

Université de Montréal

**Le jardinier et le politique : Analyse de l'agriculture urbaine en
tant que pratique de développement local à Bobo-Dioulasso,
Burkina Faso.**

par Olivier Tancrède

Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise *es sciences*
en science politique

Août, 2016

© Olivier Tancrède, 2016

Résumé

Initialement une pratique de développement issue du « bas », répondant à des dynamiques de subsistance en milieu urbain, l'agriculture urbaine dans les États du « Sud » s'est récemment vue valorisée et développée par les acteurs du développement. Ayant pour objectif une réduction de la pauvreté et l'*empowerment* des populations qualifiées de vulnérables, les projets de développement d'agriculture urbaine s'insèrent dans un paradigme de développement « inclusif » prônant la participation de l'ensemble des franges de la société. Or, le cas de la ville de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), où ont été réalisés, sous l'impulsion de la mairie, deux projets de développement d'agriculture urbaine, montrent que ces projets ne sont pas toujours couronnés de succès. Dans une démarche comparative, cette étude se penche sur les facteurs influençant le « succès/échec » des projets d'agriculture urbaine. L'utilisation d'une approche centrée sur les acteurs, où sont analysées les interactions entre les concepteurs/exécuteurs des projets et les bénéficiaires, nous permet de montrer qu'une différenciation en ce qui concerne l'imputabilité des concepteurs/exécuteurs envers les bénéficiaires a eu une influence marquante sur les résultats obtenus. Par ailleurs, nous expliquons que cette variation dans l'imputabilité a été rendue possible grâce aux relations de pouvoir asymétriques entre les concepteurs/exécuteurs des projets et les bénéficiaires. Ces concepteurs/exécuteurs avaient, ainsi, la possibilité d'articuler leur position privilégiée de manière imputable ou non imputable, selon leur volonté, influençant par le fait même les résultats obtenus.

Mots-clés : Burkina Faso, Bobo-Dioulasso, développement inclusif, agriculture urbaine, imputabilité, relations de pouvoir.

Abstract

Originally a practice of development from the “bottom”, responding to the dynamics of sustenance in cities, urban agriculture in countries of the “South” has recently been promoted and developed by development actors. With the goal of reducing poverty and empowering vulnerable populations, urban agriculture development projects are part of an “inclusive” development paradigm, advocating for the participation of all segments of society. But the case of the city of Bobo-Dioulasso, Burkina Faso, where two urban agriculture development projects were conducted under the leadership of city hall, shows that these projects are not always successful. Using a comparative approach, this study examines the factors influencing the “success” or “failure” of urban agriculture projects. This thesis uses an actor-oriented approach, which analyzes the interactions among designers/implementers and beneficiaries of projects, to show that a differentiation regarding the accountability of designers/implementers toward beneficiaries had a significant influence on the results. Furthermore, we explain that this variation in accountability has resulted from by the asymmetrical relations of power between designers/implementers of projects and beneficiaries. These designers/implementers had the opportunity to articulate their privileged position according to their will in an accountable or an unaccountable way, thereby influencing the results.

Keywords : Burkina Faso, Bobo-Dioulasso, inclusive development, urban agriculture, accountability, relations of power.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	vi
Liste des sigles.....	vii
Remerciements.....	viii
Introduction.....	1
CHAPITRE 1 : DÉVELOPPEMENT « INCLUSIF » & AGRICULTURE URBAINE : LE CAS DE BOBO-DIOULASSO.....	10
1.1 Émergence du « développement inclusif » : qu'est-ce que c'est et pourquoi?.....	10
1.2 Le cas de l'agriculture urbaine.....	14
1.3 Émergence et évolution de l'agriculture urbaine non institutionnelle à Bobo-Dioulasso.....	19
1.3.1 L'agriculture urbaine « autochtone ».....	19
1.3.2 L'agriculture urbaine saisonnière.....	25
1.4 Émergence de projets d'agriculture urbaine soutenus par la ville.....	30
1.4.1 Premier projet : « Villes agricoles du futur » (2006 à 2008).....	30
1.4.2 Deuxième projet : Villes et changement climatique (2013 à 2014).....	33
1.5 Échec/succès des projets bobolais d'agriculture urbaine.....	36
1.5.1 Définition de la notion de succès/échec.....	36
1.5.2 Analyse du succès/échec des projets bobolais.....	40
CHAPITRE 2 : FACTEURS INFLUENÇANT LES RÉSULTATS DES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE.....	49
2.1 Approches proposées dans la littérature.....	49
2.1.1 Une approche structurelle.....	50
2.1.2 Une approche institutionnelle.....	52

2.1.3 Une approche managériale.....	54
2.1.4 Une approche centrée sur les acteurs institutionnels.	56
2.2 Une approche centrée sur les acteurs : volonté politique, imputabilité vers le bas et relations de pouvoir.....	58
2.2.1 Définition de l'imputabilité.....	61
2.2.2. Les relations de pouvoir : concepts et définition.	64
CHAPITRE 3 : IMPUTABILITÉ ET RELATIONS DE POUVOIR DANS L'AGRICULTURE URBAINE BOBOLAISE.	68
3.1 Formulation et mise en œuvre du premier projet : « Villes agricoles du futur ».....	69
3.2 Formulation et mise en œuvre du deuxième projet : « Villes et changements climatiques ».	76
3.3 Analyse comparative des projets « Villes agricoles du futur » et « Villes et changements climatiques ».	86
Conclusion	98
Bibliographie.....	i
ANNEXE 1 : CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES.	i
ANNEXE 2 : QUESTIONS POUR LES CONCEPTEURS/EXÉCUTEURS.	vi
ANNEXE 3 : QUESTIONS POUR LES « BÉNÉFICIAIRES ».	ix
ANNEXE 4 : QUESTIONS POUR LES NON-BÉNÉFICIAIRES, AGRICULTEURS DANS LE NON INSTITUTIONNEL	xii
ANNEXE 5 : SOMMAIRE DES RÉPONDANTS AUX ENTRETIENS EFFECTUÉS À BOBO-DIOULASSO (FÉVRIER 2015 À MAI 2015).	xiv
ANNEXE 6 : CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE DÉLIVRÉ PAR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE EN ARTS ET EN SCIENCE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	xvi
ANNEXE 7 : PLATEFORME MULTI-ACTEURS.....	xvii

Liste des tableaux

Tableau I. Caractéristiques des deux principales formes d'agriculture urbaine « historiques » de Bobo-Dioulasso.	29
Tableau II. Analyse des indicateurs de succès/échec pour les projets « Villes agricoles du futur » et « Villes et changements climatiques ».	46
Tableau III. Impact de l'imputabilité envers les bénéficiaires sur l' <i>empowerment</i> , la <i>perception</i> de bénéfices par les populations sélectionnées et la pérennisation des activités.	95

Liste des figures

Figure 1.	Carte présentant les sites d'agriculture urbaine « autochtone ».....	21
Figure 2.	Une conception cubique du pouvoir : niveaux, espaces et formes.	64

Liste des sigles

BM : Banque mondiale

DSRP : Documents stratégiques de lutte contre la pauvreté

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FMI : Fonds monétaire international

IAGU : Institut africain de gestion urbaine

IAVS : Institut d'applications et de vulgarisation en sciences

ONG : Organisations non gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

PRA : Participatory Rural Appraisal

RUAF : Resource Center on Urban Agriculture and Food Security

Remerciements

La réalisation de ce présent mémoire n'aurait certainement pas eu lieu sans la précieuse aide de ma directrice, Françoise Montambeault, et, surtout, de son incommensurable patience. Ses encouragements, lors des moments plus difficiles, et sa tolérance face aux aléas découlant de la rédaction d'un mémoire ont été d'un grand réconfort tout au long de ce processus : merci !

Mes plus sincères remerciements vont également sans conteste à l'ensemble des Burkinabè m'ayant aidé, sur le terrain, au bon déroulement de mon séjour au Burkina Faso. J'ai eu la chance inouïe de rencontrer une multitude d'individus dont la générosité et le dévouement étaient à faire rougir. Plus particulièrement, je remercie sans limite l'ensemble des agriculteurs ayant pris de leur précieux temps pour m'accueillir dans leurs activités et qui ont accepté que j'entre, momentanément, dans leur vie quotidienne. Ce mémoire repose entièrement sur leur bonté et leur bienveillance et j'en suis immensément reconnaissant. Un énorme merci, aussi, à mon amie Éliane (et à la moto de son frère !), qui m'a trimbalé à gauche et à droite, accompagné sur le terrain sous la chaleur torride du soleil burkinabè et qui a fait la traduction de mes entretiens. Sans oublier, par ailleurs, Fanta, que je remercie pour m'avoir si souvent accueilli chez elle et offert son aide dans l'établissement de multiples contacts.

Je tiens également à remercier :

- Simon-Pierre, colocataire et fidèle acolyte, qui a subi au quotidien, autour de multiples (!) bières, les questionnements incessants ;
- Maritoba (et son téléphone), avec qui j'ai longuement conversé, et côtoyée tout au long de la maîtrise ;
- Cécile, qui m'a continuellement rassuré, et qui m'a offert de nombreuses opportunités de décompresser au-travers nos marches régulières dans les ruelles de Montréal ;
- Laurie, et nos partages mutuels d'inquiétudes, que ce soit au Burkina Faso, à Londres ou à Mogadiscio ;
- MPhD, grande philosophe, qui a eu la patience de me transmettre tout son savoir informatique. Ses multiples formations de la BLSH ont pertinemment contribué à l'embellissement de ce mémoire.

Je termine en remerciant mes parents, qui ont, depuis toujours, nourri ma curiosité intellectuelle. Leur support constant a été un élément essentiel à la réalisation de ce mémoire et leur confiance en mes divers projets a été une source de réconfort lors de ces années universitaires : merci !

Introduction

Une analyse des soixante dernières années de « développement international » nous montre, sans équivoque, une évolution de ses pratiques et de sa théorisation. Initialement marqués par une tendance à l'élaboration de théories centrées sur le niveau macroscopique, d'où ont découlé des politiques de type « *one-size-fits-all* », les praticiens et les théoriciens du développement se sont tournés, depuis les deux dernières décennies, vers des approches laissant davantage place aux logiques micro et aux particularités des contextes locaux.

Au cours des années 80 et 90, les agences de développement ainsi que les organisations internationales ont, en effet, commencé à manifester un intérêt croissant envers les initiatives et les pratiques du « bas », ou émanant de la société (Corwall 2008 ; Leal 2007). Le développement devait alors avoir un caractère *inclusif*, qui s'effectuerait de manière « ascendante » (*bottom-up*) et non plus strictement « descendante » (*top-down*), comme c'était auparavant le cas. De fait, les praticiens du développement ont laissé une plus grande place à une vision du développement qui est « localized and contextually rooted, small in scale, flexible, culturally sensitive, democratic and participatory, and which centers on the *empowerment* of the poor [...] : bottom-up development is thus centred on, and emerges from, the communities themselves » (Parnwell 2002, 112).

L'agriculture urbaine dans les pays du Sud constitue un exemple typique de valorisation d'activité du « bas » ayant retenu l'attention des protagonistes du développement international (Webb 2011). Face à un environnement économique difficile dans les villes, où les opportunités d'emploi dans les secteurs formels demeurent limitées, il a été observé que des populations se sont tournées vers la culture de produits agricoles dans le milieu urbain, et ce, dans l'optique de pourvoir à une partie de leurs besoins (Hampwaye, Nel & Rogerson 2007, 554 ; Foeken & Owuor 2008, 1978 ; Stewart, Korth, Langer, Rafferty, Da Silva & Rooyen 2013, 2). En effet, en situation économique précaire, la littérature souligne que les individus développent des stratégies visant à assurer leur subsistance (Rakodi & Lloyd-Jones 2002 ; Lindell 2010 ; Beall 2005) et l'agriculture urbaine constituerait une de ces stratégies développées par le « bas ». En

résonance avec l'émergence d'une conception « inclusive¹ », le développement international s'est dernièrement intéressé à la pratique de l'agriculture urbaine et l'on note dorénavant la création de projets soutenant directement l'activité (Stewart & al. 2013, 2 ; Hampway, Nel & Rogerson 2007, 554).

Or, l'implication des acteurs du développement – agents étatiques, ONG et organisations internationales – constitue un changement non-négligeable dans la conduite de l'agriculture urbaine, et plus particulièrement celle observée dans le contexte africain. En effet, dans bon nombre de villes africaines, la pratique de l'agriculture dans le milieu urbain constituait, jusqu'à récemment, une activité au statut précaire, souvent non soutenue ni admise par les autorités municipales (Bryld 2002, 79 ; de Bon, Parrot & Moustier 2010, 23). L'émergence de projets de développement appuyant les cultures agricoles à même la ville renverse ainsi, la tendance : on passe d'une activité initialement développée par le « bas » – les populations locales –, très peu ou pas du tout soutenue par les acteurs municipaux, à une activité maintenant développée et appuyée par ces derniers. L'agriculture en ville tend progressivement à être une pratique de développement reconnue et utilisée par les acteurs du développement, et non plus seulement une activité de subsistance émergeant du « bas ».

État sahélien enclavé et limitrophe du Mali, du Niger, du Bénin, du Togo, du Ghana et de la Côte-d'Ivoire, le cas du Burkina Faso illustre bien le changement opéré au sein de la pratique. Avec une population d'environ 18 600 000 individus en 2016 (Nations Unies 2016) cet État conserve un taux de pauvreté particulièrement élevé, évalué à 40,1 % de la population totale en 2014² (Banque mondiale a 2016). Notamment, l'économie burkinabè demeure dominée par les activités agricoles, où il est estimé que plus de 80 % de la population occupe un emploi dans ce secteur (Banque mondiale b 2016). La population reste, ainsi, largement

¹ Par « inclusif », nous entendons un paradigme de développement, popularisé au cours des années 90, mettant l'accent sur l'intégration de l'ensemble des franges de la société et, plus particulièrement, sur les populations considérées comme vulnérables (femmes, personnes âgées, exclus du marché de l'emploi formel, entre autres). De cette conception, ont été formulées des politiques et des projets prônant la participation des populations locales – notamment, le développement « bottom-up » évoqué plus haut, l'« empowerment » de ces populations et la sensibilité quant au contexte local avec, par exemple, la reconnaissance de l'importance de la valorisation des connaissances et pratiques locales. L'articulation pratique de ce paradigme de développement s'est, notamment faite par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales (ONG), jugées ayant une plus grande proximité avec les populations ciblées et permettant éventuellement de mieux représenter leurs intérêts (Gupta & Vegelin 2016, 436-8 ; Moss 2007, 130-1 ; Willis 2011, 108-15).

² Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national.

rurale, où seulement 29,9 % de la population vit dans un contexte urbain (Nations Unies 2016). Or, en considérant que le taux d'urbanisation était, vingt ans plus tôt, évalué à 15,5% (ONU-Habitat 2015, 1), une rapide progression de la population urbaine est constatée, alors que les activités économiques et les équipements urbains peinent à suivre cette croissance (ONU-Habitat 2015, 1). Est également noté que cette croissance urbaine s'observe principalement à Ouagadougou, capitale, et à Bobo-Dioulasso, les deux plus grandes villes du Burkina Faso constituant les principales destinations des migrations internes (ONU-Habitat 2015, 6).

Plus spécifiquement, nous constatons que cette dernière ville, Bobo-Dioulasso, deuxième en importance au Burkina Faso, constitue un exemple phare de l'évolution du développement de l'agriculture urbaine. Forte d'une population de 489 967 habitants, d'après le dernier recensement en 2006³, la ville est marquée par un marché d'emploi faible dans le secteur formel. Certes, peu de statistiques fiables n'existent au niveau de la ville concernant la répartition de la main d'œuvre dans les différents secteurs économiques, mais certains chiffres avancés par la ville estiment que l'économie informelle occupe plus de 85 % de la population bobolaise (Commune de Bobo-Dioulasso b 2013, 77). En raison de la rareté des emplois dans le secteur formel, nous constatons que la ville présente un modèle d'agriculture urbaine relativement développée sur son territoire et l'on observe que des populations s'adonnent à cette activité dans l'ensemble des quartiers de la ville, afin de répondre à une partie de leurs besoins économiques et alimentaires. Or, cette agriculture urbaine était, jusqu'à récemment, non soutenue par l'administration et elle demeurerait une activité au statut légal précaire.

La dernière décennie a toutefois laissé place à une réappropriation de l'agriculture urbaine par la mairie, qui s'y implique et promeut dorénavant directement cette pratique par le biais de la mise en place de deux projets d'institutionnalisation de celle-ci, en partenariat avec deux types d'acteurs du développement local : les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales. Plus précisément, les deux projets ont été réalisés en partenariat avec l'ONG internationale « *Resource Center on Urban Agriculture and Food*

³ Aucun recensement n'a été fait depuis la dernière décennie. Cependant, avec l'accroissement du taux d'urbanisation, nous pouvons avancer avec quasi-certitude que la population de Bobo-Dioulasso a progressé entre 2006 et 2016.

Security » (RUAF)⁴, basée à Leusden (Pays-Bas), en plus d'ONU-Habitat dans le cas du deuxième projet.

De multiples raisons nous poussent, par ailleurs, à présumer que ces projets d'agriculture urbaine bobolais auraient rencontré un certain succès en ce qui concerne l'*empowerment*⁵ des populations bénéficiaires, la perception, chez ceux-ci, de bénéfices économiques et la pérennisation des activités mises en place – les principaux indicateurs de succès/échec articulés dans ce présent mémoire, sur lesquels nous revenons dans le premier chapitre, et qui découlent des objectifs sous-tendus par les projets mêmes d'agriculture urbaine. De fait, nous constatons que les deux projets – « Villes agricoles du futur » (2006-2008) et « Villes et changements climatiques » (2013-2014) – répondaient, entre autres, aux principales prémisses du paradigme de développement « inclusif ». Les deux projets constituaient la valorisation d'une pratique locale, utilisée et développée par les populations locales pour subvenir à leurs besoins, déjà bien visible depuis la fondation même de Bobo-Dioulasso. La présence de populations s'adonnant à l'agriculture urbaine, fonctionnelle sans l'aide des acteurs du développement, permettait, ainsi, de fournir des cas d'observation sur lesquels les projets pouvaient s'appuyer afin de déterminer les activités à mettre en place. Par ailleurs, cette « historicité » de l'agriculture urbaine bobolaise démontrait qu'une pérennisation des activités était bien possible, les populations locales ayant réussi à développer et à maintenir celles-ci sans réelle aide des acteurs institutionnels étatiques, et malgré un statut légal précaire lié à l'activité. Certaines études (Robineau 2013 ; Commune de Bobo-Dioulasso a 2007) montrent de surcroît que les formes non institutionnelles

⁴ L'ONG RUAF est constituée d'un réseau de sept partenaires locaux, pour la plupart d'autres ONG : (1) le « Promoción Desarrollo Sostenible » (Pérou) ; (2) le « International Water Management Institute » (Sri Lanka) ; (3) l'Institut Africain de Gestion Urbaine (Sénégal) ; (4) le « Municipal Development Partnership in South-East Africa » (Zimbabwe) ; (5) le « Environment and Sustainable Development Unit of the American University of Beirut (Liban) » ; (6) le « Institute of Geographical Sciences and Natural Resources Research of the Chinese Academy of Sciences » (Chine) et (7) l'« ETC-Foundation » (Pays-Bas). Par ailleurs, ce réseau est financé principalement par l'intermédiaire des organisations suivantes : le Ministère des Affaires étrangères néerlandais, l'Union européenne, le Centre de recherches pour le développement international (Canada), ONU-Habitat, le Ministère de l'environnement norvégien, l'agence suisse de développement et de coopération, le « *Climate & Development Knowledge Network* » (Royaume-Uni), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations unies pour l'environnement, CARE Pays-Bas et l'ONG allemande « *Welthungerhilfe* » (RUAF 2016).

⁵ Nous utilisons, dans ce présent mémoire, la définition d'*empowerment* fournie par Narayan (2004). Celle-ci définit le concept comme étant « l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une influence sur leur vies » (Narayan 2004, 18).

d'agriculture urbaine, non portées par les acteurs du développement, permettent aux populations s'y adonnant d'obtenir certains bénéfices économiques, et d'accroître, dans une certaine mesure, leur *empowerment*, comme nous allons le voir dans le prochain chapitre. Logiquement, il était attendu que les projets initiés par les acteurs du développement puissent permettre l'obtention de résultats similaires pour les populations ciblées. La promotion de cette activité signifiait que des fonds, au-travers les projets, étaient maintenant injectés dans une activité traditionnellement informelle, habituellement seulement portée par les individus la pratiquant. De même, cette promotion signifiait également que des acteurs techniques étatiques étaient mis à profit pour contribuer à un développement durable des projets, au contraire des formes portées et émergeant simplement du « bas ».

Par ailleurs, le fait que des individus s'adonnaient à cette pratique, avant l'incursion des acteurs du développement, indiquait l'existence d'un savoir local extensif qui pouvait éventuellement être mis à contribution dans les projets. On note, d'ailleurs, que les deux projets avaient intégré des volets participatifs – en concordance avec le paradigme « inclusif » – qui ont permis aux populations locales de prendre la parole et de notifier leurs préférences. Il y avait, ainsi, *théoriquement*, la possibilité de comprendre les obstacles auxquels font face les agriculteurs dans la réalisation de leurs activités et de prendre en compte de ceux-ci dans la réalisation des projets. Or, le cas de Bobo-Dioulasso nous montre que la situation n'est pas aussi simple, remettant, ainsi, en cause les prémisses sous-tendues par le paradigme inclusif du développement : même en s'intéressant à une pratique utilisée par le « bas », qui réussit à se développer et à se pérenniser par les populations s'y adonnant, les projets de développement ne sont pas nécessairement couronnés de succès, au contraire.

Peu de temps après la chute du Président Compaoré, qui a eu lieu à la fin du mois d'octobre 2014 (Frère et Englebert 2015, 295), nous avons effectué une étude terrain d'une durée de trois mois (février à mai 2015), au cours de laquelle nous avons conduit 24 entretiens semi-dirigés et organisé deux « *focus-group* »⁶, qui nous a permis d'observer une différenciation

⁶ Nous présentons, dans l'Annexe 1 de ce présent mémoire, l'ensemble des détails concernant les considérations méthodologiques. Plus précisément, nous y retrouvons une justification de la sélection du cas de Bobo-Dioulasso, les méthodes de collecte et d'analyse des données ainsi que les limites, contraintes et considérations éthiques de notre étude. Plus précisément, nous y voyons que des entretiens ont été réalisés avec trois populations distinctes et les trois questionnaires utilisés pour nos entretiens sont retrouvés dans les Annexes 2, 3 et 4 de ce présent mémoire,

non-négligeable en ce qui concerne les résultats obtenus pour chacun des deux projets, *pourtant similaires* sur bien des aspects. À partir des trois indicateurs sélectionnés – l'« *empowerment* » des populations bénéficiaires, la *perception* par ces derniers de bénéfices économiques et la pérennité des activités mises en place – nous constatons que le premier projet a présenté un degré de « succès » bien plus grand que le deuxième.

De fait, l'ensemble des répondants pour ce premier projet (« Villes agricoles du futur ») ont affirmé, dans nos entretiens, avoir obtenu des bénéfices économiques depuis leur intégration au projet. Également, il a été constaté que les bénéficiaires réussissaient à avoir une certaine voix auprès des institutions étatiques pouvant éventuellement les aider dans la conduite de leurs activités et témoignant, par la même occasion, d'un certain *empowerment*. Notamment, cette maîtrise des institutions étatiques était possible par l'intermédiaire d'une association regroupant l'ensemble des bénéficiaires, et bien active dans le soutien et la pérennisation des activités. Dans cette même lignée, les bénéficiaires avaient un système d'autofinancement de leurs activités, possible grâce à leur association, permettant dès lors à ceux-ci d'avoir un contrôle sur la réalisation de leur agriculture urbaine. Il a d'ailleurs été noté que les producteurs avaient la capacité d'effectuer le financement de petits projets permettant de les aider dans leurs tâches, démontrant à nouveau un certain *empowerment* des populations sélectionnées.

À l'opposé, pour le deuxième projet (« Villes et changements climatiques »), tous les individus interviewés ont indiqué ne pas avoir perçu de bénéfices économiques et bon nombre d'entre eux ont même affirmé s'être endettés en intégrant le projet. De surcroît, un accroissement de l'*empowerment* n'a pas été observé pour ce cas. Notamment, on note que les agriculteurs devaient compter seulement sur eux-mêmes pour la conduite de leurs activités, une fois le projet

en plus d'un sommaire des différents individus interviewés, présent à l'Annexe 5. D'une part, nous avons conduit cinq entretiens avec des individus pratiquant une forme non institutionnelle d'agriculture urbaine, afin de mieux comprendre les motivations de ces acteurs, leur perception par rapport à l'activité issue du « bas », en plus de pouvoir comparer l'expérience de ces individus avec ceux ayant participé aux projets. D'une autre part, de manière similaire, douze individus des deux projets ont été interviewés, six dans chacun, nous permettant de comprendre, au-travers la perception donnée par les répondants, quels résultats ont été obtenus pour chacun des deux projets. Finalement, sept entretiens ont été réalisés auprès des concepteurs/exécuteurs des projets, et ce, afin de cerner comment ceux-ci ont été réalisés, quelles étaient les contraintes imposées dans les projets, les objectifs de ces derniers et leurs perceptions individuelles par rapport aux projets. Un « *focus-group* » s'est également ajouté à ces entretiens, incorporant quatre femmes du deuxième projet. Ces individus se sentaient plus à l'aise de répondre aux questions en groupe, plutôt qu'individuellement. En outre, nous retrouvons également, dans l'Annexe 6, le certificat d'approbation éthique délivré par le comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences, démontrant que nous avons pris connaissance des contraintes découlant de la conduite d'entretiens.

terminé, et leurs possibilités de rejoindre les institutions étatiques, pouvant éventuellement les aider dans leur agriculture, étaient presque nulles. À l’opposé du premier projet, où la vitalité de l’association de producteurs – qui témoignait de leur *empowerment* – était évidente, l’association de ce deuxième projet n’était plus active et ne leur permettait visiblement pas d’avoir une certaine voix sur la scène municipale. On note, finalement, qu’aucun individu n’était présent sur le terrain du deuxième projet, lors de notre étude terrain en saison sèche, alors que le projet prévoyait une agriculture à l’année longue. Cette situation contrastait manifestement avec celle du premier projet, où les bénéficiaires étaient, eux, présents toute l’année, y compris durant la saison exhibant très peu de précipitations.

Pourtant, ces deux projets étaient, sur bien des aspects, similaires, comme nous le verrons dans le prochain chapitre. D’une part, le type d’agriculture qui a été privilégié était semblable et, d’autre part, des volets participatifs avaient été mis en place dans la conceptualisation des deux projets. Par ailleurs, l’*empowerment* des populations vulnérables, en plus de la réduction de la pauvreté, faisaient tous deux partie des objectifs des projets. De plus, les acteurs institutionnels de la ville qui ont pris part dans les deux projets émanaient des mêmes milieux – mairie et institutions étatiques œuvrant dans l’agriculture, l’environnement et l’urbanisme, principalement – et l’ONG impliquée était la même pour les deux projets. Or, *pourquoi deux projets d’agriculture urbaine similaires, prenant part dans une même ville, ont-ils obtenu des degrés de succès bien différents chez les populations bénéficiaires ?* Ce questionnement apparaît d’autant plus pertinent en sachant que l’agriculture urbaine non institutionnelle permet, elle, d’atteindre les objectifs sous-tendus par les projets.

En adoptant une approche centrée sur les acteurs individuels, avec des auteurs tels que Long (1992), Beck (2016) et Bierschenk (1988), nous proposons que ce soit le *manque d’imputabilité vers le bas* des concepteurs/exécuteurs⁷ des projets, par rapport aux destinataires des projets, qui explique l’écart observé. Ceux-ci étaient, certes, similaires sur de nombreux aspects et intégraient des institutions publiques œuvrant dans les mêmes domaines. Toutefois, les individus y prenant part étaient, eux, *différents*, et tous n’avaient pas la même *volonté* de

⁷ Nous ne faisons pas de distinction claire, dans ce présent mémoire, entre les concepteurs et les exécutés des projets, car ceux-ci correspondaient aux mêmes individus dans le cas de Bobo-Dioulasso : les concepteurs étaient également les exécutés des deux projets.

s'assurer que les populations réussissent à réellement soutirer des bénéfices des projets, influençant, par le fait même, les résultats obtenus.

Par ailleurs, nous montrons que les deux projets présentaient tous deux des acteurs institutionnels ayant un rapport de force inégal face aux bénéficiaires. Or, au-delà de ces relations de pouvoir inégales, c'est la *façon* dont ont articulé les concepteurs/exécuteurs leur position influente qui a eu une influence sur les résultats des projets. Ainsi, pour le premier, les concepteurs/exécuteurs ont agi de manière imputable, en utilisant leur position privilégiée afin d'aider les bénéficiaires à obtenir une certaine voix sur la scène municipale – contribuant à leur *empowerment* – et en leur offrant un suivi continu, et ce, dans l'optique de s'assurer qu'ils réussissent la pérennisation des activités. Au contraire, pour le deuxième, les concepteurs/exécuteurs ont articulé leur position privilégiée d'une façon *non imputable*, s'étant complètement détachés de la question de la pérennisation et en ne respectant pas certaines promesses faites aux bénéficiaires, qui, elles, avaient un impact direct sur la profitabilité potentielle du projet. On note, également, que l'accompagnement des bénéficiaires par les concepteurs/exécuteurs a été particulièrement limité, lorsque nous comparons celui-ci à ce qui a été observé pour le premier projet, affectant par le fait même les possibilités de pérennisation.

Reposant essentiellement sur les entretiens et les *focus-group* réalisés lors de notre étude terrain, nous avons utilisé une méthodologie⁸ qualitative de type « comparatif », où nous comparons deux projets similaires (n = 2) dans une même ville, afin d'y déceler la variable explicative des différences dans les résultats issus de nos observations empiriques. Nous avons, par ailleurs, eu la possibilité de mettre la main sur des documents préparés par les acteurs institutionnels impliqués (ONG et acteurs municipaux, principalement) et ces documents nous ont permis de suppléer l'information obtenue au-travers de nos entretiens. Finalement, l'utilisation de la littérature secondaire nous a aidé à obtenir une certaine triangulation de nos données et c'est par un va-et-vient entre l'induction et la déduction que nous sommes arrivé aux conclusions présentées dans ce mémoire.

En outre, par l'intermédiaire de notre étude de cas, nous avons comme objectif de contribuer à la littérature traitant sur le développement de deux manières. D'une part, en utilisant le cas de Bobo-Dioulasso, nous voyons comment les résultats des projets de développement

⁸ Voir Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

d'agriculture urbaine dépendent des interactions créées entre les différents acteurs y prenant part. Ainsi, le succès d'un premier projet ne garantit *pas* la réussite d'autres projets similaires situés dans une *même* ville et notre étude de cas montre l'importance de créer des outils, dans les projets de développement, assurant l'imputabilité des concepteurs/exécuteurs des projets face aux destinataires des projets. Nous voyons également que, certes, les projets de développement présentent des relations de pouvoir inégales entre les concepteurs/exécuteurs et les populations ciblées, mais ces rapports de force inégaux peuvent se manifester d'une manière imputable aux destinataires des projets et contribuer au succès d'un projet. D'une autre part, en prenant une posture centrée sur les acteurs et en y exposant des passages d'entrevues et de *focus-groups*, nous laissons l'opportunité aux destinataires des projets d'agriculture urbaine de s'exprimer sur leur expérience. De cette manière, nous offrons la possibilité d'avoir les perceptions des populations par rapport aux impacts potentiels des projets d'agriculture urbaine. À notre connaissance, aucune autre étude n'offre une telle posture centrée directement sur la parole des bénéficiaires, alors que ceux-ci sont, pourtant, les acteurs les mieux placés pour nous informer des apports éventuels des projets d'agriculture urbaine.

Pour ce faire, nous avons divisé ce présent mémoire en trois chapitres distincts. Le premier consiste principalement en la définition de la variable dépendante de notre étude de cas, c'est-à-dire le « succès/échec » des projets d'agriculture urbaine bobolais. Plus précisément, nous débutons par une présentation de la notion de développement « inclusif », dont l'agriculture urbaine constitue un exemple type, et expliquons plus précisément ce qu'est l'agriculture urbaine, pour finalement aborder notre cas d'étude. Le deuxième chapitre constitue la définition et l'explication de notre variable indépendante. Nous y exposons les approches alternatives, proposées dans la littérature traitant de l'agriculture urbaine, concernant les facteurs pouvant influencer les résultats des projets, et montrons comment ces approches alternatives ne permettent pas d'expliquer notre cas. Le troisième chapitre, finalement, présente l'explication de notre cas, et c'est à cette étape que nous répondons explicitement à notre question de recherche.

CHAPITRE 1 : DÉVELOPPEMENT « INCLUSIF » & AGRICULTURE URBAINE : LE CAS DE BOBO-DIOULASSO.

Ce chapitre a pour objectif, dans un premier temps, d'expliquer comment l'agriculture urbaine s'insère dans les débats sur le développement et, plus précisément, dans le contexte de l'édification de la notion de développement inclusif, courtement présenté en introduction. Nous y exposons l'émergence de ce paradigme pour, par la suite, y situer l'intérêt suscité envers l'agriculture urbaine chez les acteurs du développement international. Dans un deuxième temps, nous présentons le cas de Bobo-Dioulasso et, plus précisément, abordons l'émergence et l'évolution de l'agriculture urbaine dans cette ville. Nous présentons ensuite les deux projets ayant pris place à Bobo-Dioulasso et montrons comment ceux-ci, pourtant similaires, ont entraîné des résultats différents au niveau des populations bénéficiaires. Une définition de ce qui est entendu comme « succès/échec » y sera également exposée. Nous développons, donc, dans ce premier chapitre, la variable dépendante de notre recherche : le succès/échec des projets d'agriculture urbaine bobolais.

1.1 Émergence du « développement inclusif » : qu'est-ce que c'est et pourquoi?

La conception du développement dominée par le « tout au marché », ou « Consensus de Washington » (Williamson 1990), a tranquillement laissé place, au cours des années 90, à un nouveau paradigme davantage centré sur l'aspect social du développement. Les plans d'ajustement structurel imposés aux États du Sud avaient entraîné, entre autres, une augmentation de la pauvreté et des inégalités sociales dans bon nombre d'États, en plus d'impacts conséquents au niveau de la santé des populations (Willis 2011, 58 ; Herman 2012, 373 ; Peabody 1996). Face aux critiques concernant le coût social important des plans d'ajustement structurel, les organisations internationales – Banque mondiale (BM), Fonds monétaire international (FMI) et Organisation des Nations Unies (ONU), entre autres – se sont tournées vers une conception plus « inclusive », plus « humaine » du développement.

La réduction de la pauvreté, dans un tel contexte, a ainsi émergé comme une thématique phare chez ces organisations (Banks & Hulme 2014, 182 ; Moser 1998, 2, Calves 2009, 741). On note, par exemple, dès 1990, que le Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale place cet objectif au centre de ses préoccupations :

« Les pays, notamment en Amérique latine et en Afrique subsaharienne, ont peiné pour se remettre, par l'ajustement, de la récession mondiale. Les fonds publics se sont faits plus rares. En même temps, beaucoup ont commencé à s'interroger sur les effets des interventions des pouvoirs publics, et en particulier à l'égard des pauvres. Sur cette toile de fond, le *Rapport sur le développement dans le monde 1990* repose la question de savoir comment l'intervention des pouvoirs publics peut contribuer à la lutte contre la pauvreté et tente de dégager ce que les années 1990 peuvent apporter aux pauvres » (Banque mondiale 1990, 3)

Dans une lignée similaire, l'élaboration de la Déclaration du millénaire par l'Organisation des Nations unies, bâtie en 2000 sur le constat d'échec des politiques de développement pratiquées depuis les soixante dernières années (Haynes 2008, 36), a également contribué et forcé la reconnaissance de l'importance de la problématique de la pauvreté (Moss 2007, 135-6) :

« Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant qui touche actuellement plus d'un milliard de personnes. Nous sommes résolus à faire du droit au développement une réalité pour tous et à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin » (Nations Unies 2000, 4).

Les coûts des ajustements structurels avaient été portés de manière disproportionnée par les plus vulnérables, et les « pauvres » devaient être une des priorités du développement, et non plus être à la marge de celui-ci (Mukandala, Fox & Liebenthal 2006, 22 ; Moser 1998, 1-2).

Les institutions financières internationales, BM et FMI, ont commencé à se préoccuper davantage des filets de sécurité disponibles pour les individus qualifiés de pauvres (Owusu 2006, 31 ; Pieterse 2010, 231). Ces organisations se sont alors tournées vers une approche s'éloignant des politiques « *top-down* » pour reconnaître l'importance des contextes locaux (Haynes 2008, 97). Dans une perspective « inclusive », le développement participatif, issu du paradigme « *bottom-up* », s'est alors progressivement imposé dans la conception du développement véhiculée par les organisations internationales. Notamment, on note dans le « *World Bank Participation Sourcebook* » (Banque mondiale 1996) ce tournant décisif de l'objectif d'inclure les populations vulnérables, en plus d'également y déceler l'intérêt envers l'aspect local du développement :

« Many cultural, economic, and political barriers effectively prevent the poor from having any real stake in development activities. [...] Reaching the poor, therefore, requires working with them to learn about their needs, understanding how development decisions are made in their communities, and identifying institutions and mechanisms that can get opportunities and resources into their hands » (Banque mondiale 1996, 145).;

« [...] when the primary objective is to learn from and collaborate with the poor, a different kind of dynamics is involved that calls for a different approach to facilitating participation. These methods should engage poor people and build their confidence, knowledge base, and capacity for action. Visual methods that are carried out in the *local* setting, using *local* materials and calling on *local* knowledge and expertise as inputs into project design are often used to good effect [mise en accent non présente dans le texte original] » (Banque mondiale 1996, 8).

Il a semblé nécessaire de tendre vers une inclusion de l'ensemble des franges de la population au sein de l'élaboration des politiques de développement, et ce, à travers la constitution de différents types de mécanismes participatifs (Haynes 2008, 37). Entre autres, au niveau de l'opérationnalisation de ce paradigme, les ONG sont devenues un acteur clef dans l'articulation du développement. À partir de 1986, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) annonce un accroissement de sa collaboration avec les ONG, et donne le coup d'envoi pour faire de celles-ci une partie prenante incontournable dans le processus de développement (Arrossi, Bombarolo, Hardoy, Mitlin, Coscio & Satterhwaite 1994 ; 35) :

« The Governing Council reaffirms its support for the measures already being taken by the Administrator to involve, at the request of Governments, grassroots and non-governmental organizations, such as co-operatives, colectividades and communities, in the development process, and urges the Administrator to expand the activities of the United Nations Development Programme in that regard » (Nations Unies 1986, 63)

Non pas que la collaboration entre les organisations internationales et les ONG constituait une nouveauté, celle-ci datait déjà des années 70, mais c'est à partir de la fin des années 80 que les ONG intégrèrent massivement le monde du développement (Arrossi *et al.* 1994, 35). Cet acteur était vu comme ayant une proximité plus grande envers les populations locales et permettait *théoriquement* une meilleure prise en considération des différents groupes et individus d'une population (Moss 2007 ; Willis 2011, 108-115). Comme l'amène Clark (1995, 583) : « NGOs seek to represent the voice of the weak and help them organize in their communities to achieve a more powerful voice in the making of decisions and the allocating resources [...] ».

Parallèlement à cette montée des ONG, les méthodologies participatives et la création d'espaces participatifs dans les programmes et projets de développement ont également connu une importante progression au cours des deux dernières décennies (Mansuri & Rao 2013, 284 ; Parfitt 2004, 537). Notamment, on constate l'utilisation, par les ONG, mais *également* maintenant par les organisations internationales (BM, FMI, ONU, entre autres), du « *Participatory Rural Appraisal* » (PRA), « [a]n approach (and family of methodologies) for shared learning between local people and outsiders to enable development practitioners, government officials, and local people to plan together appropriate interventions » (Rietbergen-McCracken & Narayan 1998, 123 [document préparé pour la BM]). Par l'intermédiaire de ce genre d'approches, on se tourne progressivement vers la valorisation des pratiques et du savoir locaux : « One of the key objectives of participation is to incorporate local knowledge and preferences into the decision-making processes of governments, private providers, and donor agencies » (Mansuri & Rao 2013, 15 [document préparé pour la BM]). On tente ainsi d'identifier ce que les « pauvres » ont, plutôt que de se pencher sur ce qu'ils n'ont pas (Moser 1998, 1) pour mener les projets de développement et on tente alors de valoriser les pratiques de développement émergeant des populations locales.

Ce développement contextualisé et inclusif, articulé notamment par l'intermédiaire des ONG, des approches participatives et de la valorisation des pratiques locales, vise ainsi à atteindre non seulement l'objectif de réduction de la pauvreté, mais également l'*empowerment* des individus vulnérables (Rietbergen-McCracken & Narayan 1998, 124). Comme le suggère Calves (2009, 235) « [l]a notion d'“empowerment” occupe aujourd'hui une place de choix dans le discours en vogue des institutions internationales sur la “participation des pauvres” au développement ». *L'empowerment*, défini en 2004 par Narayan (2004, 18) sous l'égide de la BM, serait cet « accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une influence sur leurs vies ». À partir de ce tournant inclusif, réduction de la pauvreté et *empowerment* sont apparus comme deux éléments liés de très près (Banque mondiale 2004, 5 ; Alsop & Heinsohn 2000, 5 ; Cammack 2007, 205 ; Eberlein 2007, introduction ; Craig & Porter 2003, 53).

Ainsi, au début des années 2000, le développement inclusif est graduellement adopté dans les politiques et programmes des pays du Sud au-travers, entre autres, d'un nouvel outil du

développement international : les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté (DSRP) de la BM et du FMI (Craig & Porter 2003, 53 ; Calves 2009, 735). Faisant suite aux politiques d'ajustement structurel, la réalisation d'un DSRP est apparue comme une condition préalable pour les pays à faibles revenus dans l'obtention d'un allègement de leur dette (Klugman 2002, 2 [Recueil de référence sur les DSRP, produit pour la BM]). On note, notamment, dans le recueil de référence sur la formulation d'un DRSP, la consécration d'un chapitre complet sur l'aspect participatif du développement, en plus d'y constater que la thématique de l'*empowerment* des pauvres fait partie intégrante du recueil (Klugman 2002 ; Calves 2009, 735). La dissémination de ce nouveau paradigme de développement, dans les pays du Sud, s'est ainsi en partie faite sous forme de conditionnalité à l'aide octroyée par la BM et le FMI. L'obtention d'un allègement de la dette était, de fait, contrainte par cette nécessité d'adopter un développement au visage plus inclusif, contribuant à la propagation de ce paradigme (Calves 2009, 742 ; Craig & Porter 2003, 53).

Nous verrons, dans la section suivante, comment l'agriculture urbaine constitue un exemple type de ce nouveau paradigme.

1.2 Le cas de l'agriculture urbaine.

Alors que l'agriculture urbaine est souvent dépendante des conditions locales socio-économiques, géographiques et politiques au sein desquelles elle se met en place (Stewart & *al.* 2013, 2) et compte tenu de la grande diversité des pratiques, une définition conceptuelle consensuelle de l'agriculture urbaine est difficile à identifier dans la littérature (Ashebir, Pasquini, Bihon 2007, 219). Toutefois, celle développée par Mougeot (2005) semble faire consensus parmi une grande partie des chercheurs qui se sont penchés sur le phénomène de l'agriculture urbaine (entre autres : Webb 2011, 189 ; Dossa, Abdulkadir, Amadou, Sangara & Schlecht 2011, 197 ; Maconachie, Binns & Tengbe 2012, 192 ; Castillo 2003, 339), comme le notent Stewart & *al.* (2013, 2). Ainsi, selon Mougeot (2005, 10), l'agriculture urbaine serait :

« [...] an industry located within (intra-urban) or on the fringe (peri-urban) of a town, a city or a metropolis, which grows and raises, processes and distributes a diversity of food and non-food products (re)-using largely human and material resources, products and services found in and around that urban area, and in turn supplying human and material resources, products and services largely to that urban area. »

Une telle définition inclut donc sous un même concept à la fois l'horticulture, le maraîchage et l'élevage d'animaux retrouvés sur des parcelles de terres urbaines et/ou en périphérie immédiate de la ville et ne se limite donc pas à la culture végétale. La définition proposée n'impose pas, non plus, d'étendue minimale à l'aire utilisée à des fins agricoles. La culture sous forme de petits jardins retrouvés à même les habitations des ménages est englobée dans la définition donnée par Mougeot (2005), tout comme les larges étendues à vocations commerciales. Ainsi, pour faire court, l'agriculture urbaine constitue simplement la production de denrées alimentaires sur des terrains situés dans le milieu urbain et/ou le milieu périurbain.

Par ailleurs, la littérature note que l'agriculture urbaine constituerait une stratégie, chez les individus à la situation économique précaire, visant à assurer leur subsistance et qui permettrait de contribuer à pourvoir une partie des besoins des ménages (Hampwaye, Nel & Rogerson 2007, 554 ; Foeken & Owuor 2008, 1978 ; Stewart & al 2013, 2). Cette pratique s'inscrit en effet dans ce que la littérature nomme les « moyens de subsistance urbains », « *urban livelihoods* » (Rakodi & Lloyd-Jones 2002 ; Lindell 2010), où les individus, dans un contexte de difficultés croissantes, tentent de diversifier leurs sources de revenus (Drakakis-Smith, Bowyer-Bower & Tevera 1995, 188). Parallèlement à l'accroissement du secteur informel, sujet largement traité au cours des deux dernières décennies, l'agriculture urbaine a constitué un moyen de subvenir directement, sans intermédiaire, à une partie des besoins alimentaires des ménages (Cissé, Gueye & Sy 2005, 145 ; Dossa & al. 2011, 197 ; Maxwell, Levin & Csete 1998, 415).

De ce fait, face à l'augmentation du prix des denrées alimentaires ainsi que l'accroissement du chômage des années d'ajustement structurel, les individus se sont intéressés à cette pratique, qui aurait permis d'en partie pallier aux problèmes économiques (Hampwaye, Nel & Rogerson 2007, 556). La prolifération de celle-ci se serait, notamment, principalement observée sur des terres publiques non utilisées que les individus se seraient accaparés de manière informelle (Gabel 2005 ; Cissé, Gueye & Sy 2005, 149-50 ; Maxwell 1995, 1674). Une analyse des études de cas conduites sur le thème montre, en fait, que l'agriculture urbaine a été peu pratiquée sur des terres au sein desquelles les individus possédaient une certaine autorité légale.

En effet, l'agriculture urbaine est apparue, jusqu'à récemment, comme une activité non-légale dans bon nombre de villes du Sud, et particulièrement en Afrique, où la pratique était

interdite à même les lois municipales, sinon reléguée à un flou juridique (Bryld 2002, 79 ; de Bon, Parrot & Moustier 2010, 23). Ce flou juridique provenait, entre autres, d'une conception de l'agriculture urbaine par les autorités municipales teintée d'une vision dichotomique de ce que devrait constituer le « monde rural » et celui « urbain ». La ville, selon cette conception, se devait d'être un symbole de modernisation et l'agriculture a été perçue comme une antithèse à celle-ci, ne devant dès lors appartenir qu'au monde rural (Maxwell 1995, 1669 ; Niang 1999, 142).

La littérature tend également à reconnaître une prévalence plus élevée de femmes au sein de l'agriculture urbaine que d'hommes (Castillo 2003, 341 ; Cissé, Gueye & Sy 2005, 145 ; Ellis & Sumberg 1998, 217). Cette tendance n'est, toutefois, pas observable dans l'ensemble des villes, où certaines études de cas ont révélé une participation plus élevée d'individus masculins que féminins (Page 2002 ; Ashebir, Pasquini & Bihon 2007). Néanmoins, ce haut niveau de participation des femmes serait, entre autres, attribué à une tentative de ces dernières de diversifier les sources d'approvisionnement en nourriture, et ce, de manière indépendante au revenu de leur mari, touché par l'austérité (Ellis & Sumberg 1998, 217 ; Bryld 2003, 81). De plus, cette activité permettrait pour les femmes, selon Maxwell (1995), une plus grande flexibilité concernant le soin des enfants.

Ainsi, suite à la réorientation des conceptions dominantes du développement vers un accroissement de l'intérêt porté envers la variable sociale/inclusive, tel que nous l'avons vu dans la sous-section précédente, en plus d'une considération grandissante envers les problématiques liées à l'urbanisation africaine et à l'environnement (Zezza & Tasciotti 2010, 265 ; Cissé, Gueye & Sy 2005, 143-4), l'agriculture urbaine est devenue une pratique locale type à laquelle se sont intéressés les acteurs du développement – ONG, organisations internationales, agences nationales de développement et gouvernements locaux (Moustier & Smith 2004, 7 ; FAO 2010, 4 ; ONU-Habitat 2014, 1 ; van Veenhuizen, 2006 ; Mougeot 2005).

Comme le notent Hampway & *al.*, un rapport publié en 1996 par le PNUD identifie l'agriculture urbaine comme étant une pratique entraînant plusieurs bénéfices pour l'ensemble de la société :

For the poorest of the poor, it provides good access to food. For the stable poor, it provides a source of income and good quality food at low cost. For middle-income families, it offers the possibility of savings and a return on their

investment in urban poverty. For small and large entrepreneurs, it is a profitable business. (PNUD 1996, 4).

À partir de la deuxième moitié des années 90, l'agriculture urbaine a, de fait, été vue par les acteurs du développement international, ainsi que par bon nombre de chercheurs, comme étant une activité pouvant contribuer directement à une réduction de la pauvreté urbaine, et ce, en rendant les citoyens moins dépendants de la fluctuation du prix des denrées alimentaires (Zezza & Tasciotti 2010, 265 ; Ashebir, Pasquini, Bihon 2007, 227 ; Bryld 2003, 81).

Cette vision de l'agriculture urbaine est également observée dans la position tenue par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a publié, en 2007, un guide pratique traitant de cette activité et mettant l'accent elle aussi, tel que noté par Crush & al. (2011, 289), sur sa rentabilité potentielle :

It can thus be a profitable undertaking at the household level especially when producing products that are high in demand and that have a comparative advantage over rural production such as perishable products (Eg : green leafy vegetables and milk), mushrooms, flowers and ornamental plants (FAO 2007, 38).

En fait, l'intérêt assez récent porté explicitement à l'agriculture urbaine est lié de près à la concordance entre les thématiques et conceptions du développement actuel, aux tendances inclusives, et les principales caractéristiques définissant la pratique analysée. Notamment, la mise en valeur de cette pratique du « bas », par les acteurs du développement, permettrait de mettre à profit les connaissances locales des populations pour mener des projets de développement (Karanja, Yeudall, Mbugua, Njenga, Prain, Cole, Webb, Sellen, Gore & Levy 2010, 46 ; FAO 2011 ; van Veenhuizen 2006)

Également, parce que cette dernière est souvent considérée comme une activité pratiquée par les femmes, groupe ayant été reconnu comme davantage touché par la crise des ajustements structurels (Haddad, Brown, Richter & Smith 1995), l'agriculture urbaine répondrait théoriquement à l'objectif d'« *empowerment* » des personnes les plus défavorisées (Slater 2001, 635 ; Bryld 2003, 82). En fait, cette possibilité d'*empowerment* attribuée à l'agriculture urbaine ne se limiterait pas à ce seul groupe, mais serait également possible pour l'ensemble des individus qualifiés de vulnérables (van Veenhuizen 2006 ; Banque mondiale 2013, 27). Cette pratique, considérée comme un « moyen de subsistance urbain », est aussi en accord avec

l'intérêt porté par les acteurs du développement aux filets de sécurité utilisés par les individus qualifiés de pauvres.

Ainsi, devant le constat selon lequel l'agriculture est une réalité dans bien des villes et qu'elle est utilisée, notamment, comme activité de subsistance, la promotion explicite de cette pratique par les acteurs du développement – ONG, organisations internationales et agences nationales de développement des États du Nord, entre autres – a graduellement contribué à la formalisation de cette dernière et/ou à l'intervention directe des autorités gouvernementales locales dans le développement de la pratique (Cissé, Gueye & Sy 2005, 143 ; Crush, Hovorka & Tevera 2011, 301 ; Webb 2011 ; van Veenhuizen 2006). Sont donc apparus, au niveau de l'opérationnalisation, de multiples projets ayant pour objectif de contribuer au développement de l'agriculture urbaine dans diverses municipalités. Bon nombre d'entre eux se basent sur l'incorporation des agriculteurs dans la conception des projets – en concordance avec le paradigme inclusif –, en plus d'y joindre de multiples acteurs – ONG, gouvernements locaux et parfois même des entreprises privées (Mougeot, Gasengayire, Lee-Smith, Prain & de Zeew 2010, 274 ; van Veenhuizen 2006). Par l'intermédiaire de ces initiatives, on note ainsi dorénavant l'implication directe des autorités municipales dans l'activité, et ce, non pas dans le but d'y mettre un frein, mais plutôt de participer à son développement.

Or, comment cela s'observe-t-il dans la réalité, sur le terrain ? Est-ce que le potentiel d'*empowerment*, de « réduction de la pauvreté urbaine » et de « filet de sécurité » attribué à l'agriculture urbaine est effectivement réalisé dans les projets d'agriculture urbaine promus par les acteurs locaux et internationaux du développement ? Le cas de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso illustre bien, nous le verrons, la variation dans les résultats concrets de ces projets d'agriculture urbaine. Les prochaines sections se penchent plus spécifiquement sur ce cas et nous y verrons comment deux projets similaires ont entraîné des résultats différents. Cependant, avant d'aborder ces deux projets, nous débutons avec une présentation de l'émergence et de l'évolution de l'agriculture urbaine dans la ville de Bobo-Dioulasso afin de faire le portrait de l'agriculture urbaine bobolaise et de ses acteurs. Nous y verrons, notamment, que l'agriculture urbaine non institutionnelle permet aux agriculteurs de répondre à une partie de leurs besoins.

1.3 Émergence et évolution de l'agriculture urbaine non institutionnelle à Bobo-Dioulasso.

Cette section vise à présenter l'agriculture urbaine *non institutionnelle*, hors projet, dans la municipalité de Bobo-Dioulasso. Nous y dépeignons les deux principales formes retrouvées historiquement dans la ville, celle « *autochtone* » et celle *saisonnière*, ce qui nous permettra par la suite de mieux comprendre dans quel contexte s'insèraient les projets d'agriculture urbaine bobolais, institutionnalisés depuis maintenant dix ans. Nous précisons que les projets d'agriculture urbaine institutionnalisés n'ont pas remplacé les formes « *autochtone* » et *saisonnière* d'agriculture urbaine, mais constituent plutôt une troisième forme ayant émergé au cours de la dernière décennie, et s'inspirant des pratiques existant déjà au niveau de la ville. Nous attarder sur les formes « non institutionnelles » apparaît, ainsi, nécessaire pour mieux comprendre l'articulation des projets mis en place par la ville.

Par ailleurs, nous voyons dans cette section que les deux principaux types d'agriculture urbaine bobolais – celui « *autochtone* » et celui « *saisonnier* » –, s'observent sur des terrains aux caractéristiques différentes et les populations s'y adonnant sont également différentes. Ces deux formes « historiques », non soutenues par la ville, évoluent effectivement en parallèle depuis la fondation de la ville. Nous y verrons également que l'agriculture urbaine de Bobo-Dioulasso répond à des dynamiques similaires à celles que nous avons abordées dans la section précédente.

1.3.1 L'agriculture urbaine « autochtone ».

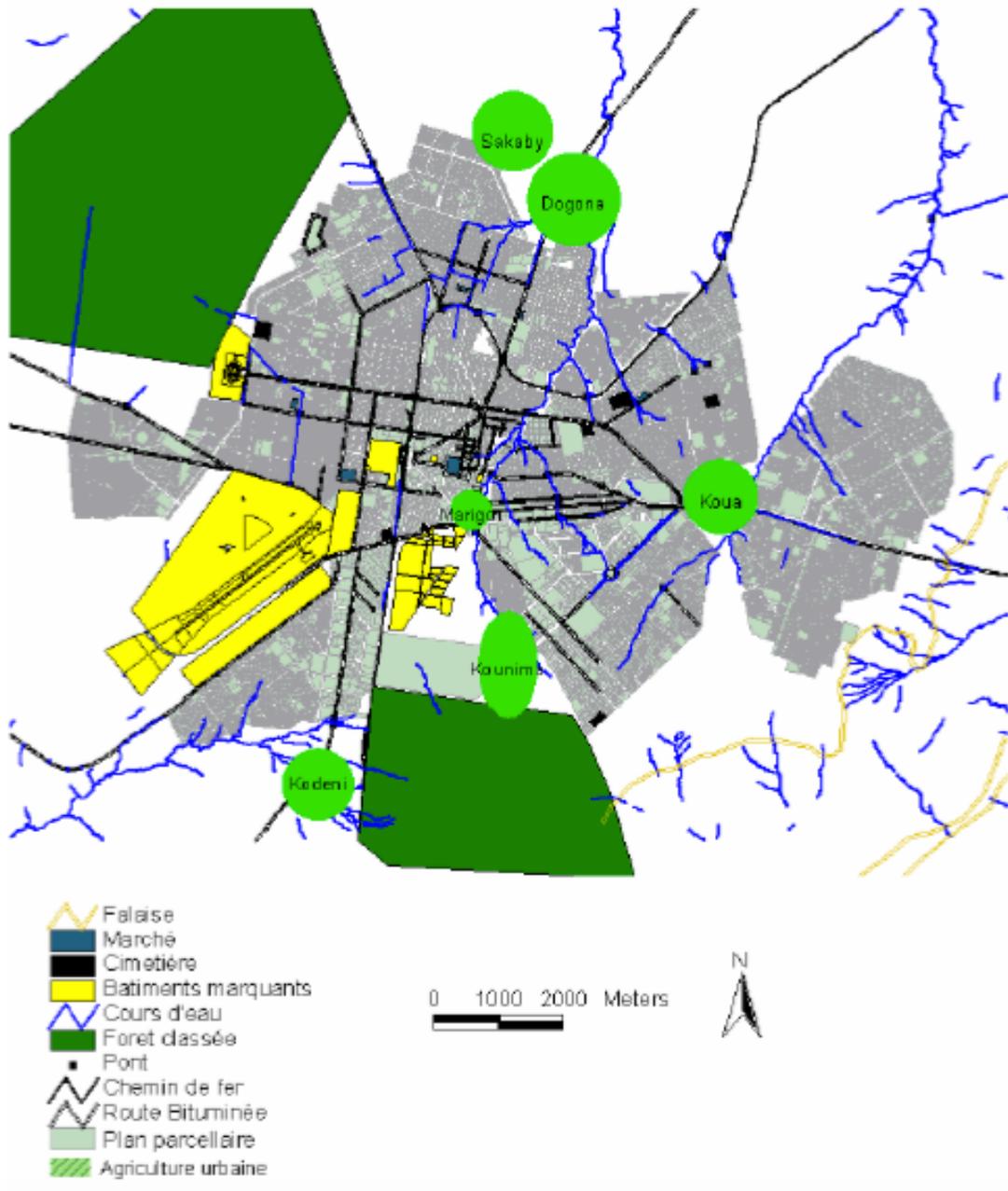
Située entre le Sahara et la forêt équatoriale ouest-africaine, Bobo-Dioulasso présente un climat de type Sud-soudanien qui est favorable à la production agricole. La ville se retrouve dans une zone géographique lui conférant un certain avantage comparatif en matière de production céréalière et maraîchère, où les précipitations, parmi les plus abondantes au pays, facilitent le développement de ces activités (Commune de Bobo-Dioulasso *a* 2007, 11, Cissao 2011, 43, Commune de Bobo-Dioulasso *a* 2014, 118). On note, par ailleurs, deux principales saisons : une saison sèche qui va du mois d'octobre à mai, et une saison pluvieuse allant du mois de juin à septembre, alors que presque l'ensemble des précipitations de l'année ont lieu lors de

cette saison. Comme nous allons le voir, ces saisons ont une influence sur l'autre forme d'agriculture urbaine, celle saisonnière.

Lors de la colonisation, les Français exploitèrent rapidement le potentiel agricole du territoire actuellement occupé par la ville de Bobo-Dioulasso. Après l'urbanisation par les colons de l'ancien village autochtone de Sya, sur lequel se trouve maintenant Bobo-Dioulasso, les autorités coloniales introduisirent différents produits alimentaires, importés d'Europe et inconnus des populations locales, sur les terres occupées par ces dernières (Commune de Bobo-Dioulasso 2007 *a*, 11). Les populations autochtones, d'ethnie Bobo, se firent en effet confisquer leurs terres retrouvées au bord du principal cours d'eau de la ville – le marigot Houet – afin de cultiver les nouvelles variétés européennes de légumes (Robineau 2013, 52).

Les premières formes d'agriculture dans Bobo-Dioulasso remontent ainsi à sa fondation, et les jardins mis en place par les autorités coloniales demeurent, dans une certaine mesure, l'une des multiples observations de maraîchage en ville. Au lendemain de l'indépendance de la Haute-Volta, qui portera par la suite le nom de Burkina Faso, les autochtones Bobo reprirent possession des terres où les colons avaient mis en place le maraîchage (Robineau 2013, 75). Progressivement, des jardins facilement irrigables et où le maraîchage est pratiqué toute l'année se sont constitués autour du cours d'eau principal de la ville, le marigot Houet, mais également autour des marigots secondaires (Robineau 2013, 73). Les principaux quartiers où se retrouve ce type d'agriculture urbaine, pratiquée par les « autochtones », sont Dogona, Sakaby, Kou, le centre, Kounima et Kodené, et sont représentés sur la carte de la Figure 1 située ci-dessous. Cette carte nous permet, par ailleurs, d'avoir une meilleure représentation spatiale des quartiers « traditionnels » dans lesquels s'observe l'agriculture urbaine « autochtone ».

Figure 1. Carte présentant les sites d'agriculture urbaine « autochtone ».



Source : Spicher 2003.

Par ailleurs, on note que cette forme d'agriculture a la particularité d'être toujours pratiquée quasi-exclusivement par les autochtones présents avant la création de la ville, les

Bobo, alors que la ville, en raison de vagues récentes de migrations des populations rurales vers les centres urbains, se caractérise maintenant par la diversité ethnique de sa population. Ainsi, malgré que les quartiers de Dogona, Sakaby, Kou, le centre, Kounima et Kodenii se retrouvent soit en pleine ville, soit aux frontières internes de la ville, l'accès à la terre continue de suivre des règles coutumières liées intrinsèquement à l'ethnie Bobo :

« [...] les coutumiers que nous avons rencontrés à Kounima et à Dogona affirment qu'il faut passer par les familles [...], car chacune d'elles est propriétaire d'une partie des terres [...]. Des terres peuvent être attribuées en l'absence du chef [coutumier] ; toutefois, la famille donatrice doit s'entendre avec les autres membres de la famille (la terre étant un bien commun), et faire un compte-rendu au chef » (Commune de Bobo-Dioulasso 2007 a, 27-8).

Ce constat est d'autant plus intéressant que ces quartiers, faisant partie intégrante de Bobo-Dioulasso, devraient normalement être régis par les règles de lotissement régulières de la ville, c'est-à-dire celles découlant des autorités légales et institutionnelles de l'État même du Burkina Faso, et non pas celles découlant de la tradition autochtone.

En fait, sur le terrain, on constate une certaine cohabitation entre les autorités traditionnelles et celles municipales, issues de la ville « moderne », où ces dernières reconnaissent tacitement l'influence qu'ont les chefs coutumiers au sein de la population. Dans les quartiers autochtones non mixtes, les autorités coutumières demeurent des éléments importants régissant les rapports sociaux et, lors de projets municipaux ayant lieu dans un secteur où l'influence coutumière persiste, les autorités municipales consultent les chefs coutumiers dont l'« accord est indispensable pour faire avancer les projets » (Robineau 2013, 64-5).

Cet entrelacement entre autorité coutumière et autorité municipale « moderne » se manifeste notamment dans l'ambiguïté observée quant à l'accès à la propriété foncière des sites d'agriculture urbaine pour les populations autochtones dans les quartiers dits « traditionnels ». De fait, le passage cité plus haut (Commune de Bobo-Dioulasso 2007 a, 27-8), provenant d'un document élaboré en partie par la ville de Bobo-Dioulasso elle-même, fait référence à la façon dont la passation des terres est effectuée sur un des sites « autochtones » (Kounima), où l'on indique que les familles sont chacune *propriétaires* des terres qu'elles exploitent. Cependant, malgré le caractère officiel du document, entériné par les autorités municipales « modernes », aucune mention n'est observée quant au fait qu'en réalité, ces familles ne sont *pas* légalement

propriétaires des terrains qu'elles exploitent : celles-ci en sont plutôt, en quelque sorte, usufruitières.

Les terrains agricoles du quartier de Kounima, le site abordé par le document réalisé par la ville, se retrouvent effectivement sur la zone occupée par le camp militaire Ouézzin Coulibaly, principal camp de l'ouest du Burkina Faso. Cependant, étant des parcelles encore non utilisées par la défense nationale, cette dernière n'interfère *jusqu'à maintenant* pas avec les activités pratiquées par les populations autochtones (Entrevue Ousmane 2015⁹ ; Robineau 2013). Quant à la cession du droit d'accès aux terrains, celle-ci continue de se faire selon la coutume autochtone, sans égard au fait que, d'après la loi municipale « moderne », les terrains ne leur appartiennent pas réellement. L'administration de la ville *tolère*, ainsi, cette agriculture, mais ne s'y implique toutefois pas.

De fait, jusqu'à récemment, peu d'intérêt était porté à l'agriculture urbaine par les autorités municipales bobolaises, alors que cette activité « autochtone » demeurait une pratique considérée comme étant plus ou moins informelle et donc peu encadrée ou soutenue par l'administration. Une analyse des dispositifs légaux et réglementaires montrent que le statut porté par l'agriculture urbaine demeurait particulièrement nébuleux. Il n'existait que très peu de dispositifs encadrant explicitement l'agriculture urbaine autochtone, laissant celle-ci, jusqu'à dernièrement, dans un flou juridique (Commune de Bobo-Dioulasso *a* 2007, 70).

Ce flou juridique n'a toutefois pas empêché l'agriculture de se développer au sein même de la ville, et on constate que celle-ci occupe une certaine place dans l'économie de Bobo-Dioulasso. En fait, malgré le caractère précaire lié à l'activité, notamment par rapport à la propriété foncière et à l'aspect juridique incertain, les exploitants pratiquant l'agriculture au bord des marigots réussissent à soutirer des bénéfices non-négligeables de leurs activités :

« L'agriculture urbaine apporte des revenus intéressants aux producteurs, ce qui leur permet d'élever leur niveau de vie. Cela peut se constater à-travers l'acquisition de certains biens personnels (bicyclettes, engins à moteurs, vêtements, téléphones portables, etc.), des biens familiaux (achat de parcelles, construction de maisons, mariage mono/multi-ménage(s), adduction d'eau courante, électrification des maisons, la scolarisation des enfants, etc.), bref, l'entretien de la famille en général et à l'amélioration des conditions de vie en particulier. » (Commune de Bobo-Dioulasso 2007 *a*, 63).

⁹ Directeur du développement économique et de l'emploi pour la ville de Bobo-Dioulasso.

Ce constat a également été observé chez les exploitants que nous avons rencontrés sur un des sites où se pratique l'agriculture « autochtone », le site du quartier de Dogona¹⁰, quartier « traditionnel ». Ceux-ci ne manquaient pas de relever que leur activité était difficile physiquement, les individus passant leurs journées entières sur le terrain à transporter de lourds arrosoirs et à travailler la terre. Cependant, il a été tout de même noté que leur travail leur permettait de subvenir adéquatement à leurs besoins, comme l'amènent Hamidou (homme marié avec trois enfants), Seydou (veuf de 57 ans avec sept enfants) et Sawadogo (homme de 36 ans, ayant ses parents à charge), tous trois agriculteurs « autochtones », en plus de leur donner la possibilité de « s'épanouir » :

« J'ai vu l'expérience de mes parents et je voyais qu'ils s'en sortaient bien, ils pouvaient bien s'occuper de leur famille, leur revenu était vraiment très bien, donc, c'est ce qui m'a incité à venir aussi, faire du jardinage, ne serait-ce que pour avoir quelque chose en main, voilà. Bon, c'est vrai, c'est fatigant, mais c'est quelque part une passion pour moi, puisque ça m'aide... Non seulement je gagne, mais j'arrive à subvenir à mes dépenses [...] » (Hamidou)

« Non seulement ça me permet de subvenir aux besoins de ma famille, ça me permet de faire plein de choses, de me réaliser et de payer la scolarité de mes enfants. La réalisation, c'est tout ça, quoi ! Y compris de se payer une moto, des choses comme ça... si j'arrive à suffisamment économiser, peut-être même un jour une maison, des choses comme ça ! » (Seydou)

« Bon... Ce qui me motive, puisque c'est le travail... Le travail c'est pénible, mais c'est rentable. Oui, c'est rentable. C'est ce qui me motive. » (Sawadogo).

Tel que le résume le Schéma directeur d'aménagement urbain (Commune de Bobo-Dioulasso 2014 *b*, 20) développé par la ville de Bobo-Dioulasso, « l'agriculture urbaine constitue un secteur pourvoyeur d'emplois ». Par ailleurs, ce même document amène brièvement un élément particulièrement pertinent à la discussion : l'agriculture urbaine constitue bien souvent d'abord et avant tout un moyen de subsistance qui permet de lutter contre la pauvreté urbaine (Commune de Bobo-Dioulasso 2014 *b*, 20).

En effet, certes, l'activité peut être rentable, mais, dans la plupart des cas, les individus pratiquent l'agriculture parce qu'ils n'ont pas d'autres opportunités économiques. Les possibilités d'emplois dans le secteur formel demeurent particulièrement limitées dans une ville où 85 % de la population occupe des activités se déroulant dans l'informel (Commune de Bobo-

¹⁰ L'ensemble des entretiens que nous avons réalisés avec les agriculteurs « autochtones » provient de ce même site, retrouvé dans le quartier de Dogona.

Dioulasso b 2007, 77) et l'agriculture urbaine représente, pour bon nombre d'agriculteurs « autochtones », la principale activité rémunératrice. Les exploitants sont bien souvent non, ou peu, scolarisés, ce qui rend l'emploi dans les secteurs industriels ou dans la fonction publique difficile. Ils en arrivent, donc, à perpétuer l'activité pratiquée par leurs aînés, tel que l'expliquent Hamidou, Sawadogo et Inoussa (agriculteur « autochtone » pratiquant depuis quatre ans sur le site de Dogona) :

« Je n'ai pas d'autres activités à faire, une autre activité à faire... Comme je ne suis pas allé à l'école classique comme les autres [l'individu ayant fait l'école coranique, non reconnue jusqu'à récemment par l'État burkinabè]... Si j'étais allé à l'école classique, avec mon diplôme, j'aurais pu travailler, mais comme ce n'est pas l'école classique, avec ce diplôme-là, je ne peux pas travailler, donc je suis obligé de faire cette activité-là. » (Hamidou)

« Mon père faisait ça. Moi j'étais petit, j'étais à l'école et comme à l'école je ne suis pas allé loin, je me suis arrêté. Bon, maintenant, mon père il est âgé, il ne peut plus vraiment... Alors je suis venu ici. » (Sawadogo)

« J'ai grandi dans l'agriculture, mon père faisait déjà l'agriculture, et donc le jardinage, et lorsque j'ai grandi, j'ai continué aussi à faire du jardinage... Comme je n'avais pas fréquenté l'école classique [l'individu ayant fait quelques années d'école coranique], j'avais, bon... Je n'avais pas eu de travail dans le système qu'on a » (Inoussa).

Face à cette absence d'activités rémunératrices, l'accès à une terre cultivable en ville permet aux citadins de pratiquer une activité économique relativement rentable qui, minimalement, leur donne la possibilité de répondre à plusieurs de leurs besoins. L'agriculture en ville répond, de ce fait, en partie au vide économique observé dans l'espace urbain, et ce, malgré les quelques incertitudes entourant la pratique.

1.3.2 L'agriculture urbaine saisonnière.

Un deuxième type d'agriculture urbaine s'observe également dans le cadre de Bobo-Dioulasso, et celui-ci se réalise en parallèle à la forme dite « autochtone ». Peu d'échange entre les deux types ne sont constatés, et les individus pratiquant ce deuxième type n'ont pas les mêmes caractéristiques que pour la forme « autochtone », comme nous allons le voir.

Parce que située aux bords des marigots de la ville, l'agriculture pratiquée par les « autochtones » est possible à l'année, comme nous l'avons évoqué, et ce, même lorsque les marigots sont aux plus bas niveaux en août et en septembre, à la fin de la saison sèche. Une

autre forme d'agriculture urbaine émerge toutefois lors de la saison pluvieuse. Étant plus marginale, cette autre forme de cultures présente beaucoup moins d'informations dans le cas de Bobo-Dioulasso, mais s'apparente davantage aux dynamiques d'agriculture urbaine retrouvée dans la plupart des villes africaines. De fait, la littérature s'accorde pour affirmer qu'un certain type d'agriculture est quasi-constamment observé historiquement dans la plupart des villes africaines, celui pratiqué sur des terrains vagues appartenant aux domaines public ou privé (Maconachie, Binns & Tengbe 2012 ; Lynch, Binns & Olofin 2001 ; Ellis & Sumberg 1998 ; Asomani-Boateng 2002; de Bon, Parrot & Moustier 2008 ; McLees 2011 ; Foeken & Owuor 2008, entre autres). Ainsi, on constate que des individus s'accaparent, avec ou sans l'accord du propriétaire, une partie d'un terrain non bâti pour mener des activités d'agriculture urbaine lors de la *saison pluvieuse*.

Parce que présent sur des terrains vagues non utilisés, cette agriculture s'observe généralement relativement loin du centre de Bobo-Dioulasso, là où la densité du construit est plus faible. Cissao (2011) s'est notamment penché sur ce type d'agriculture et propose l'analyse d'un cas typique d'agriculture urbaine pratiquée sur des terrains vagues dans un quartier excentré de la ville. Les conclusions proposées par l'auteur, montrant que les caractéristiques définissant le cas qu'il analyse sont différentes sur bien des points que celles de l'agriculture « autochtone », méritent que l'on s'y attarde quelque peu.

Il constate d'abord que ce type d'agriculture n'est pas réalisé sur des terrains situés près d'un cours d'eau de Bobo-Dioulasso, expliquant ainsi pourquoi les individus font ce genre de pratique exclusivement en saison pluvieuse. Ainsi, à l'arrivée de cette saison, une partie de la population vivant près de terrains vagues migre vers ceux-ci pour cultiver des légumes et, très fréquemment, des céréales (Cissao 2011, 11). Il note, par ailleurs, que cette forme d'agriculture n'est pas confinée à une seule ethnie. En effet, des migrants, des autochtones ainsi que des « non-autochtones » s'adonnent à ce type de culture (Cissao 2011, 42 ; Commune de Bobo-Dioulasso a 2007, 25)

Par extension, l'accès à une terre cultivable ne se fait pas selon une procédure inspirée des traditions d'une ethnie particulière. Plutôt, Cissao (2011, 43) constate que les individus occupent les terrains ou bien après avoir consulté les propriétaires de ceux-ci, ou bien en s'installant sans accord préalable avec les propriétaires. Également, parce que saisonnière et dépendante des précipitations, cette forme d'agriculture ne constitue habituellement *pas*

l'activité principale des individus, mais s'insère plutôt dans une logique de diversification des activités contribuant à la survie du foyer. Contrairement à l'agriculture aux bords de marigots, cette activité serait avant tout pour la consommation directe des produits cultivés, et non pas pour la vente (Cissao 2011, 58).

Comme l'explique Cissao (2011, 55) : « La quasi-totalité des personnes ressources auxquelles nous nous sommes adressées sont unanimes à dire que l'état de pauvreté ou l'instinct de survie constituent les raisons principales qui poussent les populations à s'adonner à cette pratique ». Devant la présence de terrains non utilisés, les individus s'adonnent à des activités d'agriculture qui leur permettent d'éviter, ne serait-ce qu'un minimum, certaines dépenses consacrées à l'alimentation, rejoignant ainsi le concept d'« *urban livelihoods* » précédemment abordé. En effet, c'est par l'addition des différentes petites activités que les individus réussissent à survivre au quotidien. Par ailleurs, on note que les bénéfices économiques attribués à ce type d'agriculture urbaine apparaissent plus limités que ceux de l'agriculture urbaine « autochtone », notamment parce que l'accès à l'eau est limité, au contraire de la forme « autochtone » observée aux bords des marigots. Ainsi, cette deuxième forme permet principalement de palier à certains besoins alimentaires des ménages.

Au-travers cette section, nous avons pu constater que, face à l'absence d'autres opportunités rémunératrices, des individus se tournent vers l'agriculture urbaine principalement pour répondre à une partie de leurs besoins, que ce soit pour la vente ou pour l'autoconsommation des produits cultivés. Non seulement cette pratique contribuerait à la survie de multiples foyers, mais pourrait également, comme nous l'avons soulevé, être perçue comme rentable par les individus la pratiquant, répondant ainsi à l'objectif d'obtention de bénéfices économiques. Par ailleurs, nous avons pu constater que la forme « autochtone » permet également aux individus de se « réaliser » (Entrevue Seydou 2015), se rapprochant ainsi fortement de la notion d'*empowerment* généralement attribuée, par la littérature, à l'agriculture urbaine.

Tel que nous l'avons noté dans la première section, Narayan (2004, 18) définit cette notion d'*empowerment* comme étant « l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une influence sur leur vies ». Narayan (2004, 19) amène,

également, que ces capacités, sous-tendues par l'*empowerment*, seraient cette faculté chez les individus d'« utiliser leurs avoirs de différents façons pour augmenter leur bien-être ». Dans cette veine, nous avons vu que les agriculteurs « autochtones » arrivent à s'épanouir par l'intermédiaire de l'agriculture urbaine et à contrôler les diverses sphères de leurs vies. Notamment, il a été relevé que l'agriculture urbaine permet aux producteurs « d'élever leur niveau de vie » (Commune de Bobo-Dioulasso a 2007, 63). Ainsi, malgré leur quasi-absence d'instruction scolaire, limitant leurs possibilités d'emploi dans les secteurs formels, les agriculteurs « autochtones » réussissent tout de même à s'insérer dans les dynamiques économiques de la ville – notamment par la vente de leurs produits – et à les maîtriser, témoignant par le fait même d'un certain *empowerment*. Minimale, nous voyons sans ambiguïté que la pratique de l'agriculture urbaine leur permet de les éloigner d'un état de vulnérabilité. Par ailleurs, bien que présentant des bénéfices visiblement moins grands que la forme « autochtone », nous avons vu que la forme saisonnière permet tout de même aux agriculteurs de subvenir à une partie des besoins alimentaires de leur ménage. De fait, l'absence d'eau à proximité des terrains où est pratiquée cette forme d'agriculture urbaine limite les gains potentiels sous-tendus par l'activité et celle-ci constitue principalement un moyen de subsistance urbain.

On constate, finalement, que les deux types d'agriculture urbaine évoluent en parallèle l'une de l'autre, et affichent des caractéristiques géographiques et sociales différentes, pratiquées par deux types de populations distinctes. Toutes deux demeurent, toutefois, des activités non institutionnalisées par l'administration moderne. Elles se présentent, ainsi, comme des pratiques développées et contrôlées par les populations locales, non portées par l'administration étatique et démontrent, par la même occasion, la possibilité d'une pérennisation de l'agriculture urbaine dans le contexte bobolais. Le Tableau 1, situé ci-dessous, résume les différentes caractéristiques des deux principaux types d'agriculture urbaine bobolais, celui « autochtone » et celui « saisonnier », et nous permet de facilement observer les différences entre les deux formes « historiques ».

Tableau I. Caractéristiques des deux principales formes d’agriculture urbaine « historiques » de Bobo-Dioulasso.

Formes	Qui ?	Où ? et Quand ?	Pourquoi?
« Autochtone »	<ul style="list-style-type: none"> Ethnie Bobo, population autochtone de la région de Bobo-Dioulasso. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans les quartiers dits « traditionnels » de Bobo-Dioulasso : Sakaby, Dogona, Koua, Kounima, Kodené et le centre ; Sur les côtés des principaux marigots – cours d’eau – de la ville ; Pratiquée toute l’année. 	<ul style="list-style-type: none"> Activité familiale, pratiquée de génération en génération ; Absence d’opportunité dans le marché de l’emploi formel due, entre autres, à une faible scolarisation ; Activité considérée, par les agriculteurs, comme rentable : vente et consommation des produits leur permettant de soutirer certains bénéfices économiques.
Saisonnière	<ul style="list-style-type: none"> Migrants nouvellement arrivés en ville ; Populations non autochtones ; Autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> Sur les terrains vagues de la ville, non utilisés par leurs propriétaires ; Principalement dans les quartiers excentrés de la ville, sans accès à un cours d’eau ; Pratiquée seulement en saison pluvieuse. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence d’opportunité dans le marché de l’emploi formel due, entre autres, à une faible scolarisation ; Activité de subsistance : consommation directe des produits cultivés, quasi-absence de vente des produits ; Permet de subvenir, en partie, aux besoins alimentaires des ménages.

Ainsi, en réponse à ces possibilités de contribution à la survie des foyers, de réduction de la pauvreté urbaine et, éventuellement, d’*empowerment*, la ville de Bobo-Dioulasso s’est elle-même intéressée à cette pratique au cours de la dernière décennie et, comme nous allons le voir dans la prochaine section, a participé à la mise en place de deux projets de développement

d'agriculture urbaine. Ces projets ont par le fait même entraîné la création d'une troisième forme d'agriculture urbaine, une forme « institutionnalisée » et portée par l'administration formelle. Nous verrons que les deux projets, principalement le premier, se sont intéressés aux pratiques des deux formes d'agriculture urbaine locales dans la conception des projets, mais ceux-ci n'ont *pas* remplacé les formes historiques qui, elles, continuent d'exister en parallèle.

1.4 Émergence de projets d'agriculture urbaine soutenus par la ville.

En partenariat avec une ONG internationale œuvrant pour la promotion de l'agriculture urbaine, le RUAF, présenté en introduction, la municipalité de Bobo-Dioulasso a pris part à deux projets de développement fondés sur l'agriculture urbaine. Ceux-ci se sont déroulés sur des périodes temporelles distinctes, le premier entre 2006 et 2008 (Commune de Bobo-Dioulasso *b* 2012, 3), le second entre 2013 et 2014 (Commune de Bobo-Dioulasso *c* 2014). Par l'intermédiaire de ces projets, la ville de Bobo-Dioulasso apparaît dorénavant non plus comme un acteur passif, « tolérant » la pratique, mais plutôt comme un acteur engagé dans l'agriculture urbaine locale. Par ailleurs, comme nous allons le constater dans cette section, les deux projets sélectionnés comportaient de nombreuses similarités, tant au niveau des acteurs institutionnels impliqués que dans les activités sélectionnées.

1.4.1 Premier projet : « Villes agricoles du futur » (2006 à 2008).

Le premier projet s'est inscrit dans une initiative plus large de l'ONG RUAF où, en 2005, celui-ci avait démarré le programme « Villes agricoles du futur ». Plus précisément, le RUAF avait lancé, cette même année, un appel à ses partenaires dans le but de formuler des projets d'agriculture urbaine en association avec des villes présentes sur leur territoire (RUAF 2008, 3). Les objectifs principaux de cette initiative étaient, notamment, de :

« [...] make a contribution to urban poverty reduction, urban food security, improved urban environmental management, empowerment of urban farmers and participatory city governance by capacity development of local stakeholders in urban agriculture and facilitating participatory and multi-stakeholder policy formulation » (RUAF 2008, 5).

C'est avec ces objectifs que le partenaire du RUAF présent en Afrique de l'Ouest francophone, l'ONG « Institut africain de gestion urbaine » (IAGU) basée au Sénégal, a pris part à l'initiative et s'est associé à quelques villes (IAGU 2008, 11).

Une ouverture au niveau de la mairie de Bobo-Dioulasso était affichée, à l'époque, quant à une reconnaissance accrue des apports potentiels de l'agriculture urbaine aux populations défavorisées, notamment pour les femmes âgées, les veuves, et, plus largement, pour les individus exclus des marchés de l'emploi formel et présentant peu d'éducation scolaire. Le IAGU, antenne ouest-africaine du RUAF, était déjà présent au Burkina Faso, principalement à Ouagadougou (Guèye, Wone & Sy 2009), et celui-ci avait antérieurement eu certains contacts avec des agents municipaux bobolais. Cette situation avait par le fait même facilité la coordination entre la mairie de Bobo-Dioulasso et l'ONG dans l'élaboration d'un projet s'insérant dans l'initiative du RUAF et cette collaboration s'est concrétisée dans la sélection de Bobo-Dioulasso comme ville prenant part au programme « Villes agricoles du futur ».

Dans la mise en œuvre du projet, le IAGU a occupé un rôle d'accompagnateur de la ville. Plus précisément, ce rôle était de conduire des activités permettant éventuellement à Bobo-Dioulasso d'avoir une meilleure connaissance des dynamiques d'agriculture urbaine présentes sur son territoire (IAGU 2008, 31), avec pour but d'intégrer l'agriculture urbaine dans les stratégies de développement de la ville (Commune de Bobo-Dioulasso *b* 2012, 3).

Il en est ainsi résulté l'élaboration d'une étude exploratoire par la ville de Bobo-Dioulasso (Commune de Bobo-Dioulasso *a* 2007) qui a permis d'identifier les principaux acteurs pratiquant l'agriculture urbaine, notamment ceux développés dans la section précédente – les agriculteurs « autochtones » et les agriculteurs saisonniers. Cette première phase avait rendu possible la convocation des acteurs à des forums de discussion dans l'optique de proposer et de sélectionner un projet d'agriculture urbaine soutenue par la mairie. Dans une visée participative (IAGU 2008, 31), des individus pratiquant les deux types d'agriculture urbaine non institutionnelle ont donc été intégrés dans l'élaboration du projet : ceux sur les sites « autochtones », en plus de ceux présents sur les terrains vagues pratiquant l'agriculture urbaine saisonnière. Les agriculteurs ont pu, ainsi, prendre la parole pour indiquer leurs préférences et proposer des plans de projets.

Bien que l'initiative avait été initiée par un partenariat entre le IAGU, sous l'impulsion du RUAF, et la mairie de Bobo-Dioulasso, la coordination du projet est demeurée aux mains de

la municipalité. Dans son rôle d'accompagnateur, le IAGU n'a pas imposé de plan de projet préétabli : celui-ci devait s'assurer que le projet élaboré réponde aux objectifs principaux du programme. La tâche est donc revenue aux acteurs locaux d'élaborer un projet répondant aux réalités locales, selon les préférences locales, en tenant compte des objectifs du programme, situation en concordance avec le paradigme « inclusif ». Par ailleurs, outre la mairie de Bobo-Dioulasso, le IAGU et des agriculteurs urbains, une multitude d'institutions locales ont pris part, de près ou de loin, à l'élaboration du projet. Une institutionnalisation de ce partenariat s'est par la suite réalisée en procédant à la création d'une plateforme multi-acteurs officielle d'agriculture urbaine au niveau de la ville (voir l'Annexe 7 où est répertorié l'ensemble des institutions locales ayant participé à l'élaboration). Cependant, les principaux partenaires institutionnels ayant pris part à la conception et la mise en œuvre physique du projet étaient au niveau de *l'urbanisme* (Direction régionale de l'habitat et de l'urbanisme), de *l'agriculture* (Direction provinciale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques), de la *mairie* et de *l'environnement* (Direction provinciale de l'environnement et du cadre de vie) (N'Diaye 2012).

Le choix s'est finalement tourné vers la réalisation d'agriculture urbaine sur un terrain appartenant à la mairie de Bobo-Dioulasso et, plus précisément, sur une des « trames vertes » de la ville (IAGU 2008, 33). Cette dernière a conservé dans ses plans d'urbanisme, au cours des deux dernières décennies, plusieurs corridors non aménagés afin de faire le pont entre la nature entourant la ville et les divers quartiers excentrés. Dans les faits, ces « trames vertes », qui portent le statut technique d'« aménagement paysager » (Commune de Bobo-Dioulasso *b* 2012, 3), constituent tout simplement des terrains vagues n'accueillant, théoriquement, aucun construit et ayant donc le potentiel d'abriter des activités d'agriculture urbaine. Par ailleurs, l'ensemble des trames vertes, y compris celle sélectionnée pour accueillir les activités d'agriculture, ne présente de cours d'eau à proximité. La forme d'agriculture valorisée par la ville s'apparente, donc, à une version « améliorée » du deuxième type d'agriculture présenté plus haut, celui réalisé sur des terrains vagues non irrigués. Nous disons, ici, « améliorée », car le projet avait prévu l'installation de puits sur le site sélectionné, et ce, afin de rendre l'agriculture non plus seulement saisonnière, mais également possible toute l'année (N'Diaye 2012), au contraire de la forme saisonnière non institutionnelle.

Une portion de la trame verte choisie a donc été mise à disposition à 21 ménages bénéficiaires, où plusieurs d'entre eux étaient déjà présents sur la trame à réaliser de l'agriculture

urbaine saisonnière sur le site. Chacun a obtenu un îlot cultivable de 375 m² qui accueille exclusivement des activités de maraîchage (N'Diaye 2012). Plus spécifiquement, une majorité des individus ayant été incorporés dans le projet étaient, et demeurent, des femmes aux moyens économiques limités présentant une certaine précarité – des veuves ou des femmes à l'âge relativement avancé, par exemple (RUAF 2008, 30) – et n'ayant pas ou très peu fréquenté l'école. Le projet s'est donc présenté, ici, comme une opportunité pour ces individus de pratiquer une activité pouvant contribuer aux besoins des ménages, et ce, par l'intermédiaire de la consommation des produits cultivés et de la vente de ceux-ci (RUAF 2008, 37 et 40). Par ailleurs, plusieurs des bénéficiaires pratiquaient déjà des activités d'agriculture en saison pluviale sur la trame verte, similaires au deuxième type que nous avons abordé dans la section précédente.

Au terme de ce premier projet, la ville s'est par la suite engagée à mettre en valeur ses cinq autres trames vertes, de manière à incorporer des activités agricoles semblables à celles installées sur la première trame (RUAF 2008, 37). Est, dans cette veine, apparu un deuxième projet quelques années plus tard.

1.4.2 Deuxième projet : Villes et changement climatique (2013 à 2014).

Une initiative conjointe entre le RUAF et ONU-Habitat s'est mise en place en 2012 dans l'optique de participer au développement de l'agriculture urbaine dans trois principales villes du monde : Bobo-Dioulasso, Katmandou (Népal) et Kesbewa (Sri Lanka) (ONU-Habitat 2013, 2). Le RUAF étant déjà présent sur le terrain, par l'intermédiaire du IAGU, et Bobo-Dioulasso ayant manifesté son intérêt de continuer son implication dans le développement de l'agriculture urbaine sur son territoire, la ville a pris part au programme en 2013.

Les objectifs sous-tendus par cette nouvelle initiative demeuraient, d'une part, de contribuer au bien-être économique des individus visés : « The project aims to contribute to [...] the improvement of the resilience of the population by increasing and diversifying their food and income sources » (RUAF 2014, 34). D'une autre part, un objectif davantage scientifique avait été inséré dans le projet, où l'on a voulu utiliser l'agriculture urbaine également comme moyen d'atténuation des changements climatiques (ONU-Habitat 2013, 2), en verdissant certains quartiers de la ville.

Contrairement au projet précédent, c'est le RUAF directement qui a pris part aux activités sur le terrain. Le IAGU faisait face à des difficultés financières qui l'a contraint à quitter le territoire bobolais, l'empêchant de s'impliquer directement dans le deuxième projet. Cependant, le IAGU étant membre du RUAF, le coordonnateur des activités de l'ONG est demeuré à son poste, en étant cependant maintenant sous l'égide du RUAF. De cette manière, une certaine continuité a pu être établie : malgré que le RUAF ne passait plus maintenant par l'intermédiaire de son partenaire local, la principale personne ressource locale demeurait la même. Par ailleurs, quelques techniciens d'ONU-Habitat sont également venus à plusieurs reprises sur le terrain pour du suivi et de l'évaluation, mais l'organisation n'a pas été activement impliquée dans l'élaboration du projet local de Bobo-Dioulasso. Dans cette collaboration entre les deux organisations, c'était au RUAF qu'était revenue la tâche d'être physiquement présent aux discussions et à la mise en place du projet. Le principal rôle d'ONU-Habitat était avant tout d'ordre financier.

Tout comme pour le premier projet, l'élaboration du deuxième s'est faite en intégrant une multitude d'acteurs. Ceux faisant partie de la plateforme multi-acteurs élaborée lors de l'initiative précédente ont eu l'opportunité d'assister à nouveau aux discussions menant à la formulation du projet, permettant une fois de plus une certaine continuité dans la démarche municipale. Cette continuité s'est également manifesté en ce qui concerne les principaux acteurs institutionnels qui ont pris part à la conception et à la mise en œuvre physique du projet, où ceux-ci œuvraient eux aussi dans *l'urbanisme* (Direction régionale de l'habitat et de l'urbanisme), *l'agriculture* (Direction provinciale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire), et *l'environnement* (Direction régionale de l'environnement et du développement durable), en plus de la mairie de Bobo-Dioulasso, l'ONG (le RUAF, comme pour le premier projet) et un institut scientifique ouagalais ayant participé à l'évaluation du projet (l'Institut d'applications et de vulgarisation en sciences [IAVS]) (Commune de Bodo-Dioulasso *a* 2013).

Les populations locales ont également été intégrées à l'élaboration du projet (Commune de Bobo-Dioulasso *b* 2013), mais dans une phase plus tardive que celle de la précédente initiative. En continuité avec ce qui avait été antérieurement fait, c'est sur une des autres trames vertes non aménagées de la ville que les activités d'agriculture urbaine ont été mises en place et les populations locales n'ont pas, contrairement au premier projet, participé à la sélection du site. Ce sont plutôt les ménages situés en périphérie de la trame choisie qui ont pu prendre part

au volet participatif animé par la mairie de Bobo-Dioulasso et le RUAF, où ces ménages ont pu manifester leurs préférences dans la conceptualisation du projet.

Il en est ainsi résulté l'intégration de 38 ménages au sein des parcelles aménagées, de grosseur similaire à celles du premier projet (Commune de Bobo-Dioulasso *b* 2013). Tout comme pour ce dernier, des puits ont été réalisés sur le site sélectionné, afin de permettre l'agriculture urbaine non pas de manière saisonnière, mais sur toute l'année. Plusieurs de ces ménages avaient leur habitation directement à côté de la trame, mais d'autres provenaient également de secteurs un peu plus éloignés de celle-ci. Également, toujours similaire au premier projet, ce sont des individus aux moyens limités qui ont été priorités dans ce deuxième projet : exclus du marché de l'emploi formel et, plus particulièrement, des femmes. On note, notamment, que certaines femmes pratiquant l'agriculture urbaine saisonnière sur le site sélectionné ont pris part au projet, tout comme, encore une fois, ce qui avait été réalisé pour la première initiative. Par ailleurs, afin de faciliter l'intégration du projet au sein des populations environnantes, trois parcelles ont été attribuées à des organisations considérées comme localement influentes, notamment l'église et la mosquée limitrophes à la trame (Commune de Bobo-Dioulasso *b* 2013).

La présentation de ces deux projets nous permet ainsi de constater leur étroite similarité : (1) les activités mises en place se sont faites sur des terrains similaires ; (2) elles constituaient le même type d'agriculture urbaine (saisonnière « améliorée », comme nous l'avons décrite) ; (3) la même plateforme multi-acteurs a pris part aux deux projets, et les principaux acteurs institutionnels ayant œuvré dans la réalisation physique du projet émanaient des mêmes milieux (mairie, agriculture, urbanisme, environnement et ONG) ; (4) des volets participatifs avaient été incorporés dans la conceptualisation des projets ; (5) la réduction de la pauvreté et l'*empowerment*¹¹ des populations faisaient tous deux partie intégrante des objectifs des deux projets.

¹¹ Le deuxième projet parle plus spécifiquement de « résilience ». Cependant « *empowerment* » et « résilience » apparaissent comme deux termes liés très près l'un à l'autre, où ce deuxième terme serait la capacité d'un individu ou d'un groupe à répondre aux pressions externes (Bulley 2013, 266). La résilience serait donc une composante de l'« *empowerment* » (Goodley 2005, 334 ; Chandler 2012, 216 ; Cadell, Karabanow & Sanchez 2001), cette capacité de maîtriser les institutions qui ont une influence sur la vie des individus ou des groupes (Narayan 2004, 18). En

Or, une analyse des résultats obtenus au niveau des populations bénéficiaires nous montre que le deuxième projet a eu un degré de succès bien limité, voire même un échec, contrairement au premier projet. Ce constat est d'autant plus intrigant lorsque l'on sait que les deux types d'agriculture urbaine non institutionnelle permettent, eux, d'obtenir certains bénéfices pour les individus la pratiquant, comme nous l'avons relevé précédemment. Cette observation laissait effectivement présager que les formes portées par l'administration – permettant l'utilisation des moyens des acteurs techniques, *en plus* du savoir local – entraîneraient logiquement l'obtention de bénéfices similaires. Toutefois, comme nous le verrons, l'analyse des deux projets bobolais nous montre que la situation est plus complexe que celle présagée, le deuxième projet n'ayant pas réussi à atteindre ses objectifs.

Dans la prochaine section, nous définissons la notion de « succès/échec » des projets d'agriculture urbaine pour, par la suite, nous attarder sur l'analyse de celle-ci pour le cas bobolais.

1.5 Échec/succès des projets bobolais d'agriculture urbaine.

1.5.1 Définition de la notion de succès/échec.

Plusieurs études de cas constatent des limites aux projets d'agriculture urbaine (entre autres : Marsh 2000 ; Karaan & Mohamed 1998 ; Taru 2013 ; Ellis & Sumberg 1998 ; Rogerson 2011 ; Prain & Lee-Smith 2010 ; Banque mondiale 2013 ; Halloran & Magid 2013 ; Tembo & Louw 2013) et la littérature montre que les projets font parfois face à diverses contraintes, menant quelquefois à leur échec. On note, également, que, certes, ces études de cas traitent directement ou indirectement de la notion de succès/échec, mais aucune, à notre connaissance, n'en fournit de définition claire. Plus précisément, l'ensemble de ces études de cas laissent sous-entendre que le principal critère de succès/échec des projets d'agriculture urbaine se situe au niveau de la *pérennisation* des activités mises en place : une fois les projets terminés, ceux-ci réussissent-ils à maintenir les activités initiées ? Les auteurs ne développent,

effet, la résilience contribuerait à l'autonomisation des individus et des groupes en résistant à l'oppression (Goodley, 334) : en ayant la faculté de répondre aux pressions externes, un individu ou un groupe accroît logiquement ses facultés d'action et de choix, sous-tendue par la définition de Narayan (2004, 18).

toutefois, pas de définition détaillée de cette notion d'échec/succès et c'est pourquoi, dans cette section, nous nous y attardons plus concrètement. En fait, on constate que cette absence de définition claire concernant l'échec/succès s'applique également de manière plus générale au monde du développement, Wells (1998) et Ika (2011, 95) remarquant que très peu d'attention est portée à la définition de ces termes. En effet, « [p]lusieurs auteurs supposent simplement que tout le monde sait ce qu'on entend par “ succès des projets ” ou “ échec des projets ” » (Ika 2011, 95), alors que le concept demeure en réalité ambigu.

Évidemment, la notion d'échec/succès d'un projet de développement apparaît comme une question hautement subjective. Celle-ci dépend non seulement de l'acteur analysant le projet – est-ce les autorités gouvernementales ? les « bénéficiaires » ? les créanciers/donateurs ? – mais également de multiples aspects plus techniques du projet – les coûts, la temporalité, le respect des objectifs initiaux, entre autres (Ika 2011, 63 ; Diallo & Thuillier 2004, 21). Comme le notent Diallo & Thuillier (2004, 21), « [e]ach stakeholder perceives the success according to dimensions, and a hierarchy of dimensions, that comply with his own agenda ».

Parce que nous traitons, ici, de la mise en valeur d'une pratique initialement du « bas », émanant des populations locales, nous privilégions une analyse se situant, justement, à ce niveau : quels sont les résultats obtenus pour les populations bénéficiaires des projets, *perçus* par ces dernières ? Évidemment, les objectifs initiaux des projets doivent être pris en compte – qu'est-ce qui était attendu des projets, et ceux-ci sont-ils parvenus à leurs objectifs ? – mais nous mettons surtout l'accent sur ce qui a été atteint, ou pas, au niveau des populations bénéficiaires, mesuré au travers trois principaux indicateurs expliqués ci-après : (1) l'*empowerment* des populations bénéficiaires ; (2) la *perception* de bénéfices économiques par ces dernières ; (3) la pérennisation des activités mises en place. Ces indicateurs sont, par ailleurs, similaires aux objectifs sous-tendus par les projets, comme nous avons pu l'observer précédemment.

Nous nous détachons, ainsi, d'une approche quantitative du succès/échec pour nous tourner vers des indicateurs principalement qualitatifs. Nous justifions cette approche par la difficulté d'établir des indicateurs quantitatifs fiables concernant l'agriculture urbaine, que ce soit en ce qui concerne l'apport alimentaire ou le niveau de revenus (Bryld 2003, 79 ; Maxwell 1995, 1672 ; Stewart & al. 2013, 4). Celle-ci constitue bien souvent, comme nous l'avons précédemment avancé, *une* activité parmi *plusieurs* pratiquées par les individus. Cette situation complique donc la détermination de l'apport de chaque activité, la subsistance alimentaire et

économique des individus passant par l'accumulation de l'ensemble des « petites » activités qu'ils pratiquent. Karaan & Mohamed (1998, 77), par ailleurs, notent que les individus les plus défavorisés ont de la difficulté à établir un suivi des dépenses faites pour la réalisation de l'agriculture urbaine. Par la même occasion, cela rend complexe de conclure si cette activité permet réellement un bénéfice monétaire, et de le quantifier, nous poussant à rejeter notamment l'utilisation de l'indicateur « réduction de la pauvreté économique » dans l'articulation de notre définition.

Dans cette veine, parce qu'établir ces liens de causalité quantitatifs est problématique, nous nous penchons sur une définition reposant principalement sur les *perceptions* qu'ont les bénéficiaires concernant les effets qu'ont eu les projets sur leur vie. Comme le suggèrent Tembo & Louw (2013, 232), ce sont ces individus qui sont en mesure de nous informer sur les différences qu'ont les projets de développement sur leur vie, et si ces différences ont été positives ou négatives, d'après eux.

Tout d'abord, nous justifions l'utilisation de l'indicateur « *empowerment* » parce que, d'une part, l'*empowerment* des individus vulnérables serait théoriquement une conséquence des projets d'agriculture urbaine, comme nous l'avons vu précédemment, y compris ceux de Bobo-Dioulasso. D'une autre part, le développement économique des individus serait lié de près à leur *empowerment*, leur incapacité à faire des choix et les traduire en action les contraignant à demeurer dans la vulnérabilité (Banque mondiale 2004, 5 ; Banque mondiale 2000, 3 ; Cammack 2007, 205 ; Eberlein 2007, introduction). Ne pouvant pas établir d'indicateur économique fiable, comme nous venons de l'aborder, l'*empowerment* nous permet toutefois d'avoir un certain *proxy* du changement, ou non, en ce qui concerne la vulnérabilité des individus.

Ensuite, la *perception des bénéfices économiques chez les bénéficiaires* ne nous permet pas non plus, certes, de mesurer la réduction de la pauvreté. Cependant, laisser les bénéficiaires s'exprimer sur leurs impressions d'amélioration – également un des objectifs des deux projets –, de stagnation ou de dégradation de leur situation économique nous permet de connaître un certain degré d'appréciation des bénéficiaires concernant les impacts des projets. Finalement, la question de la pérennisation des activités mises en place revient à plusieurs reprises dans la littérature sur l'agriculture urbaine (entre autres : Marsh 1998, 5 ; Rogerson 2011, 190-3 ; Halloran & Magid 2013, 124 ; Chaplowe 1998, 56 ; Karaan & Mohamed 1998, 70), comme nous l'avons soulevé, justifiant ainsi la sélection de cet indicateur. Aussi évident que celui-ci

puisse paraître, il semble important que les activités d'un projet réussissent à se pérenniser une fois terminé : que reste-t-il des activités initialement établies, lorsque les acteurs du développement quittent ou cessent le financement ?

Ainsi, en reprenant la définition d'*empowerment* de Narayan (2004, 18) retrouvée plus haut – « l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une influence sur leurs vies » – nous déconstruisons ce premier indicateur selon les deux aspects abordés par l'auteure :

1. Les « avoirs », qui sont des biens matériels (physiques ou financiers), tels que la terre, le logement, le bétail, l'épargne, et qui permettent de résister aux situations difficiles et d'élargir l'éventail de choix.
2. Les capacités, qui sont liées aux personnes et qui leur permettent d'utiliser leurs avoirs de différentes façons pour augmenter leur bien-être. Ces capacités peuvent être sociales (sentiment d'identité, relations de confiance, appartenance à un groupe, éducation, santé, etc.) et politiques (associations, participation à la vie politique d'une communauté, aptitude de se représenter, etc.) (Narayan 2004, 19).

Toujours en concordance avec la difficulté d'établir des données objectives fiables, c'est par l'intermédiaire des perceptions dégagées au travers de nos entretiens que nous observerons la variation de l'*empowerment* des bénéficiaires : ceux-ci tendent-ils à affirmer que leur vulnérabilité s'est accrue ou a diminué ? ; les populations sélectionnées affirment-elles avoir une meilleure capacité à améliorer leur bien-être ? Nous dirons, ainsi qu'un projet de développement accroît l'*empowerment* si celui-ci influence positivement les avoirs et les capacités des individus ou d'un groupe, de manière à ce que ceux-ci réussissent à affecter les institutions influençant leur vie.

La *perception des bénéfices économiques chez les bénéficiaires*, ensuite, correspond tout simplement à cette impression qu'ont ceux-ci sur l'amélioration de leur condition économique : les individus semblent-ils affirmer que les projets ont eu des effets positifs, ou non, sur cet aspect ? ; la pratique de l'agriculture urbaine semble-telle, *selon les populations bénéficiaires*, rentable ? Finalement, la pérennisation des activités mises en place constitue l'observation des activités initiées par le projet au moment de notre étude terrain : malgré que les projets aient pris fin, les populations continuent-elles à s'adonner aux activités mises en place ?

C'est, donc, à partir de ces trois principaux indicateurs – *empowerment*, perception de bénéfices économiques et pérennité – que nous montrons, dans la prochaine sous-section, la différenciation existant au niveau des résultats des deux projets d'agriculture urbaine.

1.5.2 Analyse du succès/échec des projets bobolais.

Tant le premier que le deuxième projet ont entraîné une apparente augmentation des *avoirs* des bénéficiaires – par l'obtention d'un nouveau bien matériel physique, une parcelle de terre – mais on constate surtout une différence notable en ce qui concerne les *capacités* des individus et, plus largement, des deux groupes de bénéficiaires.

Pour le premier projet, une association de producteurs a été créée pour regrouper les bénéficiaires et permettre à ceux-ci de se coordonner dans la prise de décisions, de discuter des problèmes rencontrés sur le terrain et de faciliter la recherche de financement extérieur. Les six répondants ont affirmé que leur association aidait à la conduite de leurs activités et permettait, notamment, de faire des petits investissements sur le terrain, comme l'explique Faouzia, présidente de l'association :

« [...] nous avons demandé à ce que la mairie nous appuie, nous vienne en appui pour faire [une] clôture. Mais comme ça traînait et que les animaux détruisaient [les plantes], donc, nous avons vu que nous pouvions trouver une solution autrement. Donc, c'est à partir de là que nous avons voulu, nous avons pu puiser dans notre caisse, en banque. Nous avons bloqué le compte, pour que ça produise plus, et c'est à partir de là que nous sommes allés déboursier quelques sous pour nous faire la clôture ».

La ville de Bobo-Dioulasso présente une grande quantité d'animaux – poules et chèvres, principalement – qui sont une source potentielle d'ennuis pour les agriculteurs, y compris ceux sur le site de la première trame. L'absence de clôture laissait la possibilité aux animaux de détruire les récoltes, ce qui a poussé les bénéficiaires à protéger physiquement le terrain. Cependant, plus spécifiquement, cet exemple nous montre que les agriculteurs du premier site avaient une certaine amplitude d'actions possibles pour faciliter leur travail et ne dépendaient pas seulement d'aides extérieures pour mener leurs activités. En regroupant leurs efforts et une partie de leurs avoirs monétaires, l'association de bénéficiaires réussissait à mettre en place des projets de petite envergure leur permettant d'améliorer leur travail.

Dans cette même optique d'aide et d'autonomisation, l'association distribuait une partie du matériel nécessaire aux récoltes, et ce, par l'intermédiaire de cotisations versées par

l'ensemble des membres. Les bénéficiaires ont, de fait, mis en place un système d'achat collectif du matériel qui contribuait à l'autofinancement de l'association, résumé, entre autres, à nouveau par Faouzia, présidente de l'association :

« Nous n'avons pas de financier, comme ça, quelqu'un qui nous finance comme ça, ici, mais nous avons un système qui fait qu'on arrive toujours à s'autofinancer. Ça se passe comment ? Avant de payer les semences, nous enlevons l'argent du compte, nous allons payer les intrants et la somme que nous avons dépensée, nous répartissons en fonction de ce que chacun [*chaque bénéficiaire*] doit... en fonction du coût de la semence que chacun veut et nous ajoutons 10% sur le montant de la semence, que chacun doit payer à la fin de la saison. Et c'est ce qui nous autofinance ».

De cette manière, les membres s'assuraient de conserver une certaine quantité d'argent leur permettant de reconduire leurs activités à chaque saison, même lorsque le prix des intrants et des outils augmentent. Le pourcentage ajouté au prix des semences jouait, ainsi, un rôle stabilisateur en cas d'inflation, en plus de permettre de financer les petits projets sur le site.

Par ailleurs, au moment des rencontres mensuelles de l'association, lorsque des difficultés ou des problèmes émergent sur le terrain, les bénéficiaires avaient la possibilité d'inviter des techniciens d'institutions étatiques qui pouvaient, par la suite, leur prêter conseil, comme l'amène Raïssa, veuve de 80 ans prenant part au projet depuis le début :

« [les] techniciens, là, viennent souvent lorsque nous avons des réunions. Avant les réunions, nous appelons le technicien pour lui dire que, voilà... Tel jour nous aurons une réunion, s'il peut venir assister à la réunion... Demander aux techniciens de venir assister et généralement ils viennent ».

On note ainsi, pour reprendre les termes de Narayan (2004, 19), une certaine *maîtrise* des institutions municipales et gouvernementales par les bénéficiaires : à l'aide du projet, et plus précisément leur association, les membres avaient la possibilité d'avoir accès aux ressources techniques des institutions municipales et gouvernementales. Minimale, des liens étaient établis entre les techniciens et les bénéficiaires, rapprochant ainsi ces derniers des institutions étatiques qui pouvaient éventuellement leur fournir un appui technique ou, plus simplement, des conseils les aidant dans le déroulement de leurs activités. Cependant, par l'intermédiaire de l'autofinancement, nous constatons également que les bénéficiaires conservaient une autonomie face aux institutions municipales et gouvernementales en ce qui concerne l'achat des produits nécessaires à l'agriculture. Si aucun appui n'était possible de la part des institutions gouvernementales, les bénéficiaires réussissaient à s'auto-suffire et faire progresser eux-mêmes

leurs activités, grâce à leurs cotisations mensuelles. Ainsi, le dynamisme de l'association illustre sans ambiguïté un certain *empowerment* des populations bénéficiaires : celle-ci témoigne d'une autonomisation des bénéficiaires dans la conduite de leurs activités, en plus de montrer que ces derniers avaient une voix sur la scène municipale pour représenter leurs intérêts et faire part de leurs inquiétudes aux institutions gouvernementales.

Par ailleurs, les six répondants du premier projet ont affirmé que celui-ci leur avait apporté de nombreux bénéfices et avait contribué, d'une manière ou d'une autre, à leur bien-être :

« [...] maintenant, avec mes cultures ici, j'arrive à subvenir aux besoins de ma famille, je paie l'école des enfants, j'arrive à me payer des habits, j'arrive à m'entretenir moi-même, donc c'est nettement mieux qu'avant » (Samiratou, femme mariée d'une cinquantaine d'années, avec sept enfants)

« Les cultures ici, bon... Je vends une grande partie parce que c'est à partir de ça que je peux me nourrir, je peux me soigner, je peux subvenir à mes différents besoins, comme m'acheter des chaussures, du savon, des choses comme ça. Donc, je tire pratiquement tout mon revenu de la vente des produits du jardin » (Raissa, veuve de 80 ans)

« Non seulement, il y a la terre que tu as, tu la cultives quand tu veux... Tu peux faire plusieurs cultures sur ta parcelle, tu as aussi la possibilité de te nourrir à partir de ce que tu cultives. Tu peux vendre, tu peux avoir un revenu. Donc, il y a tellement d'avantages que je ne peux pas espérer, je ne peux pas penser un jour abandonner [ma parcelle] » (Faouzia, présidente de l'association)

« Je trouve que je tire beaucoup d'avantages en exploitant le terrain. Ça me fait un plus, quelque part, plus de moyens, puisque la vente de mes produits me procure un peu plus d'argent, donc c'est déjà un plus pour moi. Je ne pense pas abandonner [ma parcelle]. Le fait de pouvoir avoir de manière permanente de l'argent sur moi, suite à la vente de mes produits, ça c'est une énorme motivation et je ne veux pas arrêter les cultures. » (Yacouba, homme marié de 34 ans, avec trois enfants et ses parents à charge)

« Ce genre de projet nous permet de conjuguer notre vie quotidienne... Comme je venais de le dire, c'est un grand avantage pour moi... L'argent que je gagne de ça ferme certains trous que j'ai créés. Voilà. » (Boubacar, homme marié de 38 ans, avec trois enfants et sa mère à charge)

« J'ai voulu [être] dans le projet parce que j'avais perdu mon mari et que je n'avais plus de soutien. Donc, c'est mon seul soutien et à partir de là, je peux ne serait-ce qu'avoir de quoi manger. [...] Comme je n'ai pas de soutien, c'est ici que je puise l'essentiel de ce que je vais manger à la maison. » (Fadilatou, veuve de 50 ans, avec cinq enfants)

Ces témoignages nous montrent une générale satisfaction des bénéficiaires concernant leur implication dans le projet. Certes, tous les bénéficiaires ont affirmé, dans nos entretiens, que le travail était physiquement éprouvant et que les quantités d'eau dans les puits, lors de la saison

sèche, sont souvent une source d'inquiétude. Nous notons cependant qu'ils demeuraient enthousiastes par rapport aux changements que le projet a apporté à leur vie.

Également, bien que ces témoignages ne nous permettent *pas* de mesurer une réduction de la pauvreté, comme nous l'avons précédemment exposé, ils nous permettent de constater que les bénéficiaires évaluaient avoir profité économiquement de leur implication dans le projet. Nous notons, ainsi, au-travers leurs propos, un impact positif sur deux des indicateurs que nous avons développés. D'un côté, nous constatons que les bénéficiaires affirment avoir *perçu* des bénéfices économiques : la conduite d'agriculture urbaine leur permettait non seulement de se nourrir, mais, en plus, plusieurs d'entre eux disaient en soutirer un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins. D'un autre côté, en continuité avec cette perception de bénéfices, nous notons que leur implication a contribué à un accroissement de leurs « capacités ». En effet, l'utilisation de leur parcelle de terre comme activité rémunératrice permet à plusieurs d'augmenter leur bien-être : « j'arrive à m'entretenir moi-même » (Samiratou), « je peux me soigner » (Raissa), « [l'agriculture] nous permet de conjuguer notre vie quotidienne » (Boubacar), « c'est mon seul soutien » (Fadilatou). Il semble, ainsi, adéquat d'avancer que ce premier projet a permis aux individus d'avoir un meilleur contrôle sur leurs contraintes quotidiennes, se rapprochant par le fait même de la notion d'« *empowerment* ».

Cette situation contraste toutefois par rapport à ce qui a été observé concernant le deuxième projet. Pour les six répondants de ce projet, évidemment différents du premier, on remarquait un certain sentiment de morosité et plusieurs d'entre eux ont déclaré n'avoir perçu que très peu de bénéfices, parfois même aucun :

« C'est vrai que je fais l'agriculture, j'en consomme une partie, mais l'autre partie, je vends, mais je n'en tire pas grand bénéfice. [...] Je n'en tire pas grand bénéfice, ce qui fait que quelque part, je n'ai pas de grands revenus comme ça de l'agriculture. C'est vrai que j'en vends une partie, mais, c'est vraiment pas suffisant. C'est juste pour ne pas perdre la récolte que je vends, parce que la tomate aussi, pour la conserver, c'est un peu difficile. » (Mamadou, homme marié d'une cinquantaine d'années, avec cinq enfants).

« Avec le projet, j'ai dépensé plus, parce que je devais payer le fumier, l'eau pour arroser mes plantes et, donc, c'était vraiment difficile et même les personnes pour travailler la terre, donc ça m'est revenu plus cher que lorsque... qu'avant le projet, lorsque je ne faisais même pas... Donc, j'en n'ai pas tiré vraiment un grand bénéfice, à part peut-être ce que j'ai pu récolter en saison pluvieuse. Sinon, pendant la phase exécutoire du projet, je n'ai vraiment pas eu de bénéfices. » (Safiatou, femme mariée de 44 ans, avec sept personnes à charge : cinq enfants et deux neveux).

« Si je devais comparer à ce que je devais payer, c'est un peu... C'est un peu bénéfique... Bon, ça me revient moins cher et c'est un peu plus bénéfique, voilà... de cette manière » (Awa, femme d'une cinquantaine d'années).

« Nous avons toutes abandonné nos activités et nous nous étions consacrées seulement au jardinage. Mais bon... Comme ça ne donnait pas, nous voyions que le jardin n'était pas... ne nous était pas profitable, nous avons relâché le jardin. Et nous nous sommes re-consacrées à nos activités marchandes. » (Aminata, marchande du deuxième *Focus-group* – constitué de quatre femmes marchandes ayant participé au projet –, appuyée par les trois autres répondantes)

On note également l'image forte où, au moment où nous leur avons demandé si elles pensaient avoir soutiré un certain bénéfice monétaire avec le projet, les quatre femmes de notre deuxième *focus group* se sont esclaffées de rire, pour répondre, en chœur, « non », avant d'ajouter « que nous n'avons rien eu, vraiment rien, mais alors là rien » (tiré du *focus-group*).

Un constat similaire était observable en ce qui concerne l'*empowerment* des bénéficiaires. En effet, il a été observé que ceux-ci se sont retrouvés à compter sur eux-mêmes pour mener leurs activités, sans réel lien avec les institutions étatiques ou municipales pouvant éventuellement les aider aux niveaux technique ou financier. On note, pourtant, qu'une association de producteurs avait été créée, dans le but d'établir, justement, des liens avec les acteurs techniques étatiques, et de les aider dans la conduite de leurs activités. Cependant, il a été observé que l'association avait rapidement été dissoute, témoignant de l'*empowerment* limité des bénéficiaires. Ceux-ci n'ont effectivement pas réussi à dynamiser et à contrôler celle-ci, ne leur permettant donc pas de répondre à ses objectifs :

« L'association existe, mais l'association n'est pas très dynamique. Vu qu'il n'y a plus d'activités comme ça sur le terrain, ce n'est pas très dynamique, donc... Bon, elle ne joue pas réellement son rôle. Sinon, normalement, l'association devait nous permettre d'avoir de l'aide, d'acquérir des fonds, pour nous aider à mieux travailler sur le terrain, améliorer nos conditions de travail et même acquérir des outils de travail. » (Mamadou, homme marié d'une cinquantaine d'années, tailleur de profession, avec cinq enfants)

« Elle [l'association] n'arrive pas réellement à jouer son rôle, puisque les gens sont découragés. Et même pour faire marcher l'association, il fallait faire des cotisations, à la fin de chaque mois. Et comme les gens n'ont pas les moyens, donc, c'était devenu difficile de continuer tout ça, ce qui a fait que l'association n'est... N'est plus dynamique. » (Safiatou, femme mariée de 44 ans, avec sept personnes à charge : cinq enfants et deux neveux)

« L'association avait pour but de nous permettre d'acquérir de l'aide auprès de tierces personnes, voilà, de pouvoir emprunter aussi pour pouvoir investir tant sur le terrain qu'autrement, voilà... Mais que, bon... Souvent, bon... Comme il y a eu des difficultés, souvent les réunions n'arrivaient pas à se tenir, tout le

temps, les gens étaient découragés, donc... Ça fait que l'association n'était plus active à la fin du projet ». (Balguissa, femme mariée de 45 ans, à l'état de santé précaire, et mère de cinq enfants)

« [...] L'association n'a pas eu le temps d'être dynamique, de poser vraiment de bonnes bases. Donc, comme elles [les personnes bénéficiaires] se sont dispersées, pour le moment, l'association ne marche pas » (Aminata, marchande du *focus group*, soutenue par les trois autres répondantes)

Ainsi, alors que le dynamisme de l'association démontrait un certain *empowerment* des bénéficiaires du premier projet, au contraire, la dissolution de celle du deuxième projet démontre que ceux-ci sont demeurés dans une situation de faible *empowerment* : les bénéficiaires n'avaient pas la capacité de faire adéquatement fonctionner l'association qui, pourtant, aurait pu les aider dans leurs activités. Cette situation est également soutenue par la dernière citation, où l'on observe que les quatre femmes ayant pris part au *focus group* se sont redirigées vers les activités qu'elles occupaient avant le projet. Il semble, ainsi, illusoire d'affirmer que ce deuxième projet a permis à ces quatre bénéficiaires de substantiellement accroître leur bien-être, si celles-ci sont retournées à leur occupation d'origine. Plus encore, ce constat est appuyé par le fait qu'aucune activité n'était observée lors de notre étude terrain, au contraire du premier projet, réitérant la faiblesse d'impacts positifs dans l'intégration au projet. L'ensemble des parcelles cultivables étaient désertes, et plus aucun bénéficiaire ne cultivait en saison sèche, alors que le projet prévoyait une agriculture toute l'année. Cette situation contraste à nouveau, par ailleurs, avec ce qui avait été observé pour le premier projet, où il était constaté que les terrains étaient bel et bien exploités durant la saison sèche.

Ainsi, en reprenant les trois indicateurs développés plus haut – *empowerment*, perception de bénéfices par les individus sélectionnés et pérennité des activités mises en place – il semble manifeste que le deuxième projet ait entraîné un succès bien moindre que le premier, voire même l'échec de celui-ci, car n'ayant pas réussi à répondre à ses objectifs. D'abord, les bénéficiaires du deuxième ne semblent pas avoir vu une résorption de leur vulnérabilité, au contraire, et n'ont pas acquis cette capacité à atteindre et à « maîtriser » les institutions pouvant éventuellement les aider dans leur quotidien, comme il avait été observé pour le premier projet. Ensuite, l'ensemble des répondants du deuxième projet, contrairement au premier, n'ont pas *perçu* de bénéfices économiques substantiels suite à leur implication, tel qu'observé dans les témoignages. Finalement, la pérennité des activités mises en place dans le deuxième projet apparaissait précaire, plus aucune agriculture n'étant pratiquée en saison sèche, au contraire du premier

projet. L'ensemble de ces constatations sont résumées dans le Tableau 2, situé ci-dessous, dans lequel nous voyons clairement les différenciations observées entre les deux projets pour les trois indicateurs sélectionnés.

Tableau II. Analyse des indicateurs de succès/échec pour les projets « Villes agricoles du futur » et « Villes et changements climatiques ».

Projets.	Indicateur 1 : <i>empowerment.</i>	Indicateur 2 : <i>perception de bénéfices économiques.</i>	Indicateur 3 : pérennisation des activités mises en place.
« Villes agricoles du futur » (2006-2008).	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'investir sur le terrain dans la réalisation de petits projets facilitant le travail des bénéficiaires ; • Système d'achat collectif permettant l'autofinancement des activités et autonomisation par rapport aux institutions étatiques. • Maîtrise des institutions étatiques : possibilité d'interpeler des agents provenant d'institutions formelles si des problèmes émergent et d'aller chercher des financements externes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Répondants affirmant avoir perçu des bénéfices économiques considérés comme ayant un impact positif sur leur vie ; • Obtention d'un revenu et activité qui permet de subvenir à divers besoins : nourriture, achats d'objets du quotidien, paiement de l'école des enfants, entre autres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture toujours pratiquée à l'année longue, même en saison sèche.
«Villes et changements climatiques » (2013-2014).	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs pratiquant seuls, avec possibilités réduites d'obtenir du financement externe ; • Absence de liens avec les institutions étatiques pouvant aider à la conduite des activités ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Très peu de bénéfices économiques perçus par les répondants, parfois même aucun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture non pratiquée lors de la saison sèche.

Ce premier chapitre nous a permis, dans un premier temps, de comprendre le débat plus large entourant la pratique de l'agriculture urbaine et sa récente valorisation. S'ancrant dans le paradigme du développement « inclusif », nous avons vu que les projets de développement d'agriculture urbaine ont une visée sociale évidente, ciblant avant tout les individus vulnérables et en situation de « pauvreté », y compris pour le cas de Bobo-Dioulasso. De surcroît, nous avons vu que ces projets sont la valorisation d'une pratique développée et pratiquée par les populations locales, et que le cas bobolais n'y fait pas exception.

Ainsi, nous avons pu constater l'existence de deux principales formes « historiques » non institutionnelles d'agriculture urbaine, celle « autochtone » et celle saisonnière, nous donnant la possibilité de mieux comprendre l'environnement dans lequel s'inséraient les projets de développement portés par l'administration étatique, troisième et récente forme d'agriculture urbaine bobolaise. La présentation de ces deux formes nous a, par ailleurs, donné la possibilité de constater que les formes non institutionnelles permettaient non seulement l'obtention de bénéfices économiques chez les agriculteurs, mais également un certain « *empowerment* », les individus s'éloignant, du moins, d'un état de réelle vulnérabilité. La présentation de ces deux formes non institutionnelles nous montrait, en outre, qu'une pérennisation de l'agriculture urbaine était bien possible dans le cas bobolais. Par le fait même, ces quelques constatations laissaient présager un certain succès chez les projets portés par l'administration.

Or nous avons vu, dans un deuxième temps, que le succès de la valorisation d'initiatives locales n'était pas toujours assuré, malgré l'observation historique de la pratique et sa présence chez les populations locales. De fait, nous avons montré que les deux projets, pourtant similaires, avec des objectifs et des acteurs institutionnels semblables, ont donné des résultats bien différents au niveau des populations bénéficiaires. Tel que présenté dans l'introduction, c'est à partir de ces observations empiriques que nous basons ce présent mémoire : *pourquoi deux projets d'agriculture urbaine similaires, prenant part dans une même ville, ont-ils obtenu des degrés de succès bien différents chez les populations bénéficiaires ?*

Dans cette lignée, le prochain chapitre se penche plus spécifiquement sur les réponses observées dans la littérature concernant les facteurs influençant le succès/échec des projets d'agriculture urbaine : qu'est-ce que la littérature offre comme réponse à notre problématique ?

Nous y présentons, également, l'approche privilégiée pour expliquer notre cas et montrons comment les approches et réponses alternatives ne peuvent pas s'appliquer à Bobo-Dioulasso.

CHAPITRE 2 : FACTEURS INFLUENÇANT LES RÉSULTATS DES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE.

Ce chapitre a pour objectif, dans un premier temps, de présenter les différentes approches identifiant les facteurs qui influencent les résultats des projets d'agriculture urbaine. Nous y expliquons également pourquoi nous réfutons les approches alternatives à celles que nous privilégions pour, dans un deuxième temps, présenter le cadre théorique articulé dans ce mémoire.

2.1 Approches proposées dans la littérature.

Il n'y a pas de consensus dans la littérature concernant les *facteurs* qui affectent le résultat des projets d'agriculture urbaine, qui en expliquent leur succès ou leur échec. Nous rappelons, également, tel que constaté dans le premier chapitre, qu'aucune définition claire du « succès/échec » des projets d'agriculture urbaine n'est constatée dans la littérature. Toutefois, l'ensemble des auteurs abordés dans cette présente section tendent à mettre l'accent, non explicité, sur l'aspect « pérennisation des activités mises en place ».

Par ailleurs, nous constatons que les analyses des facteurs de succès ou d'échec sont peu nombreuses ou peu étayées. Nous avons tout de même été en mesure de répertorier quatre grands types d'explications dans la littérature : des facteurs *contextuels/structurels* (Madaleno 2000 ; Marsh 1998 ; Karaan & Mohamed 1998, Chaplowe 2000 ; Taru 2013), d'autres *institutionnels* (Ellis & Sumberg 1998 ; Rogerson 2011 ; Banque mondiale 2013 ; Halloran & Magid 2013 ; Prain & Lee-Smith 2010), des facteurs *managériaux* (Tembo & Louw 2013 ; Halloran & Magid 2013) et, finalement, des facteurs liés aux *acteurs* (Rogerson 2011 ; Banque mondiale 2013 ; Halloran & Magid 2013). Si, prises séparément, aucune de ces explications ne permet de bien comprendre les facteurs expliquant la variation observée entre les deux projets d'agriculture urbaine de Bobo Dioulasso, on constate toutefois qu'une démarcation claire entre les différentes approches est souvent difficile à tracer, chacune étant interreliée aux autres.

2.1.1 Une approche structurelle.

Une première approche met l'accent sur des facteurs explicatifs d'origine principalement structurels. Comme le suggèrent Ika (2012) et Rondinelli (1983), les projets de développement au niveau local s'insèrent dans un contexte structurel plus large ayant une influence directe ou indirecte sur la façon dont un projet est mis en place. Notamment, Madaleno (2000), Marsh (1998) et Karaan & Mohamed (1998) proposent que l'environnement physique dans lequel les projets d'agriculture urbaine s'insèrent aurait une incidence sur leur succès ou sur leur échec. En effet, en se penchant sur le cas de la ville du Cap en Afrique du Sud, Karaan & Mohamed (1998, 70) notent qu'un premier projet financé par une ONG allemande n'aurait pas réussi à se pérenniser à cause, entre autres, de mauvaises conditions climatiques. Les auteurs notent qu'un deuxième projet aurait rencontré un certain succès, mais que celui-ci serait négativement marqué par des problèmes de vent, d'escargots et d'un manque de surfaces cultivables (Karaan & Mohamed 74-6). Des propos similaires sont retrouvés chez Marsh (1998, 8-10), où celui-ci constate que certains projets d'agriculture urbaine font face à des problèmes de sols peu fertiles, en plus d'un manque de surfaces libres potentiellement cultivables. Toutefois, comme le note Madaleno (2000), certains facteurs physiques peuvent influencer positivement les projets. D'après elle, le succès d'un projet ayant pris place à Bélem (Brésil) serait probablement attribué aux précipitations abondantes, à une température clémente observable toute l'année, en plus de conditions environnementales favorables (Madaleno 2000, 76).

D'autre part, Chaplowe (1998) note l'influence du contexte politique et économique international dans le succès des jardins urbains mis en place par l'État cubain dans la Havane. Suite aux pénuries alimentaires résultant de la dissolution du bloc soviétique, de la contraction économique des États-Unis en 1989, en plus du renforcement de l'embargo économique de 1992, l'État cubain s'est tourné vers la promotion de l'agriculture urbaine afin de renforcer la production alimentaire et l'autosuffisance dans la Havane (Chaplowe 1998, 48). L'auteur explique le succès des jardins par l'implication de l'État dans l'agriculture urbaine, où cette assistance serait toutefois elle-même directement *contingente au contexte* économique et politique mondial instable (Chaplowe 1998, 56). Marqués par des résultats positifs au moment de la publication de son article, l'auteur note cependant que la pérennité future des jardins urbains dépendrait directement de l'environnement politique, économique et culturel résultant

de l'insertion de Cuba au sein de la nouvelle économie globale (Chaplowe 1998, 56). De fait, un changement dans l'environnement mondial aurait potentiellement un impact négatif sur la pérennité des jardins.

On note que cette première approche permet d'expliquer certaines difficultés rencontrées sur les *deux* sites, mais ne permet toutefois pas d'expliquer les différences observées entre les deux projets de Bobo-Dioulasso.

L'ensemble des bénéficiaires rencontrés nous ont fait part de leur inquiétude concernant le niveau d'eau dans les puits lors de la saison sèche, autant pour le premier que pour le deuxième projet. Sachant que l'agriculture nécessite logiquement un minimum d'eau pour mener à terme les activités, et que lors de la saison sèche burkinabè pratiquement aucune précipitation n'est observée durant plusieurs mois, la dépendance des bénéficiaires face aux puits est évidente. Or, cette situation s'applique pour les *deux* sites, et non pas seulement au deuxième. Nous avons, par ailleurs, eu la possibilité de physiquement constater que l'eau était bel et bien présente, lors de notre enquête terrain en saison sèche, sur le deuxième site. Également, l'insistance affichée par rapport à la présence d'eau par Awa, une bénéficiaire d'une cinquantaine d'années du second projet, nous montre que celle-ci n'était pas la cause intrinsèque à l'insuccès du deuxième projet :

« Notre côté [le deuxième site], il y a l'eau dedans. Y'a l'eau dedans, même si tu... [y vas] maintenant ! Y'a l'eau dedans ! ».

De surcroît, cet aspect physique ne permet pas d'expliquer la différence observée en ce qui concerne l'*empowerment*, lorsque l'on compare les deux projets, ni pourquoi les individus du deuxième projet n'ont pas réussi à en soutirer, tout de même, certains bénéfices, tel qu'il a été observé pour le premier projet, « Villes agricoles du futur ».

Un constat similaire s'applique également concernant le facteur contextuel politique et économique développé par Chaplowe (1998). En effet, les deux projets se sont déroulés dans un environnement politique similaire, *avant* la chute de pouvoir du président Compaoré, qui s'est faite en octobre 2015 (Frère & Englebert 2015, 295), et tous deux ont pris part dans la même ville, répondant ainsi sensiblement aux mêmes pressions structurelles « globales ».

2.1.2 Une approche institutionnelle.

Cette approche adopte un niveau d'analyse davantage « *meso* », où les auteurs articulent des facteurs explicatifs directement liés aux institutions *formelles*. On note, en effet, que la littérature traitant de l'agriculture urbaine s'est jusqu'à maintenant concentrée sur ce type d'institutions – vues ici comme étant les « [...] state and state-related institutions such as bureaucracies, rules, party systems, political actors and agency, and interest groups » (Sangmpam 2007, 202). Les institutions informelles – les contraintes informelles ancrées dans les coutumes, les traditions ou les codes de conduite (North 1990, 6) – ne semblent en effet pas comprises, jusqu'à maintenant, dans les facteurs explicatifs retrouvés dans cette littérature.

L'approche institutionnelle met l'accent sur l'arrangement institutionnel formel et les dynamiques qui lui sont sous-jacentes pour expliquer les résultats des projets de développement d'agriculture urbaine, et l'on décèle plus spécifiquement deux facteurs explicatifs d'origine institutionnelle : (1) *les capacités limitées des institutions* (Ellis & Sumberg 1998 ; Rogerson 2011), et (2) *le manque de coordination/coopération entre institutions* (Banque mondiale 2013 ; Rogerson 2011). Il est, par ailleurs, à constater que les auteurs n'offrent pas de définition claire de ces différents facteurs explicatifs d'origine institutionnelle.

2.1.2.1 La capacité institutionnelle.

Rogerson (2011, 189-93) se penche sur le cas de la province de Gauteng (Afrique du Sud) et note entre autres l'incapacité des institutions gouvernementales locales à fournir les employés nécessaires à la conduite des projets d'agriculture urbaine. L'auteur constate que les institutions font face à des contraintes budgétaires limitant l'envoi de personnel sur le terrain (Rogerson 2011, 193), en plus de remarquer que ce personnel n'est pas nécessairement en mesure de jouer le rôle de « facilitateur de développement » qui lui est demandé (Rogerson 2011, 189). Par le fait même, les capacités limitées empêcheraient d'amener le support nécessaire pour mener les projets locaux. Ellis & Sumberg (1998, 8) notent également, très courtement, que les contraintes et les capacités limitées – notamment financières – faisant face aux institutions municipales et gouvernementales restreignent les possibilités d'actions dans les projets et limitent par le fait même les possibilités de pérennisation. Les deux auteurs ne développent toutefois pas davantage cette réponse et demeurent flous à ce sujet.

Nous constatons que le cas de Bobo-Dioulasso parviendrait difficilement à contredire les propos avancés par Rogerson (2011) concernant les contraintes faisant face aux institutions gouvernementales locales, qui ont certainement effectivement des capacités limitées. Toutefois, la comparaison entre les deux projets bobolais nous pousse à rejeter les propositions de l'auteur comme facteur explicatif de l'échec du deuxième projet, « Villes et changements climatiques ». La position de Rogerson (2011) ne permet effectivement pas d'expliquer pourquoi, dans une *même* ville, et donc en ayant accès au même bassin d'« expertise », deux projets similaires entraîneraient des résultats différents au niveau des population bénéficiaires. De surcroît, les capacités financières amenées par le deuxième projet étaient bien plus grandes que pour le premier. En effet, celui-ci avait un budget total de 53 490 000 francs ouest-africains (FCFA) (Commune de Bobo-Dioulasso c 2014), au contraire du premier qui avait un budget de 10 000 000 FCFA (N'Diaye 2012). Sans avoir la capacité d'affirmer si ces budgets étaient effectivement limités face aux activités ayant été mises en place sur le terrain, ces chiffres nous montrent tout de même que des capacités financières plus grandes n'impliquent pas nécessairement de meilleurs résultats dans la pérennisation des activités.

2.1.2.2. La coordination/coopération entre institutions.

Le rapport conduit par la Banque mondiale (2013) ainsi que Rogerson (2011) notent l'influence du manque de coordination/coopération dans les projets d'agriculture urbaine. Selon Rogerson (2011, 195-6), l'absence d'une politique nationale d'agriculture urbaine, au niveau de l'Afrique du Sud, constituerait une faiblesse majeure pour les projets de développement. Cette forme d'agriculture demeurerait un enjeu confiné au niveau local, impliquant seulement les institutions municipales et provinciales (Rogerson 2011, 195-6). L'auteur constate la réalisation de multiples projets portés parallèlement par les différents gouvernements locaux, et les enjeux et les décisions demeuraient à des niveaux sub-nationaux. L'absence de support provenant de l'État fédéral entraînerait par le fait même un manque de cohésion entre les différents projets. La Banque mondiale (2013, 26) offre un constat similaire et rapporte également la nécessité d'adopter une « approche intégrée », c'est-à-dire l'inclusion non seulement des différents niveaux de gouvernement dans les projets, mais aussi la coordination d'institutions provenant de différents secteurs (agriculture, environnemental, santé et éducatif, entre autres). Ainsi, la

compréhension multisectorielle des enjeux liés à l'agriculture urbaine permettrait de mieux prévoir les obstacles auxquels pourraient faire face les projets et offrirait de meilleures possibilités de succès.

Les deux projets réalisés à Bobo-Dioulasso confirment les propos de Rogerson (2011). Les enjeux liés à l'agriculture urbaine demeurent effectivement au niveau local, l'État burkinabè n'ayant pas de politique nationale d'agriculture urbaine, comme nous l'a confirmé Issaka, juriste burkinabè spécialisé sur les questions environnementales ayant pris part au deuxième projet, « Villes et changements climatiques ». Il y avait, ainsi, certainement une lacune concernant la cohésion entre les différents projets au *niveau national*, mais ce constat n'explique pas ce qui est observé à l'*échelle municipale*. De fait, les observations de Rogerson (2011) se situent à un niveau d'analyse plus élevé (national) que le nôtre (municipal) et ses constats ne réussissent donc pas à expliquer les différences observées dans les projets se situant *dans une même ville*. Cette situation est également valable en ce qui concerne la définition sous-tendue, mais non explicitée, de la réussite/échec des projets d'agriculture urbaine. Rogerson aborde le succès/échec des projets d'agriculture urbaine en tant que politique durable de développement *nationale* et ne traite pas directement de l'échec/succès des projets distincts. De surcroît, la position tenue par l'auteur relève de la supposition et celui-ci n'offre aucune preuve qu'une politique nationale en matière d'agriculture urbaine entraînerait effectivement, sur le terrain, de meilleurs résultats en ce qui concerne la pérennisation des activités.

Nous réfutons également la position tenue par la Banque mondiale (2013, 26), les projets de Bobo-Dioulasso ayant adopté une approche intégrée similaire à celle décrite par l'organisation internationale. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les deux projets avaient incorporé un grand nombre d'institutions œuvrant dans des domaines divers, y compris lors de la partie exécutoire du projet.

2.1.3 Une approche managériale.

Le niveau d'analyse de cette avant-dernière approche tend à être davantage « micro » et l'accent est mis sur des facteurs explicatifs se retrouvant dans l'élaboration même d'un projet. En fait, comme le constatent Bebbington & McCourt (2007, 11) « at the risk of stating the obvious, some policy designs [ici vus comme des projets de développement] are better than

others », et la façon dont est conçu un projet aurait une incidence sur ses résultats. Trois facteurs managériaux sont, ici, retrouvés dans la littérature de l'agriculture urbaine : (1) l'analyse adéquate des besoins des bénéficiaires des projets ; (2) l'établissement d'une séquence logique des différentes étapes d'un projet, où celles-ci doivent s'enchaîner de manière cohérente ; (3) l'analyse appropriée du milieu socioculturel dans lequel s'inscrivent les projets.

Rachael & Louw (2013, 231) constatent qu'un projet de la ville du Cap (Afrique du Sud) aurait fourni des plants et des graines avec lesquels les bénéficiaires n'étaient pas familiers. Ces produits étaient, certes, destinés à la vente sur les marchés, mais les auteurs notent que les légumes non vendus n'étaient pas consommés par les bénéficiaires, ceux-ci préférant ne pas utiliser des produits leur étant inconnus. Il en est ainsi résulté une réduction des potentiels bénéfiques pouvant être soutirés des activités mises en place. Toutefois, d'après Rachael & Louw (2013, 231), la principale limite aurait été une séquence des activités trop longue avant l'obtention de potentiels bénéfiques économiques pour les bénéficiaires. Ce délai aurait ainsi démotivé les participants et, par le fait même, les aurait poussés à désertir le projet, ne permettant pas sa pérennisation.

Dans une optique similaire, Halloran & Magid (2013, 124) remarquent une inadéquation dans la sélection de terrains destinés à la conduite d'activité d'agriculture urbaine à Dar es Salaam (Tanzanie). En effet, la ville aurait procédé au développement de parcelles cultivables, mais celles-ci seraient excentrées et difficiles d'accès pour les agriculteurs pratiquant déjà l'agriculture avant le projet (Halloran & Magid 2013, 124). Loin des marchés et des revendeurs potentiels, les parcelles sélectionnées seraient en partie mal adaptée à la réalité quotidienne des agriculteurs, faisant ainsi douter de la pérennité de l'initiative (Halloran & Magid 2013, 130).

Taru (2013), quant à lui, articule des facteurs explicatifs liés à une mauvaise compréhension et analyse du contexte socioculturel du milieu accueillant les projets d'agriculture urbaine. L'auteur se penche sur le cas de Masvingo (Zimbabwe), où ont été créés des jardins urbains devant principalement bénéficier aux individus qualifiés de « pauvres » ou de « vulnérables » (Taru 2013, 4). Il note toutefois qu'une incompatibilité entre la réalité du terrain et la conception de chacun de ces deux termes aurait négativement influencé les résultats du projet (Taru 2013, 8). Taru (2013, 9) amène l'idée selon laquelle le contexte socioculturel de Masvingo serait répulsif face aux projets destinés aux « pauvres » et aux « vulnérables » : « Among urbanites, it is very difficult to identify a poor household because very few people or

household define and identify themselves as poor ». Le projet tel que conçu n'aurait, ainsi, pas réussi à comprendre les subtilités du contexte local et, par le fait même, la participation des individus au projet aurait entraîné leur stigmatisation par les individus non bénéficiaires, menant à une désertion des jardins.

En laissant une plus grande place à la multiplicité potentielle des résultats de chaque projet d'agriculture urbaine, l'approche managériale semble, à première vue, intéressante pour expliquer le cas de Bobo-Dioulasso. Cependant, on constate que celle-ci tend à évacuer l'idée selon laquelle les projets de développement consistent avant tout une agrégation d'individus interagissant entre eux, provenant de divers milieux, et, surtout, que le développement sous-tend des *choix* et des *décisions* issues de ces individus, même une fois la conceptualisation du projet finalisée. Nous rappelons également que les activités mises en place pour les deux projets de Bobo-Dioulasso étaient similaires – même type d'agriculture (saisonniers « améliorés »), ciblant des individus qualifiés de défavorisés se situant à proximité des terrains, réalisé sur des terrains similaires, présentant un volet participatif et incorporant le même type d'acteurs institutionnels – ce qui nous pousse à rejeter l'approche managériale proposée par Rachael & Louw (2013), Halloran & Magid (2013) et Taru (2013).

2.1.4 Une approche centrée sur les acteurs institutionnels.

Les propos retrouvés dans cette dernière approche sont, une fois de plus, peu développés, mais ceux-ci *initient* une réflexion qui jette les bases à l'explication de notre cas.

Rogerson (2011) et la Banque mondiale (2013) constatent tous deux la *volonté politique affichée* des institutions formelles à s'impliquer dans les projets de mise en valeur de l'agriculture urbaine, mais notent un manque d'implication *réelle* au niveau de la pratique (Rogerson 2011, 193 ; Banque mondiale 2013, 20-1). En fait, les auteurs remarquent que les institutions continuent à délaissier l'allocation de ressources vers l'agriculture urbaine – même lorsque des projets sont initiés –, pour les diriger vers l'agriculture rurale, là où les producteurs ont généralement de plus grandes terres. Halloran & Magid (2013) abondent également dans ce sens et remarquent que l'implication des institutions gouvernementales dans la promotion de l'agriculture urbaine de Dar es Salaam (Tanzanie) est davantage motivée par le gain de contrôle que leur procurent les projets plutôt que le support réel des agriculteurs (Halloran & Magid

2013, 129). Ainsi, selon ces deux auteurs, les institutions formelles afficheraient leur *volonté politique* de participer au développement de l'agriculture urbaine, mais, leur implication réelle demeurerait, sur le terrain, limitée, affectant par le fait même les possibilités de pérennisation des projets. D'après nous, ces constatations méritent que l'on s'y attarde davantage.

De fait, en apportant cette notion de *volonté politique*, Rogerson (2011), la Banque mondiale (2013) et Halloran & Magid (2013) ouvrent la porte à une désagrégation des projets sous le plus petit dénominateur commun de tout projet de développement – l'acteur humain, individuel – et laissent donc place à une pluralité potentielle des résultats des projets. Ceux-ci incorporent des individus affichant divers degrés de *volonté* à mener à terme les activités, et cette différenciation peut avoir, comme nous le verrons, des impacts majeurs sur les résultats des projets. Or, qu'entendons-nous par « volonté politique » ?

Dans la littérature sur le développement, McCourt (2003, 1017) amène l'idée que la *volonté politique* serait tout simplement « a binding of the individual to behavioral acts ». Morrissey (1995, 639), quant à lui, définit le concept comme étant « the true intentions of the government » à mener un projet de développement, tandis que Gow & Morss (1988, 1403) parlent du désir d'implication réel, et non pas simplement « affiché », des institutions et du personnel dans la réalisation d'un projet. Finalement, Chambers (2005, 14) discute de la volonté des institutions à mener à terme un projet de développement. Ces définitions, toutes plus ou moins similaires, résument assez bien le concept, et l'on retiendra que la volonté politique constitue simplement la volonté et la motivation des acteurs institutionnels à articuler un projet de développement.

Comme nous allons le montrer avec le cas de Bobo-Dioulasso, cette différenciation au niveau de la *volonté politique* de mener un projet, chez les acteurs y prenant part, peut entraîner des effets multiples qui viendraient expliquer les observations faites pour notre cas. Plus précisément, nous amenons l'idée qu'une différenciation notable s'est observée entre les deux projets concernant la volonté d'*imputabilité*¹² des concepteurs/exécuteurs des projets envers les bénéficiaires (« downward accountability » ou « reddition de comptes vers le bas »). Ces concepteurs/exécuteurs – qui provenaient d'institutions formelles similaires mais qui

¹² Nous nous penchons plus en détails sur cette notion d'imputabilité dans la prochaine section, où nous y présentons une définition claire.

impliquaient des *individus différents* – n’avaient effectivement pas la même volonté d’accompagnement des populations sélectionnées.

D’une part, pour le premier projet, les concepteurs/exécuteurs ont agi de manière *imputable* aux bénéficiaires, s’assurant que les projets aient un impact positif sur ces derniers, tandis que pour le deuxième, aucun compte n’a été rendu aux populations sélectionnées, affectant par le fait même les résultats. Or, comme nous allons l’expliquer dans la prochaine section, cette possibilité d’afficher des degrés d’imputabilité différents découlait elle-même de l’*asymétrie de pouvoir* entre les concepteurs/exécuteurs des projets et les bénéficiaires. En demeurant dans une situation privilégiée par rapport aux bénéficiaires, les concepteurs/exécuteurs pouvaient articuler une imputabilité envers ces derniers variant selon leur *volonté* d’accompagnement qui, lui, aurait une influence sur les résultats.

2.2 Une approche centrée sur les acteurs : volonté politique, imputabilité vers le bas et relations de pouvoir.

L’approche proposée *dérive* à la fois des théories critiques du développement – plus précisément de celles du développement « participatif » – ainsi que des approches centrées sur les acteurs (« *actor-oriented approaches* »), popularisées par Norman Long (Long & Long 1992 ; Long 2001).

Le courant critique de la littérature sur le développement, articulé par des auteurs tels que Sachs (1992), Escobar (1995), Rist (1990), Ferguson (1994) et Rahnema & Bawtree (1997), rejette l’idée même du développement et met l’accent sur les rapports de force inégaux entre les « bénéficiaires » du développement et les concepteurs/exécuteurs du développement. Le développement serait, d’après ce courant, l’imposition d’une vision homogénéisante et oppressante, bien souvent occidentale, de ce que devrait être le monde. Par le fait même, malgré l’apparition de nouvelles tendances au sein du développement, notamment celles du développement « inclusif », ces tendances demeureraient une « *business-as-usual* », et devraient tout simplement également être rejetées. (Pieterse 2001, 99). Nous utilisons les propos d’auteurs, dans ce présent mémoire, dont la réflexion *s’inspire* des théories critiques, où nous

articulons l'idée que les projets de développement incorporent effectivement des relations de pouvoir inégales entre les concepteurs/exécuteurs et les bénéficiaires.

Cependant, nous rejetons l'idée selon laquelle « développement égale *nécessairement* oppression », sous-tendue par le courant critique. Certes, le développement incorpore effectivement des relations de pouvoir inégales entre les différents acteurs, mais tous les acteurs n'articulent *pas* leur position dominante, « puissante », de la même manière. Comme l'amène Villareal (1992, 257) : « Reifying the power of domination leads to a paralysing attitude : “nothing can be done except by changing the complete system” », et il semble par le fait même nécessaire d'aller au-delà de la simple constatation des relations de pouvoir pour faire progresser notre connaissance du développement.

Ainsi, nous nous concentrons sur une approche axée sur les acteurs qui permet de rendre compte des subtilités intrinsèques à chaque projet de développement, car s'intéressant aux interactions entre acteurs propres à chaque projet. Une telle approche amène l'idée selon laquelle « different social forms develop under the same or similar structural circumstances » (Long 1992, 10). Plus précisément, « [s]uch differences reflect variations in the ways in which actors attempt to come to grip, cognitively and organizationally, with the situations they face » (Long 1992, 10). Ce qui se passe sur le terrain, lors de l'exécution d'un projet de développement, serait, par le fait même, déterminé non pas par le seul environnement – institutionnel, social, économique – dans lequel prend part le projet, mais également par les interactions entre cet environnement et les acteurs (Beck 2016, 19). Ceux-ci, vus en tant qu'agents humains, auraient une influence importante concernant les résultats des projets de développement :

« [...] actor-oriented analysis assumes that actors are capable (even within severely restricted social space) of formulating decisions, acting upon them, and innovating and experimenting. Moreover, “it is a necessary feature of action that, at any point in time, *the agent “could have acted otherwise”* [...] [mise en accent non présente dans le texte d'origine] » (Long 1990, 8).

En effet, les différents acteurs – créanciers, donateurs, gouvernements locaux, ONG, populations « destinataires » – s'investissent dans un même processus, mais, *pas dans un même projet*. Au contraire,

« [t]hat which seems in the eyes of the expert and planners to be a single project is, in reality, many different ones, each group pursuing its own project. For some, it is a question of realizing abstract ideological goals such as “participation” and “help for self-help” for the “poorest of the poor”, for others

it is a matter of symbolic presence, the exertion of subtle political influence or the legitimization of power. Some orient their activities to abstract notions such as “overall objectives”, “internal rate of interest” and cost benefit relations”, or “quantitative measures” [...]. Others think of money when they hear “project”. For some the project means a step forward in planning their careers, to save for an early retirement or to carry out critical sociological analyses. Others are mainly interested in improving their drinking water supply or building up their own herds » (Bierschenk 1988, 158).

Beck (2016, 23) abonde également dans ce sens et constate que « [d]evelopment workers are likely to have their own views of the intervention, seeing it as philanthropy, a job similar to previously held positions, or a stepping-stone to something more prestigious. Some may be motivated by altruism, but other may not even believe in the principles of the intervention at hand ». Chaque acteur attribuerait donc des significations et objectifs différents aux projets, et chacun d’entre eux agirait de manière différente lors de projets de développement (Beck 2016, 21). Par le fait même, « [...] interactions among “developers” (policymakers and workers), “beneficiaries”, and their socio-material environments transform development interventions in *unpredictable ways* [mise en accent non présente dans le texte original] » (Beck 2016, 22).

Une approche centrée sur les acteurs laisse donc place à une multiplicité des résultats potentiels aux projets de développement, ceux-ci n’étant *pas* déterminés strictement par l’environnement dans lequel prennent part les projets – y compris en ce qui concerne les relations de pouvoir –, mais aussi, et surtout, par les interactions entre les acteurs. C’est, ici, où la notion de *volonté politique* prend son sens : malgré que deux projets de développement prennent part dans un environnement similaire, les concepteurs de projets – agents municipaux, agents d’ONG, agents gouvernementaux, etc. – n’ont pas tous la même *volonté politique* à mener un projet de développement, considérant que ces agents sont eux-mêmes des individus *différents*. Plus précisément, et c’est ce que nous montrerons dans le prochain chapitre, les concepteurs, différents pour les deux projets, n’avaient pas tous la même volonté d’être imputables vers le « bas » ce qui a, par la suite, entraîné des résultats dissimilaires au niveau des bénéficiaires. Or, qu’entendons-nous par « imputabilité vers le bas » ?

2.2.1 Définition de l'imputabilité.

L'imputabilité, d'après Cornwall, Lucas & Pasteur (2000, 3), « evokes a sense of taking responsibility, but it also holds the meaning of being held responsible by others ; being “held to account”. [...] It refers to holding bearers of public office responsible for their performance and the results of their decisions ». Les projets de développement impliquent que les responsables des projets – concepteurs, agents gouvernementaux, acteurs d'ONG, entre autres – doivent prendre des décisions sur le terrain et l'imputabilité sous-tend que ces responsables doivent répondre de leurs actes en rendant des comptes à d'autres acteurs.

On parle d'imputabilité vers le « haut » lorsque l'on fait référence aux relations entretenues entre les agents sur le terrain, ceux qui mettent en place le projet de développement, et les donateurs/créanciers. Ainsi, cette forme d'imputabilité « often focus on the spending of designated moneys for designated purposes » (Ebrahim 2003, 814). Les responsables des projets, dépendants du financement des créanciers, doivent s'assurer de répondre aux demandes de ceux-ci s'ils veulent espérer obtenir du financement éventuel pour d'autres projets (Andrews 2013, 99 ; Ebrahim 2003, 816 ; Abrahams 2008, 42). À l'opposé, on parle d'imputabilité vers le « bas » lorsque les acteurs du développement sur le terrain « are liable to be called to account or are answerable to their beneficiaries or consumers » (Brett 2003, 19). Dans une optique similaire, Andrews (2013, 200) amène que l'imputabilité vers le bas « represents the extent to which NGOs [ou toute agence impliquée dans le développement] answer to the priorities and organizational practices of their beneficiaries ». Ainsi, une fois le projet de développement finalisé, les acteurs du développement sur le terrain s'assurent-ils que les projets entraînent les résultats prévus initialement chez les populations bénéficiaires ? Ou, au contraire, ces acteurs du développement tendent-ils à se désresponsabiliser face à leurs actions, en ne se souciant peu des effets des projets sur les bénéficiaires ? On note également, dans la précédente citation, que la notion d'accompagnement fait partie intégrante du concept d'imputabilité.

Plusieurs auteurs (Kilby 2006, 953, Brett 2003, 18-9 ; Andrews 2013, 99) notent que c'est au niveau de l'imputabilité vers le bas qu'une différence peut être réalisée en ce qui concerne l'*empowerment* des populations bénéficiaires. Les acteurs du développement ne peuvent pas imposer l'*empowerment* chez ces dernières, celui-ci se situant au niveau des *capacités* d'un individu ou d'un groupe, mais ils peuvent en faciliter le processus (Kilby 2006,

955). En effet, Kilby (2006, 953) constate que l'imputabilité vers le bas faciliterait l'*empowerment* lorsque les acteurs du développement *s'assurent* que les bénéficiaires ont un certain degré de contrôle sur les activités mises en place, une fois le projet terminé : les bénéficiaires réussissent-ils à prendre des décisions, et les mettre en application ? Brett (2003, 22) abonde également dans ce sens : « [e]xternal agencies must play a crucial role in this process in helping social groups to acquire the information, resources and organizational experience required to do this effectively. They should not withdraw and put "local people in charge" but develop active partnerships with them, more especially with the most marginalised and excluded groups [...] ». Or, la quasi-absence de mécanismes formels assurant l'imputabilité vers le bas dans les projets de développement crée une situation où cette imputabilité relève bien souvent du « realm of grace and favor » des acteurs du développement (Kilby 2006, 952) et rejoint par le fait même le concept de « volonté politique » abordé plus haut.

En effet, les interactions sous-jacentes à l'imputabilité impliquent des relations de pouvoir entre les concepteurs/exécuteurs et les bénéficiaires qui font en sorte que l'imputabilité vers le bas n'est bien souvent pas celle qui est priorisée dans les projets (Andrews 2014, 99 ; Kilby 2006, 953-4 ; Brett 2003, 21-2) : « The danger is that accountability will be skewed to the most powerful constituency » (Edwards & Hulme 1996, 968). Les créanciers et donateurs font appel à une diversité d'outils développés dans l'optique de s'assurer que les projets répondent à leurs attentes. On note, par exemple, la réalisation de rapports financiers par les agents sur le terrain, ainsi que des documents d'évaluation de performance, rédigés habituellement un certain nombre de fois tout au long d'un projet (Ebrahim 2003, 815).

Des mécanismes ont également été développés au niveau des bénéficiaires, comme les méthodologies participatives abordées dans le chapitre précédent, mais l'articulation de ceux-ci dérive avant tout de la volonté d'acteurs autres que les bénéficiaires eux-mêmes et n'impliquent pas nécessairement une meilleure imputabilité sur le terrain (Andrews 2014, 101 ; Kilby 2006, 952). De tels mécanismes sont, de fait, développés par les concepteurs/exécuteurs mêmes et les critiques montrent que ces mécanismes peuvent être utilisés simplement pour légitimer des décisions déjà prises et/ou cacher l'asymétrie de pouvoir entre les différents acteurs. (Eversole 2010, 30 ; Cooke & Kothari 2001 ; Cornwall 2008, 270 ; Kapoor 2002, 106 ; Brett 2003, 16).

Ainsi, les relations de pouvoir inégales entre les acteurs et la faiblesse, voire l'absence, de mécanismes assurant l'imputabilité vers le « bas » a pour conséquence que les destinataires

du développement demeurent bien souvent les acteurs les plus négligés dans le processus, car dépendants de la volonté des concepteurs/exécuteurs (Kothari & Minogue 2002, 13). Or, ce n'est pas toujours le cas, comme nous le verrons dans le prochain chapitre. De fait, en concordance avec l'approche axée sur les acteurs, nous observons que les concepteurs/exécuteurs ne s'impliquent pas tous de la même manière au niveau de l'imputabilité vers le bas, et certains s'assurent *personnellement* que les bénéficiaires réussissent à obtenir les bénéfices projetés par les projets. Il importe, donc, de nous pencher sur la *façon* que les concepteurs/exécuteurs articulent leur position privilégiée par rapport aux bénéficiaires : le font-ils d'une manière imputable ou, au contraire, se déresponsabilisent-ils face à ceux-ci ? Les relations de pouvoir sont ainsi, certes, inégales entre les concepteurs/exécuteurs et les bénéficiaires, mais elles *ne président pas* les résultats. C'est pourquoi il semble essentiel d'analyser comment les actions des acteurs individuels peuvent éventuellement avoir un impact, positif ou négatif, sur les résultats des projets. Si ces relations de pouvoir sont articulées d'une manière imputable aux bénéficiaires – donc que les concepteurs/exécuteurs utilisent leur position privilégiée en concordance avec les objectifs visés pour les bénéficiaires – elles ne sont pas nécessairement négatives pour l'obtention de résultats positifs dans les projets de développement. Au contraire, ces relations de pouvoirs peuvent laisser place à une déresponsabilisation des concepteurs/exécuteurs par rapport aux populations sélectionnées : parce que les concepteurs/exécuteurs se situent dans une position privilégiée qui ne les oblige pas à rendre de comptes aux bénéficiaires, l'imputabilité relevant du « realm of grace and favor » (Kilby 2006, 952), ils peuvent facilement se déroger de leurs responsabilités.

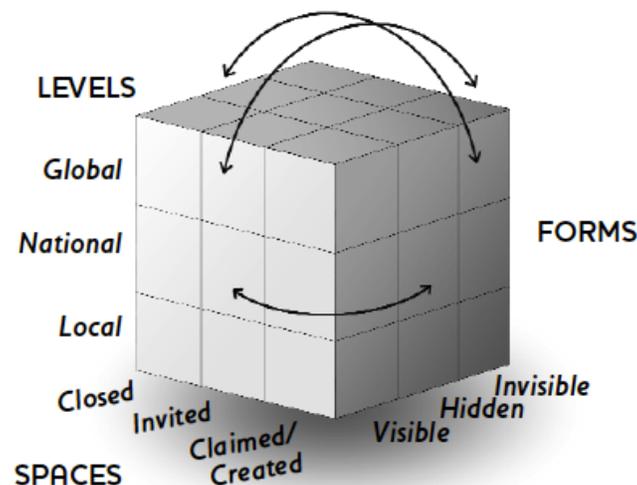
Dans ce présent mémoire, nous utilisons une définition des relations de pouvoir dérivée des écrits de Gaventa (2006), où celui-ci en présente une conception cubique particulièrement intéressante. En s'inspirant des écrits de multiples auteurs, notamment Cornwall (2002), Pieterse (1997), Stokke & Mohan (2000) et VeneKlasen & Miller (2002), Gaventa fait une synthèse des principales dimensions du pouvoir sous-tendues dans les projets de développement. Par le fait même, cette conception cubique, que nous présentons dans la prochaine sous-section, constitue un outil analytique dynamique du pouvoir relativement complet, car s'attardant à plusieurs « faces » de celui-ci. Par ailleurs, comme nous allons le voir, une analyse du pouvoir en fonction du cube de Gaventa (2006) nous permet d'avoir facilement une idée de la façon dont les concepteurs/exécuteurs se placent par rapport aux bénéficiaires. De fait, cette notion s'attarde,

entre autres, à l'influence potentielle laissée aux populations ciblées au moment même de la conception des projets, ce qui jette la base à la façon dont se positionnent les concepteurs/exécuteurs des projets par rapport aux populations bénéficiaires : semble-t-il y avoir une sensibilité face aux préoccupations des bénéficiaires, ou plutôt, ceux-ci n'ont pas de réelle influence dans le projet ?

2.2.2. Les relations de pouvoir : concepts et définition.

Gaventa (2006, 23) utilise une notion de pouvoir s'inspirant des écrits de Steven Lukes (1974) et développe une conception aux tendances post-structuralistes présentant la forme d'un cube divisé en trois principales dimensions, résumé dans la Figure 2 située ci-dessous : l'*espace*, le *niveau* et la *forme*.

Figure 2. Une conception cubique du pouvoir : niveaux, espaces et formes.



Source : Gaventa (2006).

Les trois dimensions seraient, selon l'auteur, en interrelation et celui-ci indique que, malgré que le pouvoir soit présenté sous la forme d'un cube, « it is important to think about each side of the cube as a dimension or set of relationships, not as a fixed or static set of categories »

(Gaventa 2006, 26). Par ailleurs, chacune des trois faces sont elles-mêmes divisées en trois idéaux-types, comme nous le voyons sur la Figure 2.

En premier lieu, Gaventa (2006, 26), en se penchant sur les écrits de Cornwall (2002), aborde l'espace potentiellement réservé à la participation des individus du « bas », les populations locales, dans la formulation et la prise de décisions d'un projet : (1) les espaces clos, où les décisions sont prises par un ensemble d'acteurs précis, habituellement les élites qui décident seules pour la population ; (2) les espaces invités, où les populations sont invitées, par les autorités gouvernementales, une ONG ou tout autre partenaire de développement, à participer au processus de décision ; (3) les espaces que se créent de manière autonome les populations locales, émergeant de préoccupations communes et qui prennent part à un projet de développement. Les différents espaces participatifs sont, ainsi, façonnés par les relations de pouvoir existant entre les différents acteurs, car ils définissent ce qui est possible, qui peut y entrer, avec quelles identités, quels discours et quels intérêts (Gaventa 2006, 26). Par ailleurs, les trois types d'espace seraient en ordre croissant de potentielle influence des bénéficiaires. De fait, parce qu'un espace « créé » par les populations locales prendrait part dans un milieu initialement contrôlé par celles-ci, elles seraient davantage en mesure d'exercer une influence dans un projet qu'un espace leur étant inconnu, façonné et conçu par les concepteurs/exécuteurs.

En deuxième lieu, l'auteur discute du niveau où se situe l'influence que peut exercer les populations dans les décisions. Gaventa (2006, 27-8) note trois principales arènes : (1) locale, (2) nationale et (3) mondiale. Cette dimension constitue, plus spécifiquement, l'aspect vertical du pouvoir dans les différents niveaux de la sphère de décisions d'un projet : à quel niveau les populations locales réussissent, ou ne réussissent pas, à exercer une influence ? Logiquement, avoir une influence au niveau mondial sous-entend avoir une plus grande capacité d'exercer le pouvoir qu'une influence au niveau local.

Finalement, en troisième lieu, l'auteur aborde les formes que peut prendre le pouvoir et celles-ci constituent plus concrètement les « règles du jeu » sous-tendues par un projet de développement (Gaventa 2006, 28-9). L'auteur discute d'abord de la forme *visible* du pouvoir qui constitue les aspects facilement observables du pouvoir politique et qui, par le fait même, révèle *qui* dans un projet posséderait, *sur papier*, le pouvoir : les règles formelles, les structures, les autorités, les institutions et les procédures de prise de décision, entre autres (Gaventa 2006, 29). Gaventa (2006, 29) discute ensuite de la forme *cachée* du pouvoir, où l'auteur constate que

certains individus et institutions maintiennent leur influence dans la sphère de décisions en contrôlant qui a un mot à dire dans un projet et ce qui peut être mis à l'agenda. Ainsi, certains individus, ou institutions, seraient dans une position d'influence dominante, leur permettant d'articuler leurs choix sans l'obligation de concerter les autres acteurs. Finalement, est abordée la forme *invisible* du pouvoir, c'est-à-dire la capacité d'influencer les croyances des individus. Plus spécifiquement « [b]y influencing how individuals think about their place in the world, this level of power shapes people's beliefs, sense of self and acceptance of the *status quo* – even their own superiority or inferiority » (Gaventa 2006, 29). Ainsi, la socialisation, la culture et l'idéologie peuvent perpétuer l'exclusion et l'inégalité en « defining what is normal, acceptable and safe » (Gaventa 2006, 29).

En ce qui concerne cette dernière dimension du cube de pouvoir, apparaît, ici, la pertinence des propos d'Eversole (2010), où celle-ci note la constante imposition des règles du jeu du développement par les « experts ». En effet, « [w]hether these are projects to empower “disadvantaged communities” narrowly, or “citizens” broadly, experts and their institutions are still cast as the initiators, the developers, the agents of change » (Eversole 2010, 30). Les projets de développement prennent part dans le terrain institutionnel des « experts », et non pas à partir des institutions créées et utilisées par les populations locales (Eversole 2010, 35). Or, ce contexte institutionnel – qui présente un langage, une structure organisationnelle, des hypothèses partagées, des valeurs ancrées dans un savoir « professionnel » et des objectifs organisationnels (Eversole 2010, 35) – est généralement étranger aux communautés avec lesquelles les « experts » tentent de travailler. Ainsi, les populations doivent s'adapter à bon nombre d'éléments qui leur sont inconnus ce qui, par la même occasion, les contraignent à demeurer dans une situation de subordination par rapport aux concepteurs/exécuteurs.

Nous amenons, donc, l'idée que l'échec/succès des projets d'agriculture urbaine proviendrait principalement de cette possibilité qu'ont les acteurs du « haut », de par leur *position avantageuse* dans l'espace où se déroule le projet, d'articuler un degré d'imputabilité vers les bénéficiaires qui varie selon leur volonté. Cette variation dans le degré d'imputabilité – donc dans la reddition de comptes aux bénéficiaires et dans leur accompagnement dans l'accaparement et le contrôle des activités mises en place – joue un rôle central dans les possibilités de succès/échec d'un projet. C'est par cette imputabilité vers le « bas » que les concepteurs/exécuteurs s'assurent que les projets répondent à leurs objectifs, y compris ceux

d'*empowerment* et de réduction de la pauvreté. Ainsi, une différenciation dans l'imputabilité peut avoir un impact substantiel sur l'échec/succès de projets similaires, comme nous allons le voir dans le prochain chapitre

Par l'intermédiaire de ce chapitre, nous avons vu les principales approches offertes par la littérature d'agriculture urbaine pouvant potentiellement expliquer les observations faites pour le cas de Bobo-Dioulasso. Dans un premier temps, nous avons présenté les différentes approches alternatives à celle que nous privilégions et avons montré comment celles-ci n'étaient pas applicables à notre cas. A suivi, dans un second temps, la circonscription de notre variable explicative et, par le fait même, avons développé le cadre théorique appliqué à ce présent mémoire. C'est en articulant ce cadre théorique dans le prochain et ultime chapitre que nous réussissons à répondre à notre principale problématique : *Pourquoi deux projets d'agriculture urbaine similaires, prenant part dans une même ville, ont-ils entraîné des degrés de succès bien différents chez les populations bénéficiaires ?*

CHAPITRE 3 : IMPUTABILITÉ ET RELATIONS DE POUVOIR DANS L'AGRICULTURE URBAINE BOBOLAISE.

Ce troisième et ultime chapitre vise à expliquer la différenciation observée en ce qui concerne les résultats des projets d'agriculture urbaine bobolais, « Villes agricoles du futur » et « Villes et changements climatiques ». En adoptant l'approche centrée sur les acteurs exposée dans le chapitre précédent, nous verrons, au travers des témoignages obtenus, qu'une différence majeure a été observée concernant l'imputabilité offerte aux populations bénéficiaires par les concepteurs/exécuteurs. Dans cette veine, nous verrons que cette imputabilité relevait principalement d'une volonté *individuelle* chez les concepteurs/exécuteurs du premier projet qui n'a pas été constatée pour le deuxième projet. Nous expliquerons, par la même occasion, comment cette différence d'imputabilité a eu un impact sur les résultats et comment celle-ci a été liée de près à la position privilégiée des acteurs du développement par rapport aux populations bénéficiaires.

Ainsi, nous nous pencherons sur l'articulation empirique des projet en abordant comment ont été prises les décisions sur le terrain et comment s'est mis en place les volets participatifs des deux projets. Plus spécifiquement, nous observerons, entre autres, comment l'implication personnelle du coordinateur du premier projet (« Villes agricoles du futur ») et sa responsabilisation par rapport aux populations bénéficiaires, même une fois le projet terminé, a influencé positivement les résultats obtenus sur les trois indicateurs de succès développés plus haut : « *empowerment* », perception de bénéfices par les populations sélectionnées et pérennité des activités mises en place. Par cette implication imputable aux populations bénéficiaires, nous verrons que le coordinateur s'est assuré que celles-ci avaient les outils et connaissances nécessaires pour continuer à développer les activités initiées par le projet et à en soutirer des bénéfices. Au contraire, nous verrons comment les acteurs du deuxième projet – « Villes et changements climatiques » – n'ont pas fourni de suivi chez les populations bénéficiaires, ni ne les ont accompagnées dans la pérennisation éventuelle du projet, au moment de sa mise en œuvre. Plus encore, nous observerons comment le coordinateur de ce deuxième projet, différent du premier, n'a pas réussi à répondre de ses actes et, plus précisément, comment certaines

promesses non tenues face aux bénéficiaires – témoignant d'un manque d'imputabilité envers le « bas » – ont eu des conséquences directes sur la rentabilité du projet.

Pour ce faire, ce dernier chapitre se divise en trois sections distinctes. D'abord, nous abordons la mise en œuvre et la formulation du premier projet pour, ensuite, faire de même pour le second projet. Ces deux premières sections tendent, ainsi, à être davantage de nature descriptive et permettent de mieux comprendre l'articulation pratique des deux projets. Ensuite, la dernière section est consacrée spécifiquement à l'analyse de ceux-ci en offrant une analyse comparative. C'est dans cette ultime section que nous isolons et expliquons la variable explicative – la différence d'imputabilité envers les populations bénéficiaires – et nous y explicitons les relations de pouvoir sous-tendues dans les projets, qui ont permis aux concepteurs/exécuteurs d'articuler un degré différent d'imputabilité.

3.1 Formulation et mise en œuvre du premier projet : « Villes agricoles du futur ».

S'inscrivant dans le paradigme de développement « inclusif », présenté antérieurement, nous avons vu que le premier projet – « Villes agricoles du futur » – avait incorporé un volet participatif. Plus spécifiquement, les agriculteurs provenant des deux principaux types d'agriculture urbaine observés à Bobo-Dioulasso, « autochtone » et « saisonnier », avaient été recensés par l'intermédiaire de l'étude exploratoire réalisée lors de la conception du projet, comme nous l'avons amené dans le premier chapitre. Ce recensement a, par la suite, permis aux concepteurs – autorités municipales, l'ONG « Institut africain de gestion urbaine » (IAGU, partenaire ouest-africain du RUAF) et les différents partenaires techniques (Direction régionale de l'habitat et de l'urbanisme, Direction provinciale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, Direction provinciale de l'environnement et du cadre de vie et la mairie de Bobo-Dioulasso) – de convoquer des agriculteurs provenant de divers quartiers de Bobo-Dioulasso, et ce, afin de prendre part à des forums de discussion. Comme l'explique Ousmane, directeur du développement économique et de l'emploi pour la ville de Bobo-Dioulasso, et coordinateur du premier projet :

« C'était un ensemble de participants de tous les services techniques, participants, les associations de producteurs, donc tous ceux que nous avons

identifiés comme acteur sur l'agriculture urbaine. C'étaient des forums, donc ça regroupait une centaine de personnes. *Ahh! Okay! Et ça fonctionnait comment, en fait, les forums?*¹³ Les forums ? Bon... On a restitué l'étude d'abord et les gens se sont exprimés, donc... Pour se reconnaître dans l'étude. On a fait sortir les problématiques. On a discuté des problématiques et les problèmes, on les a fait ressortir. Ensemble, il nous fallait trouver des solutions. Voilà. Comment faire et parmi les solutions, quelles sont les solutions prioritaires. Voilà »

Les concepteurs dérivant des institutions étatiques et le IAGU avaient, ainsi, la faculté de déterminer qui pouvait prendre part aux forums de discussion en décidant qui semblaient être les intervenants les plus pertinents dans le cadre du projet. Plus précisément, la participation des populations locales s'est faite selon une sélection de groupements au niveau des agriculteurs urbains de la ville. Celle-ci présente une multitude de producteurs unis sous forme d'associations qui permettent éventuellement aux agriculteurs d'avoir accès à des petits fonds ou à des aides (dons d'outils, de plants ou de graines, par exemple). Les agriculteurs non groupés en association ne pouvaient, donc, pas faire partie des forums de discussion, à moins que ceux-ci ne créent entretemps un groupement en fonction de leurs activités. Ousmane explique cette mobilisation des groupes de la société civile organisée (et non des individus) comme faisant partie intégrante du rôle de l'administration qui faisait la promotion du projet :

« notre rôle, aussi, dans l'administration communale, c'est d'amener, je peux dire, les acteurs à s'organiser par filière, par nature d'intervention. Donc, nous identifions dans l'étude exploratoire... Nous avons identifié les associations, et on a identifié aussi, je peux dire, les espaces où individuellement les gens exercent. Donc, notre rôle, c'est de les sensibiliser à s'organiser. Voilà. À travers ça, il y en a beaucoup qui se sont regroupés en association. Voilà. Parce que pour pouvoir s'exprimer, donc... Ce n'est pas individuellement, ce n'est pas travailler individuellement avec les gens ».

Pour pouvoir entrer dans l'espace participatif proposé par les concepteurs des projets, certaines règles devaient, donc, être respectées chez les populations locales et tous ne pouvaient y prendre part. Les concepteurs du projet « Villes agricole du futur » avaient, ainsi, cette possibilité et cette capacité, en tant qu'initiateurs du projet, de sélectionner les participants aux forums en fonction de leur appartenance à un groupe de la société civile.

¹³ Les passages en italiques et soulignés, dans les citations, correspondent à nos propres interventions lors des entretiens.

Une fois le choix des participants réalisé, les procédures décisionnelles formelles ont été faites, selon deux des acteurs individuels centraux du projet – Sayouba, le responsable local de l'ONG, impliqué dans les deux projets d'agriculture urbaine bobolais et Ousmane – principalement sous forme de concertation entre l'ensemble des concepteurs/exécuteurs et les populations locales sélectionnées :

« Le choix [de projet], ce n'est pas un choix qui a été seulement fait par la mairie, du tout. La mairie a agi, oui, mais ce n'est pas elle qui a fait un choix. Ce n'est pas un choix qui a été fait par les producteurs, parce qu'eux aussi étaient là, mais ce ne sont pas eux qui ont choisi. C'est à-travers beaucoup d'échanges, de communication, que les gens sont arrivés à s'accorder sur qu'est-ce que nous allons choisir, et on a fait ce choix » (Sayouba)

« Et les décisions étaient prises comment ? Bon, ça s'est discuté, sur les décisions... Bon... Il faut savoir convaincre aussi ceux qui sont indécis ! Voilà ! Mais ce qui est-t-il, les décisions se sont faites par consensus. Les décisions sont faites par consensus. Okay. Donc, la mairie n'a pas nécessairement le monopole des décisions ? Non, il n'y a pas de monopole de décisions, d'autant plus que la mairie n'était que présentée. Il y avait des élus qui participaient, il y avait des techniciens qui participaient, il y avait d'autres acteurs. Donc, en fait, la décision communale peut être vue comme une orientation institutionnelle. Okay. Dans quel sens ? Si, par exemple, la décision aura une influence, je peux dire, sur le budget communal, obligatoirement, la commune doit statuer. Voilà. Mais ça, c'est ce qui a été proposé au niveau de la coordination pour qu'elle soit réalisée et que les compte-rendu soient partagés à l'ensemble des acteurs. (Ousmane)

La structure décisionnelle tendait, par le fait même, à être « inclusive » et laissait une certaine place à une structure non hiérarchique de décisions entre l'ensemble des acteurs. Notamment, les agriculteurs sélectionnés ont été incorporés dans la formulation du projet, y compris dans la sélection du terrain où allaient se dérouler les activités. Tel qu'expliqué précédemment, ce choix s'est tourné vers l'une des trames vertes de la ville, c'est-à-dire un des espaces verts sécurisés par la mairie de Bobo-Dioulasso et où, théoriquement, aucune habitation ni commerce n'y sont construits.

Certaines contraintes institutionnelles existaient cependant également lors de la conception et de l'exécution du projet. Comme l'explique le directeur du développement et de l'emploi pour la ville de Bobo-Dioulasso, et coordinateur du projet – Ousmane – dans la deuxième moitié de la citation, le projet s'inscrivait dans des dynamiques décisionnelles plus larges que le seul projet, où celui-ci devait, entre autres, répondre aux contraintes budgétaires de la mairie de Bobo-Dioulasso. De manière similaire, le projet s'insérait dans un programme

plus vaste, conçu par le RUAF, et articulé localement par le partenaire local du RUAF, l'ONG IAGU. L'établissement des objectifs et du cadre général d'intervention était, ainsi, défini initialement par le RUAF, tel que l'amène le responsable local du IAGU, Sayouba :

« Nous, au niveau de la fondation, on donne le cadre global, de quoi est fait le cadre, et ce n'est pas un projet spécifique. Maintenant qu'on a le financement [*obtenu par l'intermédiaire de partenaires financiers*], on vient rencontrer les acteurs à la base, en montrant l'orientation du projet, et au regard de l'orientation du projet, on les invite à formuler des projets qui entrent dans le cadre. Donc, par exemple, à Porto Novo [ville où est également intervenu le RUAF], ce n'est pas le même projet qu'à Bobo? Exactement, exactement. Mais, le *chant*, le *chant* est donné quoi ! ».

L'établissement du cadre général d'actions par le RUAF impliquait, donc, que celui-ci avait un certain contrôle sur les actions mises en place localement, devant répondre aux exigences du principal créancier. Ainsi, il y avait concertation entre les différents acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet – partenaires techniques, mairie, ONG et populations locales – en autant que la concertation répondait à ces contraintes, celles de la mairie, et celles du principal créancier, le RUAF.

Par ailleurs, il a été constaté que le coordinateur du projet, Ousmane, avait occupé une position particulièrement influente dans celui-ci. Nous avons vu, dans le premier chapitre, que les producteurs du projet s'étaient rassemblés en groupement, afin d'avoir une certaine voix sur la scène municipale et, éventuellement, pour obtenir de l'aide dans la conduite de leurs activités. Une chambre régionale d'agriculture existe pour la région de Bobo-Dioulasso et celle-ci permet théoriquement à l'ensemble des agriculteurs d'être reconnus formellement par les institutions étatiques s'ils sont représentés à cette chambre, au travers d'un groupement. Par cet intermédiaire, les agriculteurs peuvent discuter des principaux enjeux touchant le domaine agricole et interpeler les autorités publiques face à ceux-ci lorsque nécessaire. Également, cette chambre ne se limite pas aux seuls agriculteurs ruraux, mais concerne aussi les agriculteurs urbains regroupés en associations comme ceux ayant pris part aux forums de discussion. Or, l'intégration de cette chambre nécessitait qu'au moins un des membres de l'association de bénéficiaires ait un minimum d'instruction pour avoir la capacité de prendre part aux réunions, situation qui n'était pas observée sur le terrain :

« Dans la logique, les groupements doivent être membres de la chambre régionale d'agriculture. Maintenant, la difficulté, je ne sais pas si vous l'avez perçue lorsque vous êtes passé là-bas, la difficulté, là-bas, c'est que... Au

finish, il n'y avait pas de personnes instruites. *Oui, en effet*¹⁴. Et même que pour avoir leur reconnaissance, j'ai forcé, sinon, elles ne remplissaient pas les critères, voilà, pour constituer un bureau [*groupement*]. Mais comme on avait associé tous les services [*techniques*], donc, tout le monde savait quand même qu'elles ont suivi tout un processus pour arriver à là, donc, elles méritaient d'y être » (Ousmane).

De par sa position sur la scène municipale, occupant un poste important dans une institution étatique (directeur du développement économique et de l'emploi pour la ville de Bobo-Dioulasso), le coordinateur avait la possibilité de forcer l'intégration du groupement de bénéficiaires dans la chambre régionale d'agriculture, même si les bénéficiaires du premier projet ne répondaient pas aux exigences. L'intégration de ces derniers dans les structures étatiques rejoint, en fait, les propos d'Eversole (2010), où, d'après elle, le développement tendrait à prendre part dans le terrain institutionnel des experts, habituellement étranger aux populations bénéficiaires : « [t]ypically, one group (generally the more powerful, better resourced group) is trying hard to *engage* the other, working from within its own organization's institutions and processes » (Eversole 2010, 36). Or, sans l'implication du coordinateur pour forcer la reconnaissance du groupement de bénéficiaires, ceux-ci n'auraient certainement pas réussi à intégrer la chambre régionale d'agriculture, les producteurs n'ayant pas les connaissances techniques – ici, l'instruction scolaire – pour naviguer dans le terrain institutionnel étatique, le terrain institutionnel des « experts » d'Eversole (2010).

Par ailleurs, cette implication du coordinateur du projet dans la reconnaissance du groupement des bénéficiaires se serait justifiée, selon lui, par une volonté de pérennisation du projet qui passait en partie par l'autonomisation du groupement. Il y avait, en effet, conscience que le projet avait une fin et qu'un accompagnement des bénéficiaires était nécessaire pour que les résultats puissent toujours être visibles sur le long terme :

« Ouais, bon... Quand je leur [les bénéficiaires] ai dit de se regrouper, il y avait d'abord deux objectifs. Le premier, c'était de leur apprendre à travailler ensemble et être solidaires. Le deuxième, c'est parce que, comme j'ai dit, on était en train de réfléchir à quelle forme donner au projet, à la fin. Puisque, dans tout ce que nous faisons, nous risquerions de rater le développement durable. Donc, inutile de sonder si pour étudier, maîtriser une stratégie, puis abandonner. C'est vrai que pour ceux qui financent, ce qui les intéresse, c'est la méthodologie, voilà. Mais pour nous, en réalité, c'est comment ça peut nous

¹⁴ Nous avons effectivement observé, par l'intermédiaire de nos entretiens, cette affirmation, où aucun répondant n'avait réellement fréquenté l'école, ni coranique, ni classique.

permettre réellement de créer des acteurs qui vont entrer dans la dynamique économique. Ils vont sortir du social, ils vont entrer... ils vont être des agents économiques. Donc, le problème, c'était ça. Maintenant, quelle forme donner, pour que la structure puisse aussi avoir une certaine autonomie, que ce ne soit pas toujours la mairie derrière, que ça ne dépende pas d'un projet » (Ousmane).

Certaines formes d'accompagnement étaient d'ailleurs toujours observées au moment de notre étude terrain. Comme nous l'expliquent quatre des bénéficiaires du projet – Larissa (femme mariée de 50 ans, avec sept enfants), Raïssa (veuve de 80 ans, avec huit enfants), Yacouba (homme marié de 34 ans, avec trois enfants et ses parents à charge) et Fadilatou (veuve de 50 ans, avec cinq enfants) – des techniciens agricoles de la ville, ainsi que le coordinateur du projet, ont continué à passer sur le terrain afin d'assurer un suivi des activités, et ce, même sept années après la fin du projet, et malgré que le mandat des techniciens était terminé :

« Les personnes qui étaient là au départ, au début du projet, puisque c'était un projet, lorsque le projet a pris fin, les personnes n'étaient plus là, mais nous avons un système de suivi, il y a des techniciens d'agriculture qui passent aussi de temps en temps pour voir comment se font les cultures, comment nous faisons les choses. Donc, il n'y a pas de problème, quoi ! Il y a toujours un suivi et il y a un monsieur qui est technicien d'agriculture qui vient de temps en temps voir comment se font les choses, toujours sur le site. Donc, il y a toujours un suivi. *Okay, parfait. Et s'il y a un problème vous pouvez vous référer à ces personnes-là ?* Oui. Lorsqu'il y a des problèmes, nous pouvons les exposer à ce dernier, qui souvent nous aide à trouver des solutions. *Parfait. Et comment ça se passe, généralement, ces relations-là avec les techniciens ?* Les relations sont très bonnes avec les techniciens, même que souvent, il nous donne des conseils pour avoir... pour pouvoir avoir des financements. *Ah oui ? Les techniciens ?* Oui, le technicien. Il nous donne beaucoup d'idées, donc tout va bien avec lui. Je n'ai jamais eu de conflits avec le technicien, ça va bien, tout va pour le mieux sur le site » (Larissa).

« Il y avait une dame qui venait nous montrer les différentes techniques et cette dame-là a fait une formation continue sur quatre mois. Après cette dame, d'autres techniciens venaient aussi nous montrer les techniques. Mais pour elle, c'étaient vraiment des cours... bon, c'est de la pratique, mais c'était sur quatre mois, c'était étendu sur quatre mois sans interruption, alors que les hommes [*des agents de la ville*] viennent de temps en temps pour voir comment ça se passe. Ils montrent... Ils peuvent venir avec une technique aujourd'hui pour améliorer... Voilà. *Okay. Est-ce que vous savez à peu près à quelle fréquence maintenant ces personnes techniques-là viennent ?* Je ne peux pas te donner une fréquence comme ça, mais ces techniciens-là viennent souvent lorsque nous avons des réunions [d'association]. Avant les réunions, nous appelons le technicien pour lui dire que voilà... Tel jour nous aurons une réunion, s'il peut venir assister aux réunions, demander aux techniciens de venir assister et généralement ils viennent. En plus des jours de réunion, il y a des jours où les techniciens passent, comme ça, à l'improvise pour voir ce qui se passe sur le terrain » (Raïssa).

« Le technicien en question vient souvent pour voir comment se passent les cultures, ce qui est cultivé, les différentes techniques et comme j'avais déjà appris les techniques avec les autres, donc... Il vient juste pour superviser, pour voir ce qui se passe sur le terrain » (Yacouba).

« Est-ce qu'il y a encore des séances de formation ? Non, il n'y a plus de séances de ce genre-là. C'est juste que les techniciens, ils viennent souvent pour voir ce qu'il y a sur le terrain, comment on se débrouille, c'est juste ça. Sinon, il n'y a plus de séances de formation » (Sébaro)

Nous observons, donc, la constante volonté d'implication d'acteurs provenant du milieu institutionnel étatique dans la pérennisation des activités, alors même que le mandat officiel des agents techniques était terminé. Également, la proximité des acteurs étatiques était aussi observée dans le fait que la femme du coordinateur avait conservé une petite parcelle à côté du site attribué aux bénéficiaires. De cette manière, sa femme cultivant elle-même certains produits sur le terrain, une implication plus ou moins intermittente du coordinateur sur la trame était toujours constatée, celui-ci s'y rendant parfois pour lui donner un coup de main. Les bénéficiaires pouvaient, donc, l'interpeler en cas de problème.

Dans cette première section, nous constatons, d'une part, qu'une certaine influence dans la conception et l'exécution du projet était laissée aux populations bénéficiaires – par l'intermédiaire du volet participatif – mais que le projet devait également avant tout répondre aux exigences de la mairie et du principal créancier, le RUAF. Certaines contraintes existaient, par ailleurs, pour pouvoir prendre part à ce volet participatif. Tous ne pouvaient effectivement l'intégrer, et cette intégration était, dans un sens, contrôlée par les concepteurs/exécuteurs qui ont choisi les intervenants leur semblant les plus pertinents. Cependant, d'une autre part, malgré ces limites à l'aspect participatif, nous remarquons aussi qu'une considération pour les populations sélectionnées était bien présente, chez les concepteurs/exécuteurs, tant dans la conception, la phase exécutoire qu'à la fin du projet. De fait, d'une part, les populations sélectionnées à participer aux forums ont pu intégrer la conception même du projet et, d'une autre part, les concepteurs/exécuteurs, lors de la phase exécutoire, se sont assurés que les populations étaient en mesure de pérenniser elles-mêmes les activités. Finalement, un suivi était observé, chez les concepteurs/exécuteurs, une fois le projet terminé, montrant une certaine considération par rapport aux bénéficiaires.

Dans une optique similaire, dans la prochaine section, nous verrons comment les concepteurs/exécuteurs du second projet - « Villes et changements climatiques » – se sont

positionnés par rapport aux populations bénéficiaires et comment s'est mis en place ce projet sur le terrain.

3.2 Formulation et mise en œuvre du deuxième projet : « Villes et changements climatiques ».

Tel qu'expliqué dans le premier chapitre, le deuxième projet, « Villes et changements climatiques », a été réalisé sur un terrain similaire – une trame verte – à celui du premier projet. Plus précisément, Oumar, directeur provincial de l'environnement et acteur ayant pris part à la formulation et la mise en œuvre du deuxième projet, explique que le choix du terrain s'est principalement fait selon des critères techniques :

« Le choix... Il faut dire que c'est l'équipe... Avant la mise en place de l'équipe technique du projet, nos services techniques [*de l'environnement*] et la mairie, on a échangé... Voilà. Le choix de la trame... Bon, on a tenu compte de la situation géographique, c'est-à-dire la situation géographique de l'état d'occupation des trames, puisqu'on a fait la situation de toutes les trames, l'occupation, donc... Vous savez que beaucoup de trames existent sur papier, mais en vérité, quand vous allez sur le terrain, ça a été empiété [par la construction de maisons et de commerces sur la trame] ».

Il est commun de retrouver, sur les trames vertes de Bobo-Dioulasso, des activités non initialement prévues dans le cadre de leur statut légal. On note, comme exemples, la vente par les maires antérieurs de certaines parcelles pour y construire des habitations ou des commerces (Entrevues Oumar 2015 et Ousmane 2015), en plus de la réalisation d'agriculture urbaine saisonnière, tel que montré plus haut. La sélection de la trame pour le deuxième projet avait, donc, entre autres, tenu compte de cette potentielle présence d'activités sur les différentes trames de la ville et cinq critères primaires ont été retenus pour modeler le choix du site : 1) la localisation géographique par rapport à la concentration des habitations et/ou des activités urbaines ; (2) le degré de préservation physique de la trame verte ; (3) l'existence d'activités agricoles ou forestières ; (4) la présence de sources d'eau ou de nappes peu profondes ; (5) la proximité d'une forêt périurbaine ou d'espaces verts (Unité communale CCCI Bobo-Dioulasso 2013, 2). C'est une fois l'évaluation de ces différents critères techniques et, ensuite, la sélection du site, qu'un volet participatif a été créé dans le cadre du deuxième projet.

Plus concrètement, le volet participatif d'adressait à l'ensemble des habitants du quartier où se trouvait la trame sélectionnée, peu importe que ceux-ci soient producteurs ou non, et sans obligation de faire partie d'un quelconque regroupement agricole. La position géographique de l'habitation des individus constituait donc la principale condition à respecter pour pouvoir prendre part au volet participatif. Dans cette veine, Sayouba¹⁵, Oumar et Saïdou – acteur technique influent à la Direction provinciale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et central à l'articulation pratique du projet – nous expliquent que la ville a mené des enquêtes sociales afin d'obtenir l'avis des populations environnantes sur l'éventuel projet d'agriculture urbaine qui allait se retrouver dans leur quartier :

« [...] Il fallait que les populations autour de la trame *adhèrent*, donc on a fait des enquêtes sociales. Qui consistaient en quoi, les enquêtes sociales ? Rencontrer les acteurs qui sont à la base, des populations autour de la trame, rencontrer, voir leurs préoccupations par rapport à un projet, voir leurs suggestions, leurs perceptions, qu'est-ce qu'elles veulent qu'on fasse sur la trame ! On est parti, en fait, de ça. Qu'est-ce que vous voulez que la trame soit, qu'est-ce que vous voulez que la trame devienne ? On est parti de ça. Donc, le projet n'est pas continu, *a priori*. C'est à travers les enquêtes sociales qu'on a donné un continuum au projet. » (Sayouba, responsable local de l'ONG impliquée dans les deux projets)

« Parce qu'ici, vous savez, la trame divise le secteur en deux. Voilà. Donc, nécessairement, il fallait *l'adhésion* des populations, sinon même, pour une question de pérennisation des actions. » (Oumar)

« En fait, le projet participatif. Hmm, bon... En fait, quand le projet a financé, la participation qu'on dit participatif [*sic*]... Quand on prend la participation de la population, c'est depuis même le montage du projet, jusqu'aux activités. Voilà. C'est-à-dire, la population a participé, je peux dire, bon... À partir de... Puisque bon... La population a eu une présentation des conseillers du secteur qui sont là, ils sont informés. Voilà, bon... Il y a eu même... On a fait des rencontres sur le site, parce que la population a participé, ils ont donné leur avis. Donc, ça c'est une participation [...]. Quand on allait collectivement les voir [*les riverains*], souvent chacun individuellement on les voyait, parce qu'il nous fallait les approcher pour qu'au moins ils participent. Voilà. Avec leurs conseils, vous savez, il *faut qu'ils comprennent ce qu'il doit se réaliser* » (Saïdou)

Le volet participatif s'est, ainsi, manifesté sous forme d'enquêtes sociales, afin d'intégrer les préoccupations des populations limitrophes dans la conception du projet. Il est toutefois, par ailleurs, constaté qu'une grande partie du projet était déjà formulée avant que le volet participatif

¹⁵ Tel qu'expliqué précédemment, Sayouba, occupait également, pour ce deuxième projet, le titre de responsable local de l'ONG impliquée. Toutefois, il représentait, ici, directement le RUAF, et non pas l'ONG intermédiaire – le IAGU – ayant pris part au premier projet, puisque le IAGU n'était pas présent pour le deuxième projet.

n'entre en jeu. Certes, la participation de la population était perçue comme nécessaire, chez les concepteurs et exécuteurs, mais cette participation était avant tout motivée par le désir que les populations environnantes *adhèrent* à un projet dont la conception était déjà bien avancée. De surcroît, la participation *réelle* aux réunions d'enquêtes sociales est apparue plus ambiguë que ce que les témoignages précédents avancent. Aucun de nos répondants n'a été en mesure de nous expliquer comment s'était manifestée leur intégration à la conception du projet, où tous ont simplement indiqué que des individus de la mairie les avaient approchés pour être recensés et mis au courant du projet. Des réunions ont effectivement été réalisées dans le quartier, regroupant les habitants intéressés par le projet et les concepteurs. Cependant, le témoignage de Kadiatou, marchande ayant bénéficié du projet, et appuyé par trois autres bénéficiaires ayant aussi pris part au projet – Bintou, Nafi et Rasmata, toutes trois également marchandes et acquiesçant aux propos de Kadiatou –, nous montre que la consultation des populations aurait été plus limitée que ce qu'affirment les concepteurs et exécuteurs :

« Ils avaient fait une grande réunion du secteur. Puisqu'il y a des délégués dans chaque secteur, ils avaient fait circuler le message et le jour du rassemblement, ils avaient dit qu'ils allaient amener... Il y aurait un nouveau projet, mais ils n'ont pas discuté de ce que voulaient, ce que voulaient les habitants... Ils ont imposé le projet, en fait. Ça n'a pas été une discussion pour voir ce dont les populations avaient besoin. Ça a été un truc qui avait été imposé » (tiré du *focus group*).

Les entretiens réalisés à Bobo-Dioulasso relèvent des contradictions dans la perception des acteurs quant à la dimension participative du projet. Si ces contradictions témoignent éventuellement des perceptions liées à la position – concepteur/exécuteur versus bénéficiaire, elles témoignent surtout du fait que le volet participatif avait, sur le terrain, une portée assez limitée, contrairement à ce qui était affirmé par les concepteurs/exécuteurs. Celui-ci s'est effectivement présenté comme un espace de consultation des populations environnantes, restreint en des rencontres de quartier où l'influence potentielle laissée aux bénéficiaires dans la formulation et l'exécution du projet était, finalement, faible.

De fait, la conception du projet s'est principalement réalisée entre les acteurs techniques¹⁶ comme le laissaient transparaître Sayouba et Saïdou :

¹⁶ Pour rappel : la Direction régionale de l'habitat et de l'urbanisme, la Direction provinciale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, la Direction régionale de l'environnement et du développement durable, l'ONG RUAF, l'institut scientifique IAVS et la mairie.

« *Et c'est qui qui a élaboré le projet ? Est-ce que c'était justement le RUAF ? Quel projet ? Le projet de la trame 33 [deuxième projet]. Non, ça ce sont les acteurs locaux, ici. Ici, il y a eu la mairie, il y a eu les techniciens, il y a eu l'IAVS, ce sont les acteurs locaux. L'élaboration a été faite par les bénéficiaires locaux [*vus ici comme les institutions locales, et non pas les populations ciblées par le projet*]. Vraiment. C'est ici que ça a été fait. Comme j'ai dit, au niveau global, il y a eu le cadre. Parce que le RUAF travaille comme ça » (Sayouba, responsable local du RUAF).*

« *Comment est-ce que ça se passaient les relations entre les différents acteurs impliqués ? Est-ce qu'il y avait des rencontres qui étaient faites ? Il y avait le RUAF, il y avait Eaux et Forêts, il y avait la direction technique de la mairie... Ça se passait comment, étant donné que c'était un projet multi-partenaires ?* Bon, on a beaucoup collaboré. Il y avait, en fait, la Fondation RUAF, la mairie... *La Fondation RUAF, au final, c'était quoi son rôle ?* Non, bon... C'était... Eux, ils étaient dans la partie financière. *Donc, vous n'avez pas eu beaucoup de contacts avec eux ?* Non, bon, en fait, on faisait même... Le montage du projet, on a tout fait ensemble, tout ce qui devait arriver, ils avaient leur consultant » (Saïdou, acteur technique influent à la Direction provinciale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire).

Plus précisément, des rencontres périodiques entre les acteurs *techniques* étaient réalisées pour discuter de la forme que devait prendre le projet et, sous forme de concertation entre ces acteurs techniques, les réunions devaient permettre de prendre les décisions nécessaires pour l'exécution du projet. Le montage de celui-ci laissait, par le fait même, supposer une absence de hiérarchie entre les différents acteurs techniques. Le volet participatif, quant à lui, devait intégrer la parole des bénéficiaires et permettre également une concertation avec ceux-ci quant à la forme à donner au projet. Toutefois, comme nous venons de le voir, ce volet demeurerait particulièrement limité et la concertation sur le choix des activités sélectionnées demeurerait, dans les faits, entre les mains des concepteurs/exécuteurs.

Par ailleurs, il a été constaté que l'ONG RUAF avait conservé un droit de regard sur les activités ayant été mises en place localement. De fait, de manière similaire au premier projet, cet acteur institutionnel avait préalablement défini le cadre d'actions global, contraignant ainsi les actions possibles à ce cadre, comme l'amène Oumar¹⁷ :

« *Donc, ils [les gens RUAF] avaient un peu leur mot à dire dans la formulation du projet, ou c'était simplement pour superviser ?* Non c'est... Puisque... Il y a des actions éligibles. Il y a des actions non-éligibles, selon la philosophie du bailleur, etc. Voilà. Donc... Ils sont là pour être bien au vue de l'enveloppe et

¹⁷ Directeur provincial de l'environnement.

de la durée temporelle du projet. Bon... Il y a des actions qu'on élimine, voilà, qu'on retient, voilà. »

Le RUAF avait cette possibilité d'en partie contrôler ce qui pouvait être mis à l'agenda, selon ses exigences, et avait donc un certain veto en ce qui concerne la prise de décisions. Ce constat est également applicable pour la mairie, où le projet devait répondre aux exigences de celle-ci. On note, notamment, qu'il devait s'inscrire dans le plan de développement de la ville – le plan de développement communal (Commune de Bobo-Dioulasso *b* 2007) – en plus de devoir respecter les contraintes budgétaires de la mairie.

En outre, une analyse des témoignages des bénéficiaires nous montre que les relations entretenues entre le coordinateur du projet – un agent de la mairie de Bobo-Dioulasso – et les bénéficiaires ont été marquées par certaines tensions et problèmes. On note, également, que le refus de cet acteur de participer à nos entretiens est révélateur de l'attitude générale qu'il a adoptée par rapport aux populations incorporées au projet. Le coordinateur n'a en effet pas su, lors de l'exécution et après la fin du projet, répondre de ses actes en, notamment, ne respectant pas certaines promesses faites aux bénéficiaires et en adoptant parfois une attitude hostile face à celles-ci.

Entre autres, il a été rapporté que l'une des bénéficiaires avait eu à se déplacer jusqu'à Ouagadougou (située à plus de 300 km de Bobo-Dioulasso), lors de la phase exécutoire du projet, pour s'occuper de sa sœur malade et s'était donc absentée pendant quelques jours. Haoua – la bénéficiaire en question, marchande et veuve – explique qu'une fois de retour, le coordinateur l'avait menacée de la déposséder de sa parcelle, jugeant qu'elle n'était pas sérieuse dans son implication.

« Lorsque je suis revenue [*de Ouagadougou*], il y avait une rencontre avec [le coordinateur] et je suis allée à cette rencontre-là et lors de la rencontre, [le coordinateur] m'a fait savoir que je ne sortais pas aux réunions. J'ai dit non, ce n'est pas parce que je ne voulais pas venir, c'est parce que j'étais absente et j'étais à Ouagadougou parce que ma sœur était malade et qu'elle n'avait pas quelqu'un à ses côtés. Donc, j'étais allée rester à côté de ma sœur qui était malade... Et que... [Le coordinateur] il avait mal pris la chose. Pour lui, c'était que je ne voulais pas venir travailler sur le site et il m'avait menacée de me déposséder de ma terre. [...] le jour qu'il est venu sur le site, il s'était mis à m'embêter, à mal parler, à mal me parler devant les gens, à gesticuler et, vraiment, ça m'avait complètement déconcertée et je ne savais pas comment agir. Une dispute entre grandes personnes... Je voulais éviter, absolument, éviter ça, une dispute avec lui [...]. »

Suite à cette première confrontation, un des techniciens agricoles, venu pour une formation des bénéficiaires, avait à nouveau laissé sous-entendre qu'une absence sur le site agricole n'était pas tolérée. Par peur de devoir à nouveau faire face au coordinateur, Haoua s'est alors sentie dans l'obligation de quitter le projet :

« À une seconde rencontre, avec le technicien, parce qu'il devait faire une formation, le technicien nous avait demandé à savoir s'il y avait des personnes qui étaient sur le site qui ne pourraient pas continuer le travail, et que ces personnes-là se désignent dès le début, parce qu'il ne voudrait pas travailler avec des personnes qui ne pourront pas assurer leur tâche de travail. Et donc, comme j'avais été menacée, j'avais peur, j'avais eu peur, donc, ce qui m'a conduit à dire que je ne pourrais pas continuer le travail, parce, réellement, j'avais peur. Je ne savais pas comment allait se terminer les choses avec [le coordinateur]. Pour ne pas à m'affronter avec [lui], un jour, je veux dire [*sic*]... Avoir des petites engueulades après encore, avec lui, donc j'ai voulu laisser tomber [le projet]. »

La bénéficiaire plaçait pourtant certains espoirs sur son implication dans le projet, mais la relation problématique tenue avec le coordinateur a eu raison de sa motivation :

« Au moins, une terre, c'est vraiment un acquis pour moi, c'était vraiment bien. Mais comme je savais que c'était M. [X] qui était, bon, quelque part, propriétaire de la terre, pas que ça lui appartient, ça appartient à la mairie, mais il est arrivé que c'était lui qui était devant les choses et qui dirigeait. Et donc, j'avais peur, vraiment, d'avoir eu à avoir des confrontations » (Haoua).

Dans une veine similaire, les concepteurs, et plus particulièrement le coordinateur, avaient tenu certaines promesses aux bénéficiaires qui n'ont, finalement, pas été respectées. Lors de la phase exécutoire du projet, les puits avaient mis un certain temps avant d'être construits et à atteindre une profondeur assez grande pour atteindre la source d'eau. Le coordinateur du projet avait, donc, demandé aux agriculteurs de payer l'eau nécessaire à la conduite des activités, d'ici à ce que les puits puissent remplir leurs fonctions. L'individu avait, par ailleurs, confirmé aux bénéficiaires que les dépenses en eau leur seraient éventuellement remboursées, ce qui n'a, en définitive, jamais été réalisé, tel que l'amènent Fanta (veuve d'une cinquantaine d'années, avec cinq enfants), Mamadou (homme marié d'une cinquantaine d'années, avec cinq enfants), Safiatou (femme mariée de 44 ans, avec sept personnes à charge : cinq enfants et deux neveux) et Aminata (marchande du *focus group*) soutenue par les trois autres femmes du groupe de discussion :

« [Le coordinateur] avait dit à d'autres personnes de payer l'eau et qu'ils allaient leur rembourser les sous, mais ça n'a pas été fait. Ça n'a jamais été fait ? Ça n'a jamais été fait, ce qui avait beaucoup frustré les gens. » (Fanta)

« C'est juste que souvent, [le coordinateur] n'a pas honoré ses engagements, ou peut-être que voilà... Par exemple la question de l'eau. Nous avons payé l'eau et on ne nous a pas remboursé. Voilà. On n'a pas remboursé les sous. Voilà. C'est juste ça. » (Mamadou)

« Il fallait acheter l'eau, on nous avait promis de rembourser le prix de l'eau, puisqu'eux [les concepteurs du projet] aussi ils avaient intérêt à ce qu'on vienne voir qu'il y a quelque chose sur le terrain, à ne pas trouver le terrain comme c'est maintenant, nu. Donc, ils nous avaient incités à payer l'eau et ils n'ont pas remboursé, ce qui a fait vraiment... [phrase non terminée] » (Safiatou)

« Ce n'était pas... On ne nous a pas forcées à acheter l'eau, mais on nous a encouragé à payer l'eau, parce que... Au départ, on nous avait promis de rembourser les sous qu'on avait investi dans l'achat d'eau. Mais, avec le temps, ça n'a pas été fait, nous n'avions plus de moyens, donc nous avons laissé tomber. Okay ! Est-ce que vous en avez discuté avec la mairie de vous faire rembourser l'eau ? Et si oui, comment est-ce que ça s'est réglé ? Oui, nous en avons discuté avec les autorités communales et elles nous avaient demandé d'acheter l'eau et que nous allions être remboursées plus tard. Mais, après que nous ayons acheté l'eau à des milliers de francs, nous n'avons jamais été remboursées. Il y a des gens, ici... Ce que nous avons perdu, dans cette histoire-là, c'est le minimum, c'est 50 000 FCFA chacune. Minimum. Ça c'est le minimum. Sinon, c'était plus que ça. » (Aminata, du *focus group*).

Les sept individus impliqués dans les précédentes citations montrent, ainsi, sans équivoque la dérogation du coordinateur face à ses obligations. Par le fait même, n'ayant pas tous les fonds nécessaires pour acheter l'eau, et pensant que ceux-ci allaient être remboursés, certains bénéficiaires se sont endettés pour acheter l'eau indispensable pour la conduite du projet.

Également, très peu d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires n'a été observé afin de permettre une pérennisation des activités. Les bénéficiaires ont reçu des encouragements oraux de la part des concepteurs et exécuteurs pour la création d'une association de producteurs, mais les producteurs n'ont pas, en pratique, reçu d'aide réelle des concepteurs et exécuteurs du projet :

« Et qui est-ce qui a créé l'association ? Est-ce que c'est vous qui vous êtes rassemblées et vous avez décidé de faire une association ? Ou ce sont des personnes du projet [concepteurs/exécuteurs] qui vous ont demandé de faire une association ? C'est nous-mêmes. Nous, les femmes, et puis aussi [le coordinateur] nous a encouragé, vraiment. Il nous a encouragé... » (Awa femme mariée de 48 ans, avec 4 enfants)

« Ici, ce sont nous qui avons eu l'idée de créer l'association. Entre agriculteurs, nous avons eu l'idée de créer l'association pour avoir de l'aide. Parce que depuis le début, nous avons déjà commencé à avoir des difficultés, et c'est ça, nous nous sommes regroupés en association. Voilà. Pour voir si nous pouvions avoir de l'aide. Et entretemps, ceux qui pilotaient le projet ont été mis au courant, et ils nous ont encouragé également ». (Mamadou)

« Ce sont nous, d'abord qui avons eu l'idée [de créer une association] et euh... Les autorités nous avaient, bon... soutenus, nous avaient accompagnés. Pas accompagnés en tant que tel, mais un soutien moral, voilà. *Okay. Et en quoi consistait ce soutien-là, des autorités ?* Bon, il n'y a pas eu de soutien en tant que tel, comme ça. C'était juste des encouragements, des trucs formels [*sic*], juste comme ça... » (Safiatou).

Pourtant, notamment, Oumar et Saïdou – pour rappel, deux concepteurs et exécuteurs centraux au projet – avaient conscience que le regroupement des bénéficiaires en association pouvait éventuellement aider ceux-ci dans la conduite de leurs activités, une fois la fin du projet arrivée :

« Après qu'on ait fait les sélections [des bénéficiaires], on leur a laissé le choix de s'organiser, parce qu'en allant individuellement, vous ne pourrez jamais bénéficier des prêts ou des subventions, mais en étant organisé, il leur est plus facile d'accéder à des bailleurs, voilà. Donc, en tout cas, on les a encouragés et, effectivement, on a senti que l'idée, l'idée existait en leur sein, de s'organiser » (Oumar).

« Maintenant, ceux qui font la culture maraîchère [sur la trame verte], ils ont fait leur groupement. Maintenant, au sein du [groupement]... il y a un bureau¹⁸. Donc, c'est le bureau maintenant qui fait la gestion, qui prend les décisions, tout ce qui concerne la gestion de l'exploitation. Il y a un président, un trésorier, voilà. Ce sont eux qui convoquent les AG, bon... Quand ça ne va pas, maintenant, ils font leur rencontre, ils renvoient ce qui ne va pas et vont envoyer ça à l'autorité. » (Saïdou).

Plus précisément, ces deux entretiens sont révélateurs de la façon dont les concepteurs/exécuteurs du projet – les partenaires techniques locaux – percevaient leur rôle face aux bénéficiaires. Nous voyons, en effet, que ces deux individus jetaient la question de la pérennité des activités sur les populations sélectionnées, et tendaient, par le fait même, à se détacher par rapport aux résultats obtenus pour le projet :

« Il n'y avait pas de continuité [*une fois le projet arrivé à terme*] ! Bon, ils ont tout le dispositif sur place... Bon, c'est à eux de s'organiser, de pérenniser, en fait, l'exploitation. Voilà. C'est tout. Voilà. Bon, nous on a dit de les accompagner, moi j'ai fait de mon mieux, hein ! On les a accompagnés, bon...

¹⁸ Le bureau de l'association n'est constitué que de bénéficiaires ayant pris part au deuxième projet. Aucun concepteur ni exécuteur n'y joue de rôle. C'est, donc, un bureau *créé par les bénéficiaires et géré par les bénéficiaires*.

Des petits soutiens, de tous petits soutiens. Bon, souvent même, bon, j'étais [sic]... Comme c'est mon travail, hein, donc, j'ai mis fin, honnêtement. Je crois que c'est à eux [les bénéficiaires] de voir ». (Saïdou)

« Bon, aujourd'hui, à la fin du projet, bon... C'est mitigé, hein [concernant les résultats] ! Ce n'est pas très... Aujourd'hui, à la fin du projet, avec recul, bon... Personnellement, je pense que... Certains acteurs que nous avons impliqués n'avaient peut-être pas extériorisé leurs intentions profondes. Voilà. Certains... Comme vous savez, le foncier en ville, hein... C'est délicat. Et puis, bon... Les gens, ceux qui se sont manifestés pour conduire l'agriculture... Moi je doute bien de la sincérité de certains, parce que j'imagine, hein, je pense que certains sont venus juste pour bénéficier d'un terrain, bon, en se disant qu'il suffit qu'on nous donne des autorisations et puis après, écoute, ça nous appartient, on verra bien. Voilà. » (Oumar)

Pourtant, une certaine incongruité a émergé, lors de notre entretien, dans le discours porté par ce dernier acteur, Oumar. Celui-ci exprimait explicitement un doute, dans la précédente citation, quant à la volonté réelle des bénéficiaires à s'investir dans le projet, raison pour laquelle le projet aurait entraîné des résultats mitigés. Cependant, l'acteur a également reconnu dans le même entretien que « [...] les bénéficiaires ont été laissés à eux-mêmes. La preuve est que lorsque vous allez [sur le site], il n'y a pas d'engouement comme ça » (Oumar). Il y avait, ainsi, conscience qu'une lacune était présente concernant l'accompagnement des bénéficiaires pour l'obtention de résultats positifs et durables.

Par ailleurs, cette absence d'accompagnement des bénéficiaires, une fois le projet terminé, s'est aussi manifesté dans les entretiens avec les répondants. Entre autres, les témoignages de Fanta, d'Awa et de Safiatou mettent en relief ce manque de suivi des activités par les concepteurs et exécuteurs :

« Normalement, [le coordinateur] venait de temps en temps aussi pour voir le site, mais il n'intervenait pas, il venait juste pour voir le site. Et, il y avait un agriculteur qui était là et il a dit que son mandat était terminé et qu'il ne travaillait plus sur le projet. Il avait arrêté aussi, il ne nous accompagnait plus » [...] « Au départ, au début du projet, bon... Il y avait, euh... une certaine facilité de rencontrer ceux qui mettaient le projet, de pouvoir leur parler, ainsi de suite. Mais, avec le temps, ce n'était plus possible, parce qu'ils étaient tous partis, personne ne revient nous voir, donc c'est difficile » (Fanta);

« Depuis la fin du projet... On ne nous a rien donné. Donc, depuis la fin du projet, vous n'avez plus de contact avec les personnes impliquées [les concepteurs/exécuteurs] ? Non. Donc, s'il n'y a personne sur le terrain, si vous avez besoin de quelque chose, il n'y a pas possibilité d'avoir un contact ? On nous a... Bon, quand, lui [le projet], il a fini, il y a une femme, là, Mme Ouattara, on nous a dit que si on avait un problème, on n'avait qu'à expliquer à cette dame-là. Ce n'est plus, lui [le coordinateur], qui dirige le projet. C'est Ouattara maintenant qui dirige le projet. Mme Ouattara n'a pas les moyens

pour aider. *Okay*. Elle n'a pas les moyens. En fait, Mme Ouattara, c'est une bénéficiaires, une agricultrice comme vous ? Oui, voilà. Nous sommes pareilles. Elle, elle est la présidente [de l'association]. C'est ça. Elle est présidente. Mais elle n'a pas nécessairement plus de moyens que les autres ? Elle a comme fonction de vous représenter dans votre association ? Oui. *Okay, je comprends*. Mais elle n'a pas les moyens ! *Okay ! Mais, donc, il n'y a pas de suivi, en fait ?* Ahhhh! Voilà ! Il n'y a pas de suivi ! (Awa) »

« Durant le projet, durant la phase d'exécution du projet, bon... Le coordinateur et les autres appelaient sur les numéros de chacun, pour nous dire qu'ils allaient venir, pour prendre rendez-vous et puis venir le lendemain, passer voir comment chacun faisait. Mais depuis la fin, il n'y a plus rien » (Safiatou).

Un constat similaire a également été amené par Mamadou, bénéficiaire du projet, mais concernant l'accessibilité du coordinateur lors de la phase exécutoire du projet. Mamadou rapporte, en effet, la difficulté d'approcher le coordinateur, au moment même où tous les concepteurs et exécuteurs du projet étaient sur le terrain :

« C'était vraiment difficile de contacter [le coordinateur] parce que non seulement nous quitions, ici, à pieds, et nous allions jusqu'au bureau [du coordinateur]. Et nous quitions ici à pieds pour y aller, et nous pouvions passer toute la journée sans pouvoir le voir. Donc, c'était vraiment difficile. »

Le coordinateur n'était évidemment pas toujours présent sur le terrain, obligeant, par le fait même, les bénéficiaires à se déplacer jusqu'à son bureau lorsque nécessaire. Or, celui-ci se trouvait à plus d'une heure de marche de l'emplacement du projet forçant les bénéficiaires à parcourir une longue distance dans l'optique d'éventuellement rencontrer le coordinateur.

Nous voyons, ainsi, dans cette présente section, que les populations locales ont pu prendre part à un volet participatif prenant la forme de réunions de quartier mais, surtout, que celui-ci avait, en définitive, une portée très limitée, au contraire de ce qu'il a été rapporté par les concepteurs/exécuteurs. De fait, celui-ci se trouvait à être en quelque sorte instrumentalisé par ces derniers : l'implication de la population leur apparaissait nécessaire pour articuler, sur le terrain en bordure des habitations de la population, un projet dont ils avaient pratiquement terminé la conception. Cette première constatation révèle, ainsi, dès le début du projet, une faible sensibilité par rapport aux préoccupations des bénéficiaires. Par ailleurs, cette faible sensibilité s'est également observée dans les actions des concepteurs/exécuteurs, où ceux-ci se sont détachés de leur rôle d'accompagnateurs pour l'obtention de bénéfices et dans la pérennisation du projet, en plus de mentir à ceux-ci sur une question obligeant les bénéficiaires à déboursier de l'argent.

Finalement, dans la dernière section de ce présent mémoire, nous nous penchons plus explicitement sur la comparaison des deux projets, et ce, afin d'y isoler et d'y expliquer la variable explicative de notre problématique. C'est, donc, dans cette ultime section que nous explicitons d'où proviennent les différences observées au niveau des résultats obtenus pour les deux projets.

3.3 Analyse comparative des projets « Villes agricoles du futur » et « Villes et changements climatiques ».

Les deux dernières sections nous ont permis de mieux comprendre comment avaient été conceptualisés les deux projets – « Villes agricoles du futur » et « Villes et changements climatiques » –, et comment ils s'étaient articulés en pratique. Plus spécifiquement, nous avons vu *quand et comment* s'était manifesté le volet participatif des deux projets, en plus de spécifier *qui* a pu prendre part à ce volet. Par ailleurs, nous avons abordé comment ont été prises les décisions et montré que, malgré que les projets laissaient présager un aspect consensuel dans la prise de décisions, dans les deux cas, le RUAF et la mairie avaient conservé un certain contrôle sur les activités pouvant être mises en place. Finalement, nous avons vu comment les concepteurs et exécuteurs des projets, et plus spécifiquement les coordinateurs, s'étaient positionnés par rapport au suivi et à l'accompagnement des bénéficiaires.

Suite à ces deux premières sections, une comparaison des projets nous permet de dégager deux principaux constats – en concordance avec l'approche centrée sur les acteurs développée dans le précédent chapitre – qui sont au centre de la réponse à notre problématique – « pourquoi deux projets d'agriculture urbaine semblant, *a priori*, similaires sur bien des aspects ont-ils entraîné des effets dissimilaires sur les populations bénéficiaires ? ». Dans un premier temps, nous constatons que les concepteurs/exécuteurs du premier projet ont articulé une imputabilité vers le « bas », donc une reddition de comptes aux bénéficiaires, beaucoup plus grande que dans le cas du deuxième projet. Une comparaison des actions des concepteurs/exécuteurs, et surtout celles des coordinateurs, nous montre, en effet, qu'une considération plus importante dans l'accompagnement des bénéficiaires et dans la pérennisation des activités a permis aux individus d'acquérir les outils et connaissances nécessaires à leur autonomisation. Tel qu'amené par Kilby

(2006, 952), cette imputabilité relève fréquemment, dans les projets de développement, du « realm of grace and favor », et c'est ce qui a été observé pour les deux projets. Ceux-ci incorporant des individus concepteurs/exécuteurs *différents*, tous n'avaient pas la même volonté d'imputabilité envers les bénéficiaires, et c'est cette différenciation dans la volonté d'imputabilité qui explique l'obtention de résultats différents pour les deux projets.

Dans un deuxième temps, nous observons que l'articulation pratique de cette volonté a été rendue possible grâce aux relations de pouvoir asymétriques existant entre les concepteurs/exécuteurs et les bénéficiaires. L'utilisation du cube de pouvoir de Gaventa (2006) nous permet, en effet, de montrer que les acteurs techniques bobolais, et ceux du RUAF, conservaient dans les *deux* projets une position dominante face aux populations bénéficiaires. Toutefois, pour le premier projet, les relations de pouvoir ont été articulées d'une façon imputable aux bénéficiaires, alors que celles-ci ont permis aux concepteurs/exécuteurs du deuxième projet de ne pas répondre de leurs actes. L'utilisation du cube de Gaventa (2006) nous permet aussi de constater qu'une considération plus grande envers les populations locales était présente dès la conception même du projet « Villes agricoles du futur », par rapport au deuxième projet.

Ainsi, pour ce premier projet, nous avons notamment vu que les concepteurs/exécuteurs s'étaient impliqués personnellement dans la constitution de l'association des agriculteurs, avec la volonté affichée du coordinateur, observée au-travers de son témoignage, d'une responsabilisation et d'une autonomisation des bénéficiaires (Entrevue Ousmane 2015). Par ailleurs, le coordinateur avait forcé l'intégration du groupement dans la chambre régionale d'agriculture. En cas de problème, les bénéficiaires avaient, grâce à cette intégration, plus facilement accès à des personnes ressources et permettait aussi aux agriculteurs de discuter, avec d'autres agriculteurs et des agents techniques étatiques, des préoccupations découlant de leurs activités. Les bénéficiaires se retrouvaient alors, grâce aux actions du coordinateur, dans une situation d'incorporation dans les structures étatiques pouvant éventuellement les aider à obtenir non seulement du financement, mais également des dons de graines et d'outils.

Nous avons pu également constater au moment de notre étude terrain – sept années après la fin du projet – que cette association était non seulement toujours active, mais permettait aussi aux producteurs l'autofinancement de leurs activités, ce qui contribuait à la pérennisation de celles-ci. En outre, l'association permettait de contacter des techniciens agricoles lorsque

nécessaire, et nous avons aussi observé que ceux-ci continuaient de visiter, parfois à l'improviste, le site, afin de suivre les activités. La conservation d'une petite parcelle à proximité du site, par la femme du coordinateur, témoigne également de la volonté de poursuivre une implication du coordinateur dans l'imputabilité envers les bénéficiaires, obligeant celui-ci à parfois être présent sur le terrain et à s'assurer que le projet continue de répondre à ses objectifs.

L'accroissement de l'*empowerment* des bénéficiaires – qui avaient dorénavant la capacité de rejoindre des acteurs étatiques pouvant les aider à améliorer leur activité rémunératrice et, par extension, leur bien-être – a ainsi été lié de près à cette sensibilité des concepteurs/exécuteurs, et principalement le coordinateur, aux besoins des bénéficiaires. Ces observations rejoignent, par le fait même, celles de Kilby (2006, 955), présentées dans le deuxième chapitre, où celui-ci constate que les concepteurs/exécuteurs de projets n'induisent pas directement l'*empowerment* des populations bénéficiaires, mais peuvent en faciliter le processus. Au-travers leur accompagnement continu et leur implication dans la formation de l'association, ces acteurs ont permis aux populations sélectionnées de s'approprier graduellement les activités, d'en soutirer certains bénéfices économiques – selon leurs perceptions – et également de veiller à ce qu'une certaine pérennisation du projet soit effective. Les concepteurs/exécuteurs ont, de fait, façonné le projet de manière à ce que celui-ci puisse répondre aux objectifs prévus pour les bénéficiaires et se sont assurés de l'atteinte de ceux-ci.

Au contraire, pour le deuxième projet, « Villes et changements climatiques », il a été vu que très peu d'accompagnement des bénéficiaires n'avait eu lieu chez les concepteurs/exécuteurs. Des encouragements oraux avaient été formulés pour la création d'une association de producteurs, mais aucune implication réelle chez les acteurs techniques n'avait été observée. Certes, une association a tout de même vu le jour, sous l'impulsion des bénéficiaires, mais le découragement de ceux-ci face au manque d'apports de bénéfices dans leur intégration au projet a provoqué une rapide dissolution de l'association. Par la même occasion, la mort de l'association, qui avait tenu un rôle d'*empowerment* pour le premier projet, limitait les possibilités pour les bénéficiaires d'obtenir des aides extérieures ou d'avoir une certaine voix sur la scène municipale.

On note également que les actions des concepteurs/exécuteurs de ce deuxième projet, et plus spécifiquement celles du coordinateur, ont entraîné des conséquences négatives sur la pérennisation et la profitabilité potentielles du projet. En ne respectant pas sa promesse de

rembourser les investissements en eau faite par les populations, le coordinateur du projet a provoqué leur endettement, expliquant en partie pourquoi les répondants auraient affirmé ne pas avoir obtenu de bénéfices depuis leur intégration au projet. Dans une veine similaire, les menaces d'éviction formulées par le coordinateur envers une de bénéficiaires, qui s'était absentée pendant quelques jours pour s'occuper de sa sœur malade, révèle une faible préoccupation pour les populations sélectionnées.

De surcroît, à l'opposé du premier projet, aucun suivi n'a été observé depuis la fin du deuxième, situation confirmée dans le témoignage de deux concepteurs/exécuteurs – Oumar et Saïdou – et de trois bénéficiaires. Dans leur témoignage, ces deux mêmes concepteurs/exécuteurs ont également explicité, d'une part, que la question de la pérennisation des activités n'était pas de leur ressort et relevait plutôt des bénéficiaires ; d'une autre part, le Directeur provincial de l'environnement a reconnu que ceux-ci, à la fin du projet, avaient été laissés à eux-mêmes et que les résultats obtenus étaient, au final, mitigés. Il y avait donc conscience que le projet n'avait pas réussi à atteindre ses objectifs, mais les acteurs techniques sont demeurés détachés par rapport à cette situation : c'était aux bénéficiaires de s'assurer de la pérennisation des activités, et non pas aux concepteurs/exécuteurs qui, *eux*, avaient terminé leur mandat. Les concepteurs/exécuteurs se sont impliqués dans le projet dans une optique de court terme, sans prévoir qu'un accompagnement continu aurait été nécessaire pour assurer une certaine pérennisation des activités.

Or, cette possibilité d'afficher des niveaux d'imputabilité différents découlait elle-même de l'asymétrie de pouvoir sous-tendue par les projets de développement. Les concepteurs/exécuteurs pouvaient articuler leur position dominante selon leur volonté, et ce, par leur capacité à modeler leur positionnement par rapport aux bénéficiaires. Ainsi, l'analyse des relations de pouvoir, par l'intermédiaire du cube de Gaventa (2006) – défini en fonction de l'*espace*, du *niveau* et de la *forme* du pouvoir –, nous montre que cette asymétrie était valable pour *les deux projets*. Cependant, non seulement une considération plus grande pour les populations participantes était observée dès l'étape de la conception du projet, mais nous voyons également – plus spécifiquement dans la *forme* du pouvoir – que les concepteurs/exécuteurs ont articulé les relations de pouvoir de manière à demeurer imputables aux bénéficiaires, au contraire du deuxième projet.

Concernant la première face du pouvoir de Gaventa (2006), l'espace, nous avons constaté, dans le chapitre précédant, que la littérature note l'existence de différents types d'espace participatifs qui sous-tendent divers degrés d'intégration des populations locales – espaces fermés, espaces invités et espaces créés (Gaventa 2006). Dans cette veine, Cornwall (2008) constate que le développement participatif prend généralement la forme d'espaces « invités » - « participation that is orchestrated by an external agency of some kind, be it state or non-governmental » (Cornwall 2008, 281) – et que ce type d'espace participatif demeure « often structured and owned by those who provide them, no matter how participatory they may seek to be » (Cornwall 2008, 275). Un espace invité peut, donc, permettre à des populations d'exercer une certaine influence à un quelconque moment d'un projet de développement, que ce soit lors de sa mise en œuvre ou lors de sa formulation, mais cet espace est généralement avant tout *défini* et *contrôlé* par les concepteurs des projets. Nous constatons que les deux projets bobolais s'inscrivaient dans ce type d'espace participatif et, plus précisément, la participation des populations aux projets s'est avant tout présentée sous la forme de « consultation ».

D'un côté, pour le premier projet, les concepteurs/exécuteurs avaient cette capacité de sélectionner les participants aux forums qui leur semblaient les plus appropriés. Nous avons, ainsi, vu que la sélection avait priorisé les individus en fonction de leur appartenance à un groupe de la société civile et que les individus non membres d'un regroupement d'agriculteurs ne pouvaient prendre part aux forums. L'établissement de ce genre de règles par les concepteurs/exécuteurs modèle par le fait même la frontière de l'espace participatif, en rendant celui-ci plus ou moins « inclusif », selon *leur* vision du projet. Ainsi, les populations sélectionnées ont été incorporées dans des forums de discussion, mais ceux-ci ont, surtout, été créés et contrôlés par les initiateurs du projet : les populations devaient répondre aux critères des concepteurs/exécuteurs pour pouvoir y prendre part, et devaient donc suivre les règles de participation définies par ces derniers. Un constat similaire est également observé pour le deuxième projet. Celui-ci avait priorisé les individus, et non pas les groupements, dont l'habitation était à proximité du site sélectionné. Le principal facteur donnant accès à l'espace participatif était, donc, pour ce deuxième projet, de nature géographique, et les concepteurs/exécuteurs ont façonné l'espace participatif sous forme de réunions de quartier.

Par ailleurs, les concepteurs/exécuteurs des projets avaient également la capacité de déterminer *quand* allait être articulé le volet participatif et une différence s'observe à ce niveau

entre les deux projets. Certes, les deux volets avaient la forme d'espaces « invités », créés par les concepteurs/exécuteurs, mais le volet du premier projet s'est manifesté plus tôt dans le processus de conception du projet. Tel que constaté dans la première section de ce chapitre, les populations sélectionnées ont pu participer, entre autres, dans la sélection du site, et dans l'élaboration même du plan de projet. Cette situation n'a, toutefois, pas été constatée pour le deuxième projet, « Villes et changement climatiques » : le projet était déjà quasi ficelé, et le volet participatif a principalement servi à faire *adhérer* les habitants du quartier au projet des concepteurs/exécuteurs. Une réelle participation de la population n'a effectivement pas été observée en pratique ou, du moins, celle-ci a été plus limitée que pour le premier projet.

Ainsi, dans les deux cas, les espaces participatifs ont été façonnés par les concepteurs/exécuteurs, et ceux-ci conservaient un contrôle sur la frontière de l'espace participatif en plus de son articulation pratique. Toutefois, dès le début, on note, que les concepteurs/exécuteurs ont articulé leur position dominante, pour le premier projet, d'une manière laissant place à une plus grande considération pour les populations locales, jetant par le fait même les bases à une éventuelle plus grande relation d'imputabilité.

Un constat similaire s'applique pour la deuxième dimension de pouvoir abordée par Gaventa (2006, 27) : le niveau de pouvoir, c'est-à-dire le niveau où les acteurs peuvent exercer une influence dans les projets. Trois principaux niveaux sont relevés par Gaventa (2006, 27) – global, national et local – où chacun représente une arène où les acteurs peuvent potentiellement avoir une influence sur la conception et la mise en œuvre d'un projet de développement : où se situe le pouvoir d'influence des acteurs ?

Dans les deux cas, nous avons vu que les projets locaux s'inséraient dans des programmes plus larges conçus principalement par l'ONG RUAF¹⁹. L'établissement des objectifs et du cadre d'intervention local était, en effet, défini par des individus issus d'une organisation agissant simultanément dans diverses villes, comme l'affirmait Sayouba – responsable local de l'ONG pour les deux projets – où le *chant* était donné pour l'établissement des différents projets. Les acteurs du RUAF avaient, ainsi, une influence, au niveau *global*, intervenant par l'intermédiaire des différents programmes dans plusieurs villes dans le monde

¹⁹ Le deuxième projet s'insérait également dans une initiative d'ONU-Habitat, comme nous l'avons relevé dans le premier chapitre. Cependant, le rôle principal d'ONU-Habitat a été d'ordre financier et a été peu impliqué dans l'élaboration du projet à Bobo-Dioulasso.

et modelant la forme globale que devaient prendre les projets locaux. Quant aux acteurs techniques bobolais – mairie, et les différentes institutions étatiques participantes – ceux-ci sont intervenus principalement au niveau municipal – le niveau *local* de Gaventa (2006) – avec, toutefois, une certaine influence également au niveau *global*. Étant en contact avec les agents du RUAF pour la conception et la réalisation du projet, les agents techniques étaient dans une position leur permettant de débattre avec les créanciers de la forme que devait prendre le projet local, et de tenter de convaincre ceux-ci du bien-fondé des plans établis.

En ce qui concerne l'influence laissée aux populations, nous remarquons que celle-ci s'est manifesté au niveau *local*. C'est lorsque Bobo-Dioulasso a été sélectionnée comme ville projet, pour les deux programmes, que les populations ont été incorporées dans la prise de décisions et dans la mise en œuvre des projets. Cependant, nous constatons que l'influence des participants du premier projet – « Villes agricoles du futur » – concernait la ville de Bobo-Dioulasso en entier, tandis que pour le deuxième projet – « Villes et changements climatiques », leur influence se situait au niveau du quartier. Les populations sélectionnées dans le premier projet avaient, ainsi, un niveau d'influence légèrement plus élevé que celles du deuxième, s'intégrant dans des dynamiques municipales plus larges.

Cette dimension du pouvoir montre, à nouveau, l'asymétrie existant entre les concepteurs/exécuteurs par rapport aux bénéficiaires, où nous voyons clairement des niveaux d'influence distincts entre ces deux catégories d'acteurs. Cependant, nous constatons également, en continuité avec l'*espace* du pouvoir, que les concepteurs/exécuteurs du premier projet ont laissé un niveau d'influence plus élevé aux bénéficiaires que dans le deuxième projet, réitérant une considération plus grande, chez les concepteurs/exécuteurs, des bénéficiaires.

Finalement, c'est au niveau de la troisième face du pouvoir de Gaventa (2006), les *formes* du pouvoir, que l'on constate pertinemment une différence majeure dans la façon dont ont été articulées les relations de pouvoir entre les deux projets. En ce qui concerne la forme *visible* du pouvoir – les règles formelles de prise de décisions – il a été constaté que dans les deux cas, les procédures décisionnelles s'étaient observées principalement sous forme de *concertation* entre les acteurs techniques bobolais, le RUAF, la mairie et les populations incorporées dans les volets participatifs. La forme de pouvoir *visible* tendait, ainsi, à suivre une trajectoire « inclusive », où les décisions devaient être prises par l'intermédiaire de discussions entre les différents acteurs, y compris au moment de l'exécution des projets. Tous avaient, ainsi, *théoriquement* la même

capacité d'influencer les choix concernant les activités mises en place. Toutefois, nous avons également vu que les deux projets devaient répondre aux exigences du RUAF et de la mairie, ceux-ci conservant un certain *véto* sur les décisions. Tous les acteurs n'avaient donc pas, *en pratique*, la même influence et cette situation était d'autant plus évidente pour le deuxième projet où les populations participantes avaient, comme nous l'avons relevé, finalement peu d'influence. Ces observations se rapprochent, par le fait même, de ce que Gaventa (2006, 29) nomme le pouvoir *caché* : certaines personnes, ou institutions, maintiennent une influence dans les projets de développement en ayant un contrôle sur ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, et influençant par le fait même les activités mises en place.

Dans cette veine, les actions des coordinateurs des projets « Villes agricoles du futur » et « Villes et changements climatiques » témoignent de cette face *cachée* du pouvoir et nous constatons que l'articulation de celle-ci a eu une influence substantielle sur les résultats des projets. Tel qu'amené antérieurement, le coordinateur de « Villes agricoles du futur » – Ousmane – tenait un rôle influent dans le projet et avait réussi à faire intégrer l'association des bénéficiaires dans la chambre régionale d'agriculture, malgré que les populations participantes ne répondaient pas aux critères techniques. Or, le coordinateur a utilisé sa position privilégiée et son influence sur la scène municipale – pour rappel, celui-ci était le directeur du développement économique et de l'emploi pour la ville de Bobo-Dioulasso – afin de maximiser les possibilités de pérennisation du projet et de permettre aux agriculteurs une meilleure intégration dans les structures étatiques formelles pouvant éventuellement les aider dans leurs activités. C'est, ainsi, dans une visée d'imputabilité envers les bénéficiaires que le coordinateur a articulé sa position privilégiée.

Une situation inverse a, cependant, été constatée au-travers les actions du coordinateur du deuxième projet. Son rôle influent, représentant la mairie de Bobo-Dioulasso et chef, en quelque sorte, du projet, le plaçait dans une position avantageuse par rapport aux bénéficiaires. Celui-ci a, notamment, utilisé cette position privilégiée pour demander l'achat d'eau par les bénéficiaires, afin de faire progresser le projet lors de la phase exécutoire, au moment où les puits n'étaient pas finalisés. Or, les populations bénéficiaires sont apparues, par la suite, subordonnées à son bon vouloir – de sa volonté – en ce qui concerne sa promesse de remboursement, qui n'a pas été respectée. Par ailleurs, les relations peu cordiales du coordinateur avec les populations – illustrées, entre autres, par les menaces tenues envers la

bénéficiaire s'étant absentée pour s'occuper de sa sœur – faisaient en sorte que les bénéficiaires avaient peur d'être forcés à quitter leur parcelle ou à courir certaines sanctions, tel que rapporté par Aminata, soutenue par les trois autres marchandes du *focus-group* :

« On vous avait dit que, non, vous ne seriez pas remboursées ? Non, on nous avait promis de nous rembourser, mais après, les autorités n'ont pas du tout remboursé, elles n'ont même pas... Elles n'en n'ont plus parlé. Mais, est-ce que vous, vous êtes retournées pour essayer de faire gagner votre cause ? Non, nous ne sommes plus reparties, encore, clâmer nos sous, parce que nous avons peur. Vous aviez peur ? Nous avons peur. Oui. Nous avons peur, nous ne savions pas comment ça allait se passer. Si, bon... Nous nous disions que si nous partions [réclamer les sous], nous pouvions être dépossédées de notre terre, des choses comme ça, courir des sanctions ou bien être menacées. Donc, nous ne sommes plus aller réclamer nos sous. Okay ! Et Vous aviez peur de qui, en fait, ou de quoi ? Nous avons peur de M. [X, le coordinateur] parce que c'est quelqu'un qui nous engueulait tout le temps. Il n'était pas du tout patient et chaque fois, c'étaient les injures à notre encontre. Donc, nous avons vraiment peur, nous le craignons beaucoup ».

Ainsi, les populations se situaient dans une position d'infériorité par rapport aux concepteurs/exécuteurs et, plus spécifiquement du coordinateur, les bénéficiaires ayant peu de moyens pour réclamer une reddition de comptes. Il en venait effectivement du ressort des concepteurs/exécuteurs en ce qui concerne le remboursement de l'eau, les bénéficiaires ne se situant pas dans une position permettant de forcer la reddition de comptes.

Nous constatons ainsi que l'articulation opposée de la forme *cachée* du pouvoir, par les deux coordinateurs/exécuteurs, rejoint les propos avancés par Eversole (2010, 30) lorsque celle-ci constate que « [a]ctor oriented social theories confirm the idea that social change is no longer understood as the domain of experts, big organizations, or “big structures” like capitalism or modernization, *anyone can create change* [accentuation non présente dans le texte original] ». C'est, entre autres, par l'implication du coordinateur du premier projet, imputable envers les bénéficiaires, qu'il été possible d'obtenir un impact positif sur l'*empowerment* de ces derniers, en plus de contribuer à ce que les populations perçoivent certains bénéfices liés à leurs activités. De fait, le coordinateur et les agents techniques impliqués se sont assurés de léguer les outils nécessaires aux populations, pour les aider à pérenniser le projet « Villes agricoles du futur », et ceux-ci ont utilisé leur position avantageuse en concordance avec les objectifs du projet. Par ailleurs, en analysant l'*espace* et le *niveau* du pouvoir, nous avons vu que, certes, le volet participatif demeurerait créé et contrôlé par les concepteurs/exécuteurs, mais ceux-ci ont modelé

leur relation avec les populations sélectionnées d'une manière reflétant une certaine considération pour ces dernières.

Une situation inverse a, cependant, été constatée pour le projet « Villes et changements climatiques ». La faible volonté d'accompagnement des bénéficiaires chez les concepteurs/exécuteurs, notamment dans la création de l'association de producteurs, en plus de la relation problématique entretenue entre ces derniers et le coordinateur, a fait en sorte que le projet n'a pas réussi à se pérenniser. Plus encore, le non-respect des engagements du coordinateur, possible grâce à la subordination des populations face aux décisions de celui-ci, a entraîné l'endettement de plusieurs bénéficiaires, expliquant pourquoi la plupart de ceux-ci n'ont pas perçu de bénéfices dans leur intégration au projet. La faiblesse de l'association – dont la création n'a pas été activement soutenue par les concepteurs/exécuteurs – en plus de la démotivation des bénéficiaires suite à leur endettement, a ainsi poussé ces derniers à arrêter la conduite de réunions, limitant par le fait même les possibilités d'autonomisation, d'obtenir des aides extérieures et d'avoir une certaine voix sur la scène municipale, aussi minime soit-elle. Le Tableau 3, présenté ci-dessous, résume ces observations, en y présentant l'impact de l'imputabilité envers les bénéficiaires sur chacun des indicateurs de succès/échec sélectionnés : *empowerment*, perception de bénéfices par les populations locales et pérennisation des activités mises en place.

Tableau III. Impact de l'imputabilité envers les bénéficiaires sur l'*empowerment*, la *perception* de bénéfices par les populations sélectionnées et la pérennisation des activités.

Projets.	Indicateur 1 : <i>empowerment</i> .	Indicateur 2 : <i>perception de bénéfices économiques</i> .	Indicateur 3 : pérennisation des activités mises en place.
« Villes agricoles du futur » (2006-2008).	<ul style="list-style-type: none"> • Implication directe des concepteurs/exécuteurs dans la création de l'association, outil ayant contribué à l'<i>empowerment</i> des bénéficiaires. • Utilisation de sa position avantageuse sur la scène 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi continu, par les techniciens agricoles et par le coordinateur, de la bonne conduite des activités, et ce, dans l'optique que les 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication directe des concepteurs/exécuteurs dans la création de l'association, outil permettant l'auto-financement des activités et contribuant, donc, à la pérennisation des activités ;

	<p>municipale, par le coordinateur, pour <i>forcer</i> l'intégration de l'association à la chambre régionale d'agriculture, arène où les bénéficiaires peuvent interpeler les acteurs étatiques en cas de problème et possibilités de financements.</p>	<p>populations sélectionnées obtiennent des bénéfices dans leur intégration au projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi continu, par les techniciens agricoles et le coordinateur, de la bonne conduite des activités, afin de s'assurer de la pérennisation des activités ; • Parcelle attribuée à la femme du coordinateur, forçant celui-ci à être parfois présent sur le terrain, et lui permettant de s'assurer que la pérennisation est effective.
<p>«Villes et changements climatiques (2013-2014).»</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'implication, outre oralement, dans la création d'outils contribuant à l'<i>empowerment</i>, y compris en ce qui concerne l'association des producteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Promesses non tenues concernant le remboursement des frais déboursés en eau par les bénéficiaires, ayant entraîné l'endettement de plusieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de suivi par les concepteurs/exécuteurs, ayant pris part au projet dans une optique de court terme ; • Rejet de la question de la pérennisation sur les bénéficiaires, par les concepteurs/exécuteurs, laissant de côté, lors du projet, les problématiques liées à la pérennisation. • Endettement des bénéficiaires dû au non-respect de remboursement des frais déboursés, entraînant leur démotivation et, par le fait même, leur désertion du site en saison sèche.

Les propos de Kothari & Minogue (2012, 13) s'appliquent, ainsi, pour le cas bobolais, lorsque ceux-ci affirment que l'analyse des interactions entre les différents acteurs permet de « revealing the “open secret” of development, that its character and results are determined by relations of power, not by the rhetoric of fashionable populist labels such as “participation”,

“civil society”, or “poverty reduction” ». De fait, en centrant l’analyse sur la façon que se sont positionnés les concepteurs/exécuteurs par rapport aux bénéficiaires, nous avons vu comment ces concepteurs/exécuteurs, prenant part dans des projets similaires, se sont placés sur la question de l’imputabilité vers le « bas » et comment ceux-ci en ont articulé un degré divergent.

Chaque individu conçoit de manière différente son rôle dans un projet et, également, sa responsabilité face aux populations prenant part au projet. Par le fait même, l’exemple bobolais nous montre que, même lorsque deux projets paraissent de prime abord similaires, l’implication de concepteurs/exécuteurs *différents* peut entraîner des effets dissimilaires sur les résultats des projets. Tous n’ont pas la même volonté à mener un projet de développement, y compris en ce qui concerne l’imputabilité envers le « bas ». C’est, comme nous l’avons vu dans ce chapitre, cette différenciation de volonté d’imputabilité, possible par la position privilégiée des concepteurs et exécutés des projets, qui explique les observations faites pour notre cas et la variation en ce qui concerne les principaux indicateurs sélectionnés pour analyser les deux projets : la perception de bénéfices par les populations sélectionnées, l’*empowerment* de ces dernières et la pérennisation des activités.

Une analyse de l’imputabilité envers les bénéficiaires nous montre, de surcroît, qu’il faut aller au-delà de la simple constatation de l’existence de relations de pouvoir inégales entre les acteurs du développement et les destinataires des projets. Les relations de pouvoir ne sont, de fait, pas nécessairement nuisibles pour l’atteinte de résultats positifs chez les populations ciblées. Le premier projet bobolais nous expose effectivement comment ces relations de pouvoir peuvent éventuellement être articulées de manière à accroître les possibilités de succès d’un projet de développement, lorsqu’elles sont articulées de manière imputable. Au contraire, pour le deuxième projet, nous avons vu que ces relations peuvent également être un frein important aux possibilités de développement des populations, et entraîner l’échec de projets.

Conclusion

Par l'intermédiaire du cas de l'agriculture urbaine, nous avons analysé l'évolution et le développement d'une pratique émergeant des populations locales. Initialement principalement portée par ces dernières, nous avons vu qu'une réorientation des conceptions du développement vers un paradigme dit « inclusif » avait entraîné un intérêt manifeste chez les acteurs du développement dans la valorisation de l'agriculture urbaine. Dans cette lignée, nous avons montré qu'une évolution notable s'était observée concernant la pratique : celle-ci tend, progressivement, à devenir une pratique de développement reconnue et utilisée par les acteurs du développement, et ne constitue plus seulement une activité du « bas ».

Dans une perspective inclusive, permettant éventuellement l'utilisation des savoirs locaux, des projets de valorisation et de développement de l'agriculture urbaine ont vu le jour, et ce, dans l'optique de réduire la pauvreté urbaine et de permettre l'*empowerment* des populations qualifiées de vulnérables – femmes, veuves et exclus du marché de l'emploi formel, entre autres. Par ailleurs nous avons constaté que l'opérationnalisation de ces projets rejoignait les principaux concepts sous-tendus par le paradigme inclusif : articulation des projets, notamment, par les ONG – perçues comme étant plus près des intérêts et du savoir des populations – et utilisation de méthodologies participatives afin d'intégrer ces intérêts et savoir dans les activités mises en place.

Or, l'analyse du cas de la ville de Bobo-Dioulasso nous permet de constater les limites des projets d'agriculture urbaine et, plus largement, des initiatives de valorisation de pratiques locales. La ville présentait des formes non institutionnelles d'agriculture urbaine, celle « autochtone » et celle saisonnière, bien développées et nous avons constaté que celles-ci affichaient une pérennisation certaine dans le paysage bobolais, en plus de permettre de répondre à certains besoins des populations. L'existence de ces formes non institutionnelles laissent, par le fait même, présager un certain niveau de succès des projets portés par la mairie, dans lesquels il y avait, théoriquement, la possibilité d'intégrer les moyens des acteurs institutionnels étatiques *et* le savoir local.

Toutefois, les deux projets portés par la mairie (« Villes agricoles du futur » et « Villes et changements climatiques ») nous ont montré que les projets de développement d'agriculture urbaine ne sont pas toujours couronnés de succès, même dans une ville présentant une

agriculture urbaine non institutionnelle bien développée. De fait, le deuxième projet bobolais n'a pas réussi à répondre à ses objectifs, au contraire du premier, alors que les deux projets étaient similaires sur bien des aspects. En utilisant l'*empowerment* des populations bénéficiaires, la *perception* chez celles-ci de bénéfices économiques – analysées au-travers nos entretiens – et la pérennisation des activités mises en place comme indicateurs de succès/échec, nous nous sommes penché sur l'analyse de ces deux projets dans l'objectif de comprendre d'où provenait la différenciation observée concernant les résultats.

C'est en utilisant une approche centrée sur les acteurs, axée sur l'analyse des interactions entre les concepteurs/exécuteurs des projets et les bénéficiaires, que nous avons explicité la réponse à notre problématique. Ainsi, nous avons vu que les deux projets incorporaient, certes, des institutions étatiques similaires et la même ONG, mais surtout, ces projets étaient menés par des individus *différents*, à la volonté d'imputabilité également différente. Ainsi, pour le premier projet, les concepteurs/exécuteurs ont affiché un suivi constant des populations bénéficiaires, afin que celles-ci réussissent à soutirer certains bénéfices dans leur intégration au projet et pour s'assurer de la pérennisation de celui-ci. Au contraire, pour le deuxième projet, aucun réel suivi, chez les concepteurs/exécuteurs, n'a été observé sur le site. Plus encore, le non-respect de la promesse faite aux bénéficiaires, concernant le remboursement des sommes déboursées en eau, témoignait d'une faible considération pour les populations sélectionnées et, surtout, une absence d'imputabilité envers celles-ci.

Par ailleurs, en concordance avec les propos de Kilby (2006, 852), nous avons également relevé que l'imputabilité envers les bénéficiaires dépendait bien souvent du « realm of grace and favor » des concepteurs/exécuteurs, sous-tendant par le fait même des relations de pouvoir inégales entre ceux-ci et les bénéficiaires. Or, il a été montré que ces relations de pouvoir asymétriques n'étaient pas nécessairement néfastes à l'obtention de résultats positifs dans les projets de développement. Nous avons vu que les concepteurs/exécuteurs de « Villes agricoles du futur » avaient modelé leur relation avec les bénéficiaires d'une manière laissant place à une considération pour les populations bénéficiaires, y compris durant la conception du projet. Le volet participatif impliquait que les bénéficiaires devaient se plier aux règles des concepteurs/exécuteurs, mais une certaine influence a tout de même été laissée aux populations sélectionnées. De surcroît, l'analyse de la forme *cachée* du pouvoir de Gaventa (2006) nous a montré que le coordinateur avait utilisé sa position privilégiée dans le projet dans l'optique de

favoriser la pérennisation des activités et de permettre aux bénéficiaires d'avoir un contrôle sur les activités initiées, même une fois le projet terminé. Ces observations témoignaient, ainsi, d'une certaine imputabilité envers les bénéficiaires.

Au contraire, les relations de pouvoir asymétriques véhiculées par le projet « Villes et changements climatiques » avaient été articulées d'une manière non imputable par rapport aux populations sélectionnées, comme nous l'avons vu. Les concepteurs/exécuteurs avaient modelé un espace participatif ne permettant pas une réelle participation des populations, montrant une faible considération pour les bénéficiaires dès la conception même du projet. Par ailleurs, le coordinateur, chef du projet, avait utilisé sa position dominante en ne respectant pas certaines promesses faites aux bénéficiaires, impactant directement sur la profitabilité potentielle du projet : certains individus se sont endettés par leur implication dans le projet, n'ayant jamais été remboursés pour les frais en eau. Les bénéficiaires étaient, de fait, dépendant de la volonté du coordinateur concernant leur remboursement, illustrant, par le fait même, leur situation de subordination dans le projet.

L'utilisation du cas de Bobo-Dioulasso nous montre, ainsi, que même lorsque toutes les conditions semblent réunies, sur le terrain, pour développer des projets de développement et de valorisation de pratiques locales, fonctionnelles sans l'aide des acteurs étatiques, une absence d'imputabilité envers les bénéficiaires peut avoir des conséquences non négligeables sur la profitabilité potentielle des projets. Or, si l'on souhaite que le développement puisse atteindre ses objectifs au niveau des populations ciblées, il semble manifeste que les acteurs du développement devront s'attarder à la conception de mécanismes d'imputabilité *fiables* envers les bénéficiaires. Autrement, comme nous le montre le cas de Bobo-Dioulasso, les résultats des projets continueront de dépendre, dans une certaine mesure, du bon vouloir des concepteurs/exécuteurs.

Bibliographie

- Abrahams Mark A. 2008. « Accountability, Autonomy and Authenticity : Assessing the Development Waltz Conducted to a “kwaito” beat in Southern Africa ». *Development in Practice* 18 (no 1) : 40-52.
- Agence France-Presse. 2014. « Burkina : mairie et siège du parti présidentiel incendiés à Bobo-Dioulasso, 2^e ville du pays ». *Le Point* (Paris), 30 octobre 2014. En ligne http://www.lepoint.fr/monde/burkina-mairie-et-siege-du-parti-presidentiel-incendies-a-bobo-dioulasso-2e-ville-du-pays-30-10-2014-1877162_24.php (page consultée le 3 février 2016).
- Alsop, Ruth et Nina Heinsohn. 2000. *Measuring empowerment in Practice : Structuring Analysis and Framing Indicators*. Washington : Banque mondiale.
- Andrews, Abigail. 2014. « Downward Accountability in Unequal Alliances : Explaining NGO Responses to Zapatista Demands ». *World Development* 54 : 99-113.
- Arrossi, Silvina, Felix Bombarolo, Jorge E Hardoy, Diana Mitlin, Luis Pérez Coscio et David Satterwhaite. 1994. *Funding Community Initiatives*. Londres : Earthscan Publications.
- Ashebir, Dereje, Margaret Pasquini et Wubetu Bihon. 2007. « Urban Agriculture in Mekelle, Tigray State, Ethiopia : Principal Characteristics, Opportunities and Constraints for Further Research and Development ». *Cities* 24 (no 3) : 218-28.
- Asomani-Boateng. 2002. « Urban Cultivation in Accra : An Examination of the Nature, Practices, Problems, Potentials and Urban Planning Implications ». *Habitat International* 26 : 591-607.
- Banks, Nicola et David Hulme. 2014. « New Development Alternatives or Business as Usual with a New Face? The Transformative Potential of New Actors and Alliances in Development ». *Third World Quarterly* 35 (no 1) : 181-95
- Banque mondiale. 1990. *Rapport sur le développement dans le monde 1990 : La pauvreté*. Washington : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 1996. *The World Bank Participation Sourcebook*. Washington : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2000. *World Development Report – 2000/2001 : Attacking Poverty*. Washington : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2004. *Autonomisation et réduction de la pauvreté : Outils et solutions pratiques*. Washington : Banque mondiale.

- Banque mondiale. 2013. *Urban Agriculture : Findings from Four City Case Studies*. Washington : Banque mondiale.
- Banque mondiale a. 2016. *Indicateurs de développement dans le monde – Burkina Faso*. En ligne http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=2&country=BFA#selectedDimension_DBList (page consultée le 23 juillet 2016).
- Banque mondiale b. 2016. *Burkina Faso Overview*. En ligne. <http://www.worldbank.org/en/country/burkinafaso/overview> (page consultée le 23 juillet 2016).
- Beall, Jo. 2005. « Urban Livelihoods ». Dans Ben Wisner, Camilla Toulmin & Rutendo Chitiga, dir., *Towards a New Map of Africa*. Londres et Sterling (VA) : Earthscan Publications.
- Bebbington, Anthony et Willy McCourt. 2007. *Development Success : Statecraft in the South*. New York : Palgrave Macmillan.
- Beck, Erin. 2016. « Repopulating Development : An Agent-Based Approach to Studying Development Interventions ». *World Development* 80 : 19-32.
- Bierschenk, Thomas. 1988. « Development Projects as Arenas of Negotiation for Strategic Groups : A Case Study from Bénin ». *Sociologia Ruralis* 28 (no 2/3) : 146-60.
- Brett, E.A. 2003. « Participation and Accountability in Development Management ». *The Journal of Development Studies* 40 (no 2) : 1-29.
- Bryld, Erik. 2003. « Potentials, Problems, and Policy Implications for Urban Agriculture in Developing Countries ». *Agriculture and Human Values* 20 : 79-86.
- Bulley, Dan. 2013. « Producing and Governing Community (through) Resilience ». *Politics* 33 (no 4) : 265-275.
- Cadell, Susan, Jeff Karabanow et Miguel Sanchez. 2009. « Community, Empowerment, and Resilience : Paths to Wellness ». *Canadian Journal of Community Mental Health* 20 (no 1) : 21-35.
- Calves, Anne-Emmanuèle. 2009. « “Empowerment” : généalogie d’un concept clé du discours contemporain sur le développement ». *Revue Tiers Monde* 4 (no 200) : 735-49.
- Cammack, Paul. 2004. « What the World Bank Means by Poverty Reduction, and Why it Matters ». *New Political Economy* 9 (no 2) : 189-211.
- Castillo, Gina E. 2003. « Livelihoods and the City : an Overview of the Emergence of Agriculture in Urban Spaces ». *Progress in Development Studies* 3 (no 4) : 339-44.
- Chambers, Robert. 2005. *Ideas for Development*. Londres et Sterling (VA) : Earthscan.

- Chandler, David. 2012. « Resilience and Human Security : The Post-Interventionist Paradigm ». *Security Dialogue* 43 (no 3) : 213-29.
- Chaplowe, Scott. 1998. « Havana's Popular Gardens : Sustainable Prospects for Urban Agriculture ». *The Environmentalist* 18 : 47-57.
- Cissao, Yacouba. 2011. *La problématique de l'agriculture urbaine au Burkina Faso : Cas de la pratique de l'agriculture en saison pluvieuse dans la zone d'extension du secteur 15 de l'arrondissement de Dafra, commune de Bobo-Dioulasso*. Thèse de maîtrise. Département de sociologie. Université de Ouagadougou.
- Cissé, Oumar, Ndèye Fatou Diop Gueye et Moussa Sy. 2005. « Institutional and Legal Aspects of Urban Agriculture in French-Speaking West Africa : From Marginalization to Legitimization ». *Environment & Urbanization* 17 (no 1) : 143-54.
- Clark. John. 1995. « The State, Popular Participation, and the Voluntary Sector. *World Development* 23 (no 4) : 593-601.
- Commune de Bobo-Dioulasso a. 2007. *Projet Villes agricoles du futur : Études exploratoire sur l'agriculture urbaine de la ville de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Commune de Bobo-Dioulasso b. 2007. *Projet de plan de développement communal (PDC)*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Commune de Bobo-Dioulasso. 2010. *Plan stratégique pour le développement durable de l'agriculture urbaine à Bobo-Dioulasso*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Commune de Bobo-Dioulasso a. 2012. *Schéma directeur d'aménagement urbain – Volume 1*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Commune de Bobo-Dioulasso b. 2012. *Plan stratégique pour le développement de l'agriculture urbaine à Bobo-Dioulasso*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Commune de Bobo-Dioulasso a. 2013. *Projet d'aménagement multifonctionnel de la trame verte du secteur 33*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Commune de Bobo-Dioulasso b. 2013. *Planning of Greenways in the City of Bobo-Dioulasso, Burkina Faso : An Example of Linking Urban Agroforestry, Food Security and Local Climate Governance*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Commune de Bobo-Dioulasso a. 2014. *Schéma directeur d'aménagement urbain – Volume 1*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.

- Commune de Bobo-Dioulasso b. 2014. *Schéma directeur d'aménagement urbain – Volume 2*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Commune de Bobo-Dioulasso c. 2014. *Projet d'aménagement multifonctionnel de la trame verte du secteur 33*. Bobo-Dioulasso : Commune de Bobo-Dioulasso.
- Cooke, Bill et Uma Kothari. 2001. *Participation : The New Tyranny?* Londres : Zed Books.
- Cornwall, Andrea. 2002. « Making Spaces, Changing Places : Situating Participation in Development ». *IDS Working Paper* 170 : 1-170.
- Cornwall, Andrea. 2008. « Unpacking Participation : Models, Meanings and Approaches ». *Community Development Journal* 43 (no 3) : 269-83.
- Cornwall, Andrea, Henry Lucas et Kath Pasteur. 2000. « Accountability through Participation : Developing Workable Partnership Models in the Health Sector ». *IDS Bulletin* 31 (no 1) : 1-13.
- Craig, David et Doug Porter. 2003. « Poverty Reduction Strategy Papers : A New Convergence ». *World Development* 31 (no 1) : 53-69.
- Crush, Jonathan, Alice Hovorka et Daniel Tevera. 2011. « Food Security in Southern African Cities : The Place of Urban Agriculture ». *Progress in Development Studies* 11 (no 4) : 285-305.
- de Bon, Hélène, Laurent Parrot et Paule Moustier. 2010. « Sustainable Urban Agriculture in Developing Countries. A Review ». *Agronomy for Sustainable Development* 30 : 21-32.
- Diallo, Amadou et Denis Thuillier. 2004. « The Success of International Development Projects : The Perceptions of African Project Coordinators ». *International Journal of Project Management* 22 : 19-31.
- Dossa, Luc H., Aisha Abdulkadir, Hamadoun Amadou, Sheick Sangare et Eva Schlecht. 2011. « Exploring the Diversity of Urban and Peri-Urban Agricultural Systems in Sudano-Sahelian West Africa : An Attempt towards a Regional Typology ». *Landscape and Urban Planning* 102 : 197-206.
- Drakakis-Smith, David, Tanya Bowyer-Bower et Dan Tevera. 1995. « Urban Poverty and Urban Agriculture : An Overview of the Linkages in Harare ». *Habitat INTL*. 19 (no 2) : 183-93.
- Eberlein, Walter. 2007. « Accountability in Poverty Reduction Strategies : The Role of Empowerment and Participation ». *Social Development Papers : Participation and Engagement* (no 104).

- Ebrahim, Alnoor. 2003. « Accountability in Practice : Mechanisms for NGOs ». *World Development* 31 (no 5) : 813-29.
- Edward, Michael et David Hulme. 1996. « Too Close for Comfort? The Impact of Official Aid on Nongovernmental Organizations ». *World Development* 24 (no 6) : 961-73.
- Ellis, Frank et James Sumberg. 1998. « Food Production, Urban Areas and Policy Responses ». *World Development* 26 (no 2) : 213-25.
- Escobar, Arturo. 1995. *Encountering Development : The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton (NJ) : Princeton University Press.
- Eversole, Robyn. 2010. « Remaking Participation : Challenges for Community Development Practice ». *Community and Development Journal* 47 (no 1) : 28-41.
- FAO. 2007. *The Urban Producer's Resource Book – A Practical Guide for Working with Low Income Urban and Peri-Urban Producers Organization*. Rome : Presses du FAO.
- FAO. 2010. *Growing Greener Cities*. Rome : Presses du FAO.
- FAO. 2011. *Food, Agriculture and Cities : Challenges of Food and Nutrition Security, Agriculture and Ecosystem Management in an Urbanizing World*. Rome : Presses du FAO.
- Ferguson, James. 1990. *The Anti-Politics Machine : "Development", Depoliticisation and Bureaucratic Power in Lesotho*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Foeken, Dick W.J. et Samuel O. Owuor. 2008. « Farming as a Livelihood Source for the Urban Poor of Nakuru, Kenya ». *Geoforum* 39 : 1978-90.
- Frère, Marie-Soleil et Pierre Englebert. 2015. « Briefing : Burkina Faso – The Fall of Blaise Compaoré ». *African Affairs* 114 (no 455) : 295-3017.
- Gabel, Stephanie. 2005. « Exploring the Gender Dimensions of Urban Open-Space Cultivation » dans Luc J.A. Mougeot, dir., *Agropolis : The social, Political and Environmental Dimensions of Urban Agriculture*. Londres et Sterling (VA) : Earthscan Publications.
- Gaventa, John. 2006. « Finding the Spaces for Change : A Power Analysis ». *IDS Bulletin* 37 (no 6) : 23-33.
- Guèye, Ndèye Fatou Diop, Salimata Seck Wone et Moussa Sy. 2009. *Agriculteurs dans les villes ouest-africaines : Enjeux fonciers et accès à l'eau*. Paris : Éditions Karthala.
- Goodley, Dan. 2005. « Empowerment, Self-Advocacy and Resilience ». *Journal of Intellectual Disabilities* 9 (no 4) : 333-43.

- Gow, David D. et Elliott R. Morss. 1988. « The Notorious Nine : Critical Problems in Project Implementation ». *World Development* 16 (no 12) : 1399-1418.
- Gupta, Joyeeta et Courtney Vegelin. 2016. « Sustainable Goals and Inclusive Development ». *International Environment Agreements* 16 : 443-48.
- Haddad, Lawrence, Lynn R. Brown, Andrea Richter et Lisa Smith. 1995. « The Gender Dimensions of Economic Adjustment Policies : Potential Interactions and Evidence to Date ». *World Development*. 23 (no 6) : 881-96.
- Halloran, Afton et Jakob Magid. 2013. « The Role of Local Government in Promoting Sustainable Urban Agriculture in Dar es Salaam and Copenhagen ». *Geografisk Tidsskrift – Danish Journal of Geography* 113 (no 2) : 121-32.
- Halperin, Sandra et Olivier Heath. 2012. *Political Research : Methods and Practical Skills*. Oxford : Oxford University Press.
- Hampwaye, Godfrey, Etienne Nel et Christian M. Rogerson. 2007. « Urban Agriculture as Local Initiative in Lusaka, Zambia ». *Environment and Planning C : Government and Policy* 25 : 553-72.
- Haynes, Jeffrey. 2008. *Development Studies*. Cambridge et Malden (MA) : Polity Press.
- Herman, Moshi Optat. 2012. « Neoliberal Democratizaion and Public Health Inequalities in Sub-Saharan Africa : A Proposed Conceptual and Empirical Design ». Dans László J. Kulcsár et Katherine J. Curtis, dir., *International Handbook of Rural Demography*. New York : Springer Publishers.
- IAGU. 2008. *Partenariat pour des villes durables*. Dakar (Sénégal) : Institut africain de gestion urbaine. Thèse de doctorat. Département d'administration. Université du Québec à Montréal.
- Ika, Lavagnon. 2011. *Les facteurs clés de succès des projets d'aide au développement*. Thèse de doctorat. Département d'administration. Université du Québec à Montréal.
- Ika, Lavagnon. 2012. « Project Management for Development in Africa : Why Projects Are Failing and What Can be Done About It ». *Project Management Journal* 43 (no 4) : 27-41.
- Institut de la statistique et de la démographie. 2007. *Population des principales villes*. En ligne. <http://www.insd.bf/n/contenu/Tableaux/T0314.htm> (page consultée le 23 juillet 2016).
- Kapoor, Ilan. 2002. « The Devil's in the Theory : A Critical Assessment of Robert Chambers' Work on Participatory Development ». *Third World Quarterly* 23 (no 1) : 101-17.

- Karaan, ASM et N Mohamed. 1998. « The Performance and Support of Food Gardens in some Townships of the Cape Metropolitan Area : An Evaluation of Abalimi Bezekhaya ». *Development Southern Africa* 15 (no 1) : 67-83.
- Karanja, N., F. Yeudall, S. Mbugua, M. Njenga, G. Prain, D.C. Cole, A.L. Wevv, D. Sellen, C. Gore et J.M. Levy. 2010. « Strengthening Capacity for Sustainable Livelihoods and Food Security through Urban Agriculture among HIV and AIDS Affected Households in Nakuru, Kenya. Dans Craig J. Pearson, Sarah Pilgrim et Jules Pretty, dir., *Urban Agriculture : Diverse Activities and Benefits for City Society*. Londres : Earthscan.
- Kilby, Patrick. 2006. « Accountability for Empowerment : Dilemmas Facing Non-Governmental Organizations ». *World Development* 34 (no 6) : 951-63.
- Klugman, Jeni. 2002. *A Sourcebook for Poverty Reduction Strategies – Volume 1 : Core Techniques and Cross-Cutting Issues*. Washington : Presses de la Banque mondiale.
- Kothari, Uma et Martin Minogue. 2002. « Critical Perspectives on Development : An Introduction ». Dans Uma Kothari et Martin Minogue, dir., *Development Theory and Practice : Critical Perspectives*. Londres : Palgrave.
- Leal, Pablo Alejandro. 2007. « Participation : The Ascendency of a Buzzword in the Neoliberal Era ». *Development in Practice* 17 (no 4-5) : 539-48.
- Lindell, Ilda. 2010. *Africa's Informal Workers*. Londres et New York : Zed Books.
- Long, Norman. 1990. « From Paradigm Lost to Paradigm Regained? The Case for an Actor-Oriented Sociology of Development ». *European Review of Latin American and Caribbean Studies* 49 : 3-24.
- Long, Norman. 1992. « From Paradigm Lost to Paradigm Regained? ». Dans Norman Long et Ann Long, dir., *Battlefields of Knowledge : The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*. Londres et New York : Routledge.
- Long, Norman. 2001. « Development Sociology : Actor Perspectives ». Londres et New York : Routledge.
- Long, Norman et Ann Long. 1992. *Battlefields of Knowledge : The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*. Londres et New York : Routledge.
- Lukes, Steven. 1974. *Power : A Radical View*. Londres : Macmillan.
- Lynch, K., T. Binns et E. Olofin. 2001. « Urban Agriculture under Threat : The Land Security Question in Kano, Nigeria ». *Cities* 18 (no 3) : 159-71.
- Maconachie, Roy, Tony Binns et Paul Tengbe. 2012. « Urban Farming Associations, Youth and Food Security in Post-war Freetown, Sierra Leone ». *Cities* 29 : 192-200.

- Madaleno, Isabel. 2000. « Urban Agriculture in Belém, Brazil ». *Cities* 17 (no 1) : 73-7.
- Mansuri, Ghazala et Vijayendra Rao. 2013. *Localizing Development : Does Participation Work ?* Washington : Presses de la Banque mondiale.
- Marsh. 1998. « Building on Traditional Gardening to Improve Household Food Security ». *Food Nutrition and Agriculture* 4 (no 14).
- Maxwell, Daniel G. 1995. « Alternative Food Security Strategy : A Household Analysis of Urban Agriculture in Kampala ». *World Development* 23 (no 10) : 1669-81.
- Maxwell, Daniel G., Carol Levin & Joanne Csete. 1998 « Does Urban Agriculture Help Prevent Malnutrition ? Evidence from Kampala ». *Food Policy* 23 (no 5) : 411-24.
- McCourt, Willy. 2003. « Political Commitment to Reform : Civil Service Reform in Swaziland ». *World Development* 31 (no 6) : 1015-1031.
- McLees, Leslie. 2011. « Access to Land for Urban Farming in Dar es Salaam, Tanzania : Histories, Benefits and Insecure Tenure ». *The Journal of Modern African Studies* 49 (no 4) : 601-24.
- Morrissey, Olivier. 1995. « Political Commitment, Institutional Capacity and Tax Policy Reform in Tanzania ». *World Development* 23 (no 4) : 637-49.
- Morse, Janice M. et Peggy-Anne Field. 1996. *Nursing Research : The Application of Qualitative Approaches*. Cheltenham (R.-U.) : Nelson Thornes.
- Moser, Caroline. 1998. « The Asset Vulnerability Framework : Reassessing Urban Poverty Reduction Strategies ». *World Development* 26 (no 1) : 1-19.
- Moss, Todd J. 2007. *African Development : Making Sense of the Issues and Actors*. Londres et Boulder (CO) : Lynne Rienner Publishers.
- Mougeot, Luc J.A., dir. 2005. *Agropolis : The Social, Political and Environmental Dimensions of Urban Agriculture*. Londres et Sterling (VA) : Earthscan.
- Mougeot, Luc J.A., François Gasengayire, Diana Lee-Smith, Gordon Prain et Henk de Zeeuw. 2010. « IDRC and its Partners in Sub-Saharan Africa 2000-2008 ». Dans Gordon Prain, Nancy Karanja et Diana Lee-Smith, dir., *African Urban Harvest : Agriculture in the Cities of Cameroon, Kenya and Uganda*. New York : Springer.
- Moustier, Paule et A. Salam Fall. 2004. « Les dynamiques de l'agriculture urbaine : Caractérisation et évaluation ». Dans Olanrewaju B. Smith, Paule Moustier, Luc J.A. Mougeot et Abdou Fall, dir., *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone*. Montpellier : Presses du CIRAD.

- Moustier, Paule et Olanrewaju B. Smith. 2004. « Avant-propos ». Dans Olanrewaju B. Smith, Paule Moustier, Luc J.A. Mougeot et Abdou Fall, dir., *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone*. Montpellier : Presses du CIRAD.
- Mukandala, Rwekaza, Louise Fox et Robert Liebenthal. 2006. « The Political Economy of Pro-Poor Policies in Africa : Lessons from the Shanghai Conference Case Studies ». Dans Louise Fox et Robert Liebenthal, dir., *Attacking Africa's Poverty : Experience from the Ground*. Washington : Presses de la Banque mondiale.
- Narayan, Deepa. 2004. *Autonomisation et réduction de la pauvreté*. Washington : Presses de la Banque mondiale.
- Nations Unies. Assemblée générale. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale, cinquante-cinquième sess., point 60 b*, 13 septembre 2000, p. 1-10.
- Nation Unies. Governing Council of the United Nations Development Programme. *Report of the chairman of the drafting group to the plenary*, trente-troisième sess., point 4 a, 26 juin 1986, p. 1-3.
- Nations Unies. UN-Data. 2016. *Profil du Burkina Faso*. En ligne. <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crname=Burkina%20Faso> (page consultée le 23 juillet 2016).
- N'Diaye, Soumaïla, dir. 2012. *Forum de développement économique – Retour d'expérience de la commune de Bobo-Dioulasso en agriculture urbaine (Burkina Faso)* (actes d'un colloque tenu dans le cadre d'un forum de développement économique, à Bobo-Dioulasso, du 24 au 28 septembre 2012). Bobo-Dioulasso : Partenaires municipaux pour le développement économique.
- Niang, Seydou. 1999. « Utilisation des eaux usées brutes dans l'agriculture urbaine au Sénégal : bilan et perspectives ». Dans Olanrewaju B. Smith, dir., *Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest/Urban Agriculture in West Africa*. Ottawa : Éditions du CRDI.
- North, Douglas C. 1990. *Institutions, Institutional change and Economic Performance*. Cambridge : Cambridge University Press.
- ONU-Habitat. 2013. *Cities and Climate Change Initiative Newsletter – Mars*. Nairobi : ONU-Habitat.
- ONU-Habitat. 2014. *Integrating Urban and Peri-Urban Agriculture into City-Level Climate Change Strategies*. Nairobi : ONU-Habitat.
- ONU-Habitat. 2015. *Élaboration du rapport national Habitat III du Burkina Faso*. Nairobi : ONU-Habitat.

- Owusu, Francis. 2006. « Discourses on Development from Dependency Neoliberalism ». Dans Malinda S. Smith, dir., *Beyond the “African Tragedy” : Discourses on Development and the Global Economy*. Aldershot (Royaume-Uni) : Ashgate Publishing.
- Page, Ben. 2002. « Urban Agriculture in Cameroon : an Anti-Politics Machine in the Making? ». *Geoforum* 33 : 41-54.
- Parfitt, Trevor. 2004. « The Ambiguity of Participation : A Qualified Defence of Participatory Development ». *Third World Quarterly* 25 (no 3) : 537-556.
- Parnwell, Michael. 2002. « Agropolitan and bottom-up development ». Dans V. Desai et R.B. Potters, dir., *The Companion to Development Studies*. Londres : Hodder Arnold.
- Peabody, John W. 1996. « Economic Reform and Health Sector Policy : Lessons from Structural Adjustment Programs ». *Social Science & Medicine* 43 (no 5) : 823-35.
- Pieterse, Jan Nederveen. 1997. « Globalisation and Emancipation : From Local Empowerment to Global Reform ». *New Political Economy* 2 (no 1) : 79-92.
- Pieterse, Jan Nederveen. 2001. « Development Theory : First Edition ». Londres : SAGE Publications.
- Pieterse, Jan Nederveen. 2010. « Development Theory : Second Edition ». Londres : SAGE Publications.
- PNUD. 1996. *Urban Agriculture : Food, Jobs and Sustainable Cities*. New York : United Nations Development Programme.
- Prain, Gordon et Diana Lee-Smith. 2010. « Urban Agriculture in Africa : What Has Been Learned? ». Dans Gordon Prain, Nancy Karanja et Diana Lee-Smith, dir., *African Urban Harvest : Agriculture in the Cities of Cameroon, Kenya and Uganda*. New York : Springer.
- Rahnema, Majid et Victoria Bawtree. 1997. *The Post-Development Reader*. Londres : Zed.
- Rakodi, Carole et Tony Lloyd-Jones. 2002. *Urban Livelihoods : A People-centred Approach to Reducing Poverty*. Londres et Sterling (VA) : Earthscan Publications.
- Rietbergen-McCracken, Jennifer et Deepa Narayan. 1998. *Participation and Social Assessment : Tools and Techniques*. Washington : Presses de la Banque mondiale.
- Rist, Gilbert. 1990. « “Development” as Part of the Modern Myth : The Western Socio-Economic Dimension of “ Development ” ». *European Journal of Development Alternatives* 2 (no 1) : 10-21.

- Robineau, Ophélie. 2013. *Vivre de l'agriculture dans la ville africaine : une géographie des arrangements entre acteurs à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso*. Thèse de doctorat. Département de géographie. Université Paul Valéry – Montpellier III.
- Rogerson, Christian M. 2011. « Urban Agriculture and Public Administration : Institutional Context and Local Response in Gauteng ». *Urban Forum* 22 : 183-198.
- Rondinelli, Dennis A. 1983. *Development Projects as Policy Experiments*. Londres et New York : Methuen.
- Radio France international. 2014. « À Bobo-Dioulasso : “Tout est parti en l’air” ». *Radio France internationale* (Paris), 10 novembre 2014. En ligne <http://www.rfi.fr/afrique/20141110-bobo-dioulasso-tout-est-parti-air-manifestations-destructions-sanou-salia> (page consultée le 3 février 2016).
- RUAF 2008. *Cities Farming for the Future Programme – Final Progress Report*. Leusden (Pays-Bas) : Presses du RUAF.
- RUAF. 2014. *Integrating Urban and Peri-Urban Agriculture and Forestry (UPAF) in City Climate Change Strategies*. Leusden (Pays-Bas) : Presses du RUAF.
- RUAF. 2016. *About RUAF*. En ligne <http://www.ruaf.org/about-ruaf> (page consultée le 5 mai 2016).
- Sachs, Wolfgang. 1992. *The Development Dictionary : A Guide to Knowledge as Power*. Londres : Zed.
- Sandelowski, Margarete. 1995. « Focus on Qualitative Methode : Sample Size in Qualitative Research ». *Research in Nursing & Health* 18 : 179-83.
- Sangmpam, S.N. 2007. « Politics Rules : The False Primacy of Institutions in Developing Countries ». *Political Studies* 55 : 201-24.
- Smart, Jessie, Etienne Nel et Tony Binns. 2015. « Economic Crisis and Food Security in Africa : Exploring the Significance of Urban Agriculture in Zambia’s Copperbelt Province ». *Geoforum* 65 : 36-45.
- Slater, Rachel J. 2001. « Urban Agriculture, Gender and Empowerment : An Alternative View ». *Development Southern Africa* 18 (no 5) : 635-50.
- Spicher, F. 2003. *Le potentiel des systèmes d'information pour la gestion de l'agriculture urbaine à Bobo-Dioulasso*. Mémoire de maîtrise. École polytechnique fédérale de Lausanne.
- Stewart, Ruth, Marcel Korth, Laurenz Langer, Shannon Rafferty, Natalie Rebelo Da Silva et Carina van Rooyen. 2013. « What are the Impacts of Urban Agriculture Programs on

- Food Security in Low and Middle-income Countries ». *Environmental Evidence* 2 (no 7) : 1-13.
- Stokke, Kristian et Giles Mohan. 2000. « Participatory Development and Empowerment : The Dangers of Localism ». *Third World Quarterly* 21 (no 2) : 247-68.
- Taru, Josiah. 2013. « NGO Projects and Urban Livelihood Activities : Lessons from Institutionalized Urban Gardens in Masvingo ». *Basic Research Journal of Social and Political Sciences* 2 (no 1) : 4-11.
- Tembo, Rachael et Johann Louw. 2013. « Conceptualising and Implementing two Community Gardening Projects on the Cape Flats, Cape Town ». *Development Southern Africa* 30 (no 2) : 224-37.
- Unité communale CCCI Bobo-Dioulasso. 2013. « *Orientation* » sur le choix de la trame verte devant abriter l'aménagement AFUP. Bobo-Dioulasso : Unité communale CCCI Bobo-Dioulasso.
- van Veenhuizen, dir. 2006. *Cities Farming for the Future : Urban Agriculture for Green and Productive Cities*. Leusden (Pays-Bas) : Presses du RUAF.
- VeneKlasen, L. et Miller V. 2002. *A New Weave of People, Power and Politics : The Action Guide for Advocacy and Citizen Participation*. Oklahoma : World Neighbors.
- Villareal, Magdalena. 1992. « The Poverty of Practice : Power, Gender and Intervention from an Actor-Oriented Perspective ». Dans Norman Long et Ann Long, dir., *Battlefields of Knowledge : The Interlocking of Theory and Practice in Social Research and Development*. Londres et New York : Routledge.
- Webb, Nigel L. 2011. « When is Enough, Enough ? Advocacy, Evidence and Criticism in the Field of Urban Agriculture in South Africa ». *Development Southern Africa* 28 (no 2) : 195-208.
- Wells, W.G. 1998. « From the Editor ». *Project Management Journal* 29 (no 4) : 4-6.
- Williamson, John. 1990. « What Washington Means by Policy Reform ». Dans John Williamson, dir., *Latin American Adjustment : How Much has Happened ?* Berkeley (CA) : Institute for International Economics.
- Willis, Katie. 2011. *Theories and Practices of Development*. Londres et New York : Routledge.
- Zeza, Alberto et Luca Tasciotti. 2010. « Urban Agriculture, Poverty, and Food Security : Empirical Evidence from a Sample of Developing Countries ». *Food Policy* 35 : 265-73.

ANNEXE 1 : CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES.

1. Considérations méthodologiques : étude de cas, collecte et analyse des données.

Notre recherche se penche sur l'étude qualitative du cas de la ville de Bobo-Dioulasso, et nous menons une analyse comparative de deux projets de développement d'agriculture urbaine (n = 2). Pour ce faire, nous avons réalisé une enquête terrain d'une durée de trois mois (de février à mai 2015). Dans cette section, nous abordons le déroulement de l'enquête terrain et, plus précisément : (1) la sélection de notre cas ; (2) les méthodes de collecte et d'analyse de données ; (3) les limites et contraintes auxquelles nous avons fait face ; (4) les considérations éthiques.

1.1 Sélection du cas. L'Afrique ne constitue *pas* le continent où la prévalence de l'agriculture urbaine est la plus élevée au sein de la population locale, l'Asie occupant cette position (Bryld 2002, 79). Toutefois, la littérature traitant du sujet montre que l'activité aurait connu une progression plus rapide dans cette région, lors des dernières décennies, notamment à cause de l'augmentation du taux de pauvreté dans les villes suite aux ajustements structurels (Drakakis-Smith, Bowyer-Bower & Tevera 1995, 188 ; Foeken & Owuor 2008, 1979 ; Crush, Hovorka & Tevera 2011, 286 ; Smart, Nel & Binns 2015, 37). Ce continent représente celui où l'urbanisation a connu la plus forte avancée au cours des dernières décennies, entraînant par le fait même un intérêt marqué envers les différentes tentatives d'endigement de la pauvreté urbaine africaine (FAO 2010, 2 ; FAO 2011, 11 ; Moustier & Fall 2004, 23 ; Prain & Lee-Smith 2010, 13). L'intérêt pour le cas africain se manifeste aussi dans le nombre élevé d'études conduites sur le territoire concernant la thématique de l'agriculture urbaine. De surcroît, comme le note Chaplowe (1998, 55), les autorités gouvernementales dans les villes africaines ont, historiquement, présenté une hostilité particulièrement plus forte envers l'agriculture urbaine que dans les autres régions du monde. Par le fait même, l'incursion des projets de développement dans la pratique locale semble un tournant encore plus marquant sur ce continent et mérite que l'on y accorde une certaine d'attention.

Plus précisément, le cas de la municipalité de Bobo-Dioulasso paraît bien intéressant. L'agriculture urbaine est une composante du paysage de la ville depuis sa fondation, jusqu'à aujourd'hui, et ce, malgré le flou juridique entourant la pratique. On note, en effet, que celle-ci

a une certaine historicité et constitue une activité bien visible dans l'ensemble des quartiers de la ville, en plus de permettre à bon nombre de citoyens de répondre à une partie de leurs besoins dans un contexte économique précaire.

Par ailleurs, *deux* projets d'agriculture urbaine ont été mis en place à Bobo-Dioulasso, nous permettant ainsi de comparer les résultats obtenus dans chacun de ces projets. Également, ces deux projets incarnent particulièrement bien la notion de « développement inclusif » que nous avons abordée. Pour le premier projet, la ville de Bobo-Dioulasso a, dans un premier temps, effectué une enquête concernant la situation locale de l'agriculture urbaine pour, dans un deuxième temps, inclure les populations répertoriées à participer à la conception du projet. Un volet participatif a également été incorporé dans le deuxième projet, et tous deux ont été conduits sous format « multipartenaire », mené par les autorités gouvernementales locales et l'ONG internationale RUAF, entre autres. Ainsi, à partir de ces deux projets, la méthode comparative nous donne la possibilité d'y déceler certains facteurs explicatifs du succès/échec de ce genre d'initiative : qu'est-ce qui explique que l'un aurait moins bien fonctionné que l'autre ?

1.2 Méthodes de collecte et d'analyse de données. Nous avons procédé à la collecte de nos données selon deux méthodes principales : (1) la conduite de 24 entrevues de type « semi-directif » en face à face, d'une durée moyenne d'une heure trente minutes ; (2) la réalisation d'un « *focus group* ». L'Annexe 5 présente courtement, par ailleurs, l'ensemble des répondants ayant pris part à nos entretiens.

Nous avons ainsi ciblé trois populations, pour lesquelles nous avons chacune établi une grille d'entretien distincte, retrouvées dans les Annexes 2-3 et 4 : (1) les populations s'adonnant à l'agriculture urbaine non institutionnelle (cinq répondants) ; (2) les populations agricoles *dans* les projets (six répondants du premier projet et six du deuxième) ; (3) les concepteurs/exécuteurs des projets (sept répondants). Sans offrir un haut niveau de standardisation comme les entrevues directives, le type semi-directif nous a donné la possibilité d'explorer et de discuter en profondeur des expériences personnelles des individus interrogés (Halperin & Heath 2012, 258). Par ailleurs, lorsque certaines informations paraissaient intéressantes, nous avons eu la possibilité de dévier des grilles d'entretien, préparées avant le départ pour l'enquête terrain, et de rebondir sur certaines thématiques abordées par les individus mêmes.

Les thématiques préparées au sein des grilles d'entretiens visaient principalement à comprendre *pourquoi* les individus s'étaient engagés dans la pratique de l'agriculture urbaine, quels étaient leurs *objectifs* et leur vision personnelle concernant l'activité, quelles étaient les *relations* entretenues entre les différents individus impliqués dans les activités, *comment* fonctionnaient au quotidien les activités *dans* et *hors* projets et, finalement, *comment* et *pourquoi* ont été conçus les projets. Un « focus group » a également été réalisé avec des agriculteurs du deuxième projet (quatre femmes). Nous avons, ici, suivi les mêmes grilles d'entretien que celles préparées pour les entretiens individuels. La réalisation de ces deux entretiens de groupe s'est justifiée par la demande même des répondants, où ceux-ci se sentaient plus à l'aise de répondre aux questions en groupe, plutôt qu'individuellement.

La sélection des répondants s'est principalement faite par « effet boule de neige », en ce qui a trait aux concepteurs et exécuteurs des projets. La plupart des répondants de cette catégorie nous ont, en effet, fourni des références au cours des entretiens, qui nous ont par la suite aidé à atteindre d'autres répondants. Concernant les agriculteurs du premier projet, nous les avons approchés directement sur le terrain et tous ceux rencontrés ont accepté sans hésitation de répondre à nos questions.

Nous n'avons toutefois pas pu procéder de cette manière pour les répondants du deuxième projet. En effet, le site étant complètement désert au moment de l'enquête terrain, nous avons dû présenter notre démarche en allant directement chez les individus « bénéficiaires » du projet. C'est encore une fois par effet boule de neige et en fonction des connaissances personnelles d'une de nos contacts que nous avons réussi à atteindre cette population. Finalement, nous avons conduit des entretiens avec des populations s'adonnant à une forme non institutionnelle d'agriculture urbaine, une forme « autochtone », dans le quartier « traditionnel » de « Dogona ». Ce quartier a été sélectionné parce que l'agriculture urbaine est une réalité évidente de la géographie de son territoire, et parce que d'autres études s'étaient déjà penchées sur d'autres quartiers « traditionnels » de la ville. Les informations recueillies ont donc pu être triangulées avec celles obtenues dans ces autres quartiers, contribuant ainsi à une meilleure validité interne de notre cas.

Par ailleurs, nous avons procédé selon le principe de saturation, c'est-à-dire que nous avons arrêté la conduite de nouveaux entretiens lorsqu'aucune nouvelle information ne semblait émerger de ceux-ci (Sandelowski 1995 ; Morse & Field 1996). Également, parce que ce format

apparaissait comme le plus pratique, permettant de conserver les détails des conversations, nous avons enregistré les entretiens sous format numérique. Des notes ont également été prises, afin de conserver les informations non-verbales des entrevues et les réactions physiques des répondants.

1.3 Limites, contraintes et considérations éthiques. Plusieurs contraintes et limites ont émergé lors de la réalisation de l'enquête terrain. D'une part, la très grande majorité des agriculteurs ne parlaient ni français, ni anglais. Nous avons, donc, eu recours à une interprète qui nous a accompagné sur le terrain pour faire la traduction instantanée des entretiens, du dioula, la langue locale, au français. Au-travers cette traduction, nous avons nécessairement perdu certaines subtilités dans les réponses des agriculteurs, notamment en ce qui concerne les termes sélectionnés pour s'exprimer. La fluidité des entretiens en a également été directement affectée, la traduction rendant plus difficile la possibilité de rebondir sur les éléments intéressants des conversations. D'une autre part, nous avons fait face, à quelques reprises, à une certaine crainte chez les individus pratiquant la forme non institutionnelle d'agriculture à participer à nos entretiens. Plusieurs ont d'abord manifesté leur inquiétude par rapport à nos intentions mais tous, une fois que nous leur avons expliqué l'objet de notre étude, ont finalement accepté de bon cœur.

Également, l'étude terrain a été conduite au moment où le Burkina Faso était en période de transition gouvernementale. D'importantes manifestations à la fin du mois d'octobre 2015 avaient entraîné la démission du président Blaise Compaoré, chef d'État pendant 27 ans (Frère & Englebert 2015, 295). Lors de ces manifestations, la mairie centrale et le palais de justice de Bobo-Dioulasso avaient été brûlés par des manifestants, créant d'importantes perturbations au niveau de l'administration de la ville. Notamment, plusieurs employés ont été démis de leurs fonctions, y compris le maire, qui soutenaient ouvertement le président (Agence France-Presse 2014; Radio France international 2014). Ce climat politique n'était, donc, pas optimal pour approcher les acteurs gouvernementaux, mais tous, à l'exception d'un, le coordinateur du deuxième projet, ont accepté de participer à notre enquête. Par ailleurs, à cause de cette réorganisation gouvernementale, l'accès aux documents municipaux a été plus compliqué et nous avons dû passer par l'intermédiaire des répondants pour obtenir ceux-ci. Certains d'entre eux étaient également disponibles directement en ligne.

Finalement, préalablement à notre étude terrain, nous avons obtenu un certificat d'approbation éthique (présenté à l'Annexe 6), délivré par le comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences de l'Université de Montréal. En conformité avec les exigences de ce certificat, nous avons fourni à l'ensemble des répondants un formulaire résumant notre enquête. Pour les individus non scolarisés, nous leur avons offert un résumé oral de celle-ci et, dans les deux cas, nous avons laissé la possibilité aux répondants de poser des questions sur notre démarche par souci de transparence. Évidemment, nous avons toujours pris le soin de ne pas révéler à nos interlocuteurs la question de notre recherche. Par ailleurs, avant chaque entretien, nous avons expliqué et présenté à tous des répondants le formulaire de consentement et leur avons laissé la discrétion de conserver l'anonymat ou pas. Pour ceux non scolarisés, nous leur avons fait consentir oralement et leur avons tout de même laissé le formulaire écrit.

Afin de garantir un minimum d'anonymat, aucun nom réel de nos répondant n'a été utilisé dans ce présent mémoire : pour chacun de ceux-ci, nous leur avons attribué un nom fictif. En outre, parce que l'ensemble des concepteurs/exécuteurs rencontrés, à l'exception d'un seul, ont accepté la possibilité d'être retracés dans notre mémoire, nous divulguons certaines informations personnelles sur ceux-ci en, notamment, présentant leur position professionnelle. Il apparaissait, en effet, que la divulgation de ces informations permettait de mieux comprendre les interactions entre les différents acteurs. Quant au répondant ayant manifesté son désir de ne pas être retracé, nous nous sommes assuré de demeurer plus vague concernant la position qu'il avait tenue dans le projet, dans l'optique de garantir son anonymat.

ANNEXE 2 : QUESTIONS POUR LES CONCEPTEURS/EXÉCUTEURS.

A. Informations sur le « background » de l'individu :

1. Êtes-vous originaire de la région de Bobo-Dioulasso?
 - a. Si non, d'où venez-vous? Qu'est-ce qui explique votre migration?
2. Quelle est votre occupation/travail principal?
 - a. Était-il le même avant que le projet soit mis en place?
3. Quels sont vos antécédents scolaires?
4. Comment est votre famille?
 - a. Marié?
 - b. Avec enfants?

B. Relation entretenue avec l'agriculture urbaine :

1. Quelle est, pour vous, l'importance de l'agriculture urbaine?
2. Comment définissez-vous l'agriculture urbaine? Qu'est-ce qu'elle représente pour vous?
 - a. Quelle place tient-elle, selon vous, à Bobo-Dioulasso? Qu'est-ce qui expliquerait la pratique de cette activité?
3. Aviez-vous déjà été en contact avec l'agriculture urbaine avant votre intégration au sein du projet? Si oui, comment?
 - a. Connaissiez-vous des gens pratiquant l'agriculture urbaine, dans votre entourage?
 - b. Avez-vous vous-même déjà participé à des activités d'agriculture urbaine?
 - i. Formation dans le domaine?
 - ii. Avez-vous vous-même déjà pratiqué l'agriculture urbaine?

C. Administration et élaboration du projet :

1. Comment avez-vous intégré le projet? Avez-vous été abordé par un individu ou l'implication au sein du projet est venue de vous-même?
2. Selon vous, d'où est provenue l'initiative du projet? (Autorités municipales? ONG? Organisation internationale? Population locale?)
 - a. Y a-t-il un événement qui aurait initié le projet?
3. Quel est votre rôle principal au sein du projet?
4. Quels seraient, d'après vous, les principaux objectifs d'un projet comme celui retrouvé à Bobo-Dioulasso?
 1. Le projet actuel répond-il, selon vous, à ces objectifs?
 - Si oui :
 - Comment avez-vous procédé/procédez-vous à l'atteinte de ces objectifs?
 - Si non :
 - Qu'est-ce qui expliquerait cette situation?
5. Entretenez-vous des liens directs avec les bénéficiaires?
 1. Si oui, comment définissez-vous vos liens?
 2. Êtes-vous souvent en contact avec ceux-ci?
6. Les bénéficiaires sont-ils intégrés dans l'administration du projet?
 - a. Comment voyez-vous le rôle joué par les bénéficiaires au sein du projet?

- b. Les bénéficiaires ont-ils été préalablement consultés dans l'élaboration du projet?
 - i. Si oui, pouvez-vous expliquer quel a été leur rôle dans l'élaboration?
 - ii. Les préférences des bénéficiaires, selon vous, ont-elles été prises en compte dans le projet final?
- c. Existe-t-il toujours des séances de consultation des bénéficiaires?
 - i. Si oui : Pouvez-vous expliquer comment fonctionnent ces séances?
 - ii. Quel rôle tiennent ces séances dans les décisions actuelles du projet?
 - iii. D'où est provenue l'initiative de l'élaboration de telles séances?
- 7. Y a-t-il eu certains problèmes avec les bénéficiaires?
 - 1. Y a-t-il eu des bénéficiaires qui ont quitté le projet?
 - i. Si oui, comment expliquez-vous cette situation?
- 8. D'où proviennent les fonds pour l'administration du projet?
 - a. Quel est votre degré de satisfaction par rapport à ces fonds? (suffisants/insuffisants?);
 - b. À quoi servent, principalement, ces fonds?
- 9. Pourquoi, d'après vous, l'agriculture urbaine a été incorporée au sein des projets municipaux?
- 10. Comment s'est faite la sélection des surfaces destinées à la formalisation de l'agriculture urbaine?
 - a. À quoi servaient ces parcelles avant la formalisation?
 - b. Avez-vous (1) sélectionné des parcelles urbaines déjà utilisées par des agriculteurs ou vous avez plutôt (2) sélectionné des parcelles non utilisées par ces derniers? Qu'est-ce qui justifiait ce choix, selon vous?
 - c. Si des agriculteurs étaient déjà présents sur ces parcelles, ceux-ci ont-ils été intégrés au sein du projet?
- 11. Comment se vit au quotidien, selon vous, la coexistence d'agriculture urbaine à la fois sur des parcelles de terre formelles et sur des parcelles non formelles?
 - a. Quelle serait la différence entre l'agriculture faite dans un cadre formel, comme dans ce projet, et celle faite dans un cadre informel?

D. Arrangement institutionnel :

- 1. Connaissez-vous les différents acteurs impliqués dans le projet? (Bénéficiaires, ONG, agents municipaux)?
 - a. Quels sont les rôles de chacun, selon vous?;
 - b. Comment définissez-vous vos liens avec les différents acteurs (bénéficiaires, ONG, agents municipaux) impliqués dans le projet?;
- 2. Existe-t-il ou y a-t-il eu des conflits entre ces différents acteurs?
 - a. Si conflits : comment expliquez-vous ces conflits?
 - b. Comment ces conflits ont été réglés?
- 3. Existe-t-il un organe/acteur précis ayant le mot final au sein des décisions du projet? Ou les décisions se font, d'après vous, de manière consensuelle entre l'ensemble des acteurs impliqués?
- 4. Entretenez-vous certaines relations avec les acteurs non impliqués dans le projet formel?
 - o Si oui, quel genre de relation entretenez-vous avec ces acteurs et quels sont-ils?
- 5. Quels liens sont entretenus avec les autorités traditionnelles (s'il y en a?) :

- a. Avez-vous rencontré certains problèmes avec ces autorités?
 - i. Si oui, comment ces problèmes ont-ils été résolus?
 - ii. Qu'est-ce qui expliquerait ces conflits?
- b. Comment percevez-vous le rôle joué par ces autorités traditionnelles au sein de l'agriculture urbaine?

E. Intégration du projet au sein de la ville :

- 1. Quel est, selon vous, les principaux avantages et inconvénients à une certaine formalisation de l'agriculture urbaine?
- 2. La situation de l'agriculture urbaine, au sein de Bobo-Dioulasso, semble-t-elle avoir connu certains changements dans son fonctionnement général depuis la formalisation de certaines parcelles de terre?
- 3. Qu'est-ce qui limiterait, selon vous, la possibilité de formaliser l'ensemble des parcelles de terre où l'agriculture est pratiquée?

ANNEXE 3 : QUESTIONS POUR LES « BÉNÉFICIAIRES ».

A. Informations sur le « background » de l'individu :

5. Êtes-vous originaire de la région de Bobo-Dioulasso?
 - a. Si non, d'où venez-vous? Qu'est-ce qui explique votre migration?
6. Habitez-vous dans le quartier, près du projet?
7. Comment est votre famille?
 - a. Marié?
 - b. Avec enfants?
 - c. Habitez-vous avec l'ensemble des membres de votre famille dans le même logement?
8. Avez-vous fréquenté l'école?
9. D'où provient le principal revenu de votre famille?

B. Relation entretenue par rapport à l'agriculture urbaine :

1. Pourquoi pratiquez-vous l'agriculture urbaine?
2. Quelle est l'importance de l'agriculture pour vous?
3. Comment définissez-vous l'agriculture urbaine? Qu'est-ce qu'elle représente pour vous?
4. Pratiquez-vous des activités, autres que l'agriculture, contribuant à subvenir à vos besoins?
 - a. Si oui, lesquelles? Où se situe l'agriculture au sein de ces activités : activité principale ou secondaire?
5. Pratiquez-vous l'agriculture urbaine avant d'être sélectionné pour faire partie du programme?
 - a. Si oui :
 - i. Comment était votre parcelle de terre avant d'avoir intégré le projet?
 - ii. Avez-vous noté des changements dans vos activités depuis que vous faites partie du programme?
 - iii. Comment décririez-vous votre expérience depuis l'intégration du projet, par rapport à votre ancienne situation?
 - b. Si non :
 - i. Pourquoi avoir accepté de faire partie du programme?
 - ii. Comment trouvez-vous votre expérience? Le projet répond-t-il à vos attentes initiales?
6. Quel est votre rôle principal? Quelles sont vos tâches principales?
 - a. Et vos tâches secondaires?
7. Que faites-vous avec votre récolte?
 - a. Si l'individu vend une partie ou l'entièreté de sa récolte :
 - i. Le projet vous permet-il de récolter de l'argent?
 - ii. Où vendez-vous vos récoltes? (marché formel ou informel?);
 - b. Si l'individu conserve ce qu'il récolte :
 - i. Comment est utilisée cette récolte?
 - ii. Quelle est la part de votre récolte au sein de l'alimentation de votre ménage?
8. Comment trouvez-vous vos récoltes? (Suffisantes? Insuffisantes?)

- a. Si l'individu pratiquait déjà l'agriculture urbaine, avant le projet formel : Avez-vous noté une différence par rapport à votre situation antérieure au projet? Comment sont vos récoltes actuelles par rapport à votre situation antérieure?

C. Administration du projet et élaboration du projet (possibilité d'observer où se situe le « centre décisionnel » du projet) :

1. Comment avez-vous intégré le projet? Avez-vous été abordé par un individu ou l'implication au sein du projet est venue de vous-même?
2. Selon vous, d'où est provenue l'initiative du projet? (Autorités municipales? ONG? Organisation internationale? Population locale?)
 - a. Y a-t-il un événement qui aurait initié le projet?
3. Participez-vous ou avez-vous participé à la prise de décisions concernant le projet?
 - a. Si oui :
 - i. Pouvez-vous décrire quelle est ou quelle a été votre tâche?
 - ii. Comment trouvez-vous ou avez-vous trouvé votre participation?
 - iii. Sentez-vous que votre participation a été prise en compte concernant les décisions au sein du projet?
 - b. Si non :
 - i. Comment, d'après vous, sont prises les décisions au sein du projet?
 1. Qui prend les décisions?
 - ii. Avez-vous le sentiment que vos préférences sont prises en compte?
 - c. Comment se fait le choix de ce qui est cultivé sur votre parcelle de terre?
 - d. D'où proviennent vos plants/graines et engrais?
 - e. Avez-vous la possibilité de modifier les activités/tâches pratiquées sur votre parcelle?
4. Comment, d'après vous, sont prises les décisions au sein du projet?

D. Relations interpersonnelles au sein et hors du projet :

1. Quelles relations entretenez-vous avec les autres agriculteurs?
 - a. Connaissiez-vous les autres agriculteurs avant de faire partie du projet?
 - b. Voyez-vous les autres agriculteurs hors moments où vous êtes sur votre parcelle de terre?
 - o Comment décririez-vous ces relations?
 - c. Travaillez-vous en commun avec les autres agriculteurs du projet? Ou travaillez-vous chacun de votre côté?
 - d. Est-ce que les agriculteurs tendent à demeurer sur leur parcelle ou certains ont quitté le projet?
 - o Si certains ont quitté : Qu'est-ce qui expliquerait, selon vous, leur départ?
 - o Êtes-vous toujours en contact avec ces individus?
 - o Avez-vous déjà, vous-même, pensé à quitter le projet? Si oui, pourquoi?
1. Quelles relations entretenez-vous avec les gestionnaires/responsables?
 - a. Les gestionnaires sont-ils souvent présents sur le terrain/êtes vous souvent en contact avec ceux-ci?
 - b. Avez-vous la possibilité de rencontrer les gestionnaires en cas de problème?
 - c. Avez-vous vécu certains conflits avec un ou des gestionnaires?
 - i. Comment se règlent, selon vous, ces conflits?

2. Entretenez-vous des relations avec des agriculteurs urbains qui ne sont pas dans le projet? (dans l'informel)
 - a. Comment décririez-vous ces relations?
 - b. Comment vous paraît votre expérience/votre parcelle de terre par rapport à ces autres agriculteurs?
3. Quel lien entretenez-vous avec les autorités traditionnelles?
 - a. Comment percevez-vous le rôle joué par ces autorités traditionnelles au sein de l'agriculture urbaine?
 - b. En cas de conflits avec ces autorités traditionnelles, comment sont réglés les problèmes?

ANNEXE 4 : QUESTIONS POUR LES NON-BÉNÉFICIAIRES, AGRICULTEURS DANS LE NON INSTITUTIONNEL

A. Informations sur le « background » de l'individu :

1. Êtes-vous originaire de la région de Bobo-Dioulasso?
 - a. Si non, d'où venez-vous? Qu'est-ce qui explique votre migration?
2. Où habitez-vous?
 - a. Habitez-vous près de votre parcelle de terre?
3. Comment est votre famille?
 - a. Marié?
 - b. Avec enfants?
 - c. Habitez-vous avec l'ensemble des membres de votre famille dans le même logement?
4. Avez-vous fréquenté l'école
5. D'où provient le principal revenu de votre famille?

B. Relation entretenue par rapport à l'agriculture urbaine :

1. Pourquoi pratiquez-vous l'agriculture urbaine?
2. Quelle est l'importance de l'agriculture pour vous?
3. Comment définissez-vous l'agriculture urbaine? Qu'est-ce qu'elle représente pour vous?
4. Quel est votre rôle principal?/Quelles sont vos tâches principales?
 - a. Et vos tâches secondaires?
5. Comment avez-vous eu accès à votre parcelle de terre?
 - a. Depuis combien de temps avez-vous accès à cette parcelle?
 - b. Êtes-vous satisfait de celle-ci?
 - c. Avez-vous rencontré certains problèmes avec l'accès à la terre depuis que vous pratiquez l'agriculture urbaine?
6. Que faites-vous avec votre récolte?
 - a. Si l'individu vend une partie ou l'entièreté de sa récolte :
 - i. L'agriculture urbaine vous permet-elle de récolter de l'argent?
 - ii. Où vendez-vous vos récoltes? (marché formel ou informel?)
 - b. Si l'individu conserve ce qu'il récolte :
 - i. Comment est utilisée cette récolte?
 - ii. Quelle est la part de votre récolte au sein de l'alimentation de votre ménage?
7. Comment trouvez-vous vos récoltes? (Suffisantes? Insuffisantes?)
8. Pratiquez-vous d'autres activités, autres que l'agriculture, contribuant à subvenir à vos besoins?
 - a. Si oui, lesquelles? Où se situe l'agriculture au sein de ces activités : activité principale ou secondaire?
9. Connaissez-vous le projet des « Trames Vertes »/projet municipal d'agriculture urbaine?
 - a. Si oui qu'en pensez-vous?
 - b. Aimeriez-vous faire partie du projet?
 - c. Avez-vous déjà été en contact avec des individus faisant partie du projet?

C. Arrangement institutionnel :

1. Tenez-vous certains liens avec les autorités traditionnelles (s'il y en a?) :
 - a. Comment percevez-vous le rôle joué par ces autorités traditionnelles au sein de l'agriculture urbaine?
 - b. En cas de conflits avec ces autorités traditionnelles, comment sont réglés les problèmes?
2. Tenez-vous certains liens avec les autorités municipales?
 - a. Comment percevez-vous ces autorités?
 - b. En cas de conflits avec ces autorités municipales, comment sont réglés les problèmes?
3. Lors de conflits, s'il y en a, à qui vous référez-vous habituellement?
 - a. (autorités traditionnelles, autorités municipales ou entre agriculteurs, sans aide externe?)
 - b. Pourquoi ce « choix »?
4. Êtes-vous en contact avec d'autres groupes?
 - a. Faites-vous partie d'un groupement d'agriculteurs? (structure informelle);
 - i. Quelle est la principale fonction de ce groupement?
 - ii. Quelle relation entretenez-vous avec ce groupement?
 - iii. Comment définissez-vous les relations que vous entretenez avec ces individus?
 - iv. En cas de conflits, comment sont-ils réglés les problèmes?
 - b. Tenez-vous certains liens avec une ou des ONG?
 - i. Quel lien entretenez-vous avec celle?
 - ii. Quel est le rôle, d'après vous, de cette ONG?

**ANNEXE 5 : SOMMAIRE DES RÉPONDANTS AUX ENTRETIENS
EFFECTUÉS À BOBO-DIOULASSO (FÉVRIER 2015 À MAI 2015).**

Types de répondants	Nom de l'individu	Caractéristiques	Mois durant lequel a été réalisé l'entretien
Concepteurs/ exécuteurs	Ousmane	Directeur du développement économique et de l'emploi pour la ville de Bobo-Dioulasso. A pris part au premier projet.	Mars 2015
	Sayouba	Responsable local du RUAF, pour les deux projets.	Avril 2015
	Issaka	Juriste spécialisé sur les questions environnementales ayant pris part au deuxième projet	Mai 2015
	Oumar	Directeur provincial de l'environnement	Avril 2015
	Saïdou	Acteur technique influent à la Direction provinciale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.	Avril 2015
	Alassane	Acteur technique de la Direction provinciale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire	Avril 2015
	Rachid	Acteur de l'IAVS, ayant participé au suivi technique du deuxième projet.	Février 2015
Bénéficiaires du premier projet : « Villes agricoles du futur »	Samiratou	Femme d'une cinquantaine d'années, avec sept enfants.	Mars 2015
	Raïssa	Veuve de 80 ans.	Mars 2015
	Faouzia	Présidente de l'association.	Mars 2015
	Yacouba	Homme marié de 34 ans, avec trois enfants et ses parents à charge.	Mars 2015

	Boubacar	homme marié de 38 ans, avec trois enfants et sa mère à charge.	Mars 2015
	Fadilatou	Veuve de 50 ans, avec cinq enfants.	Mars 2015
Bénéficiaires du deuxième projet : « Villes et changements climatiques	Fanta	Veuve d'une cinquantaine d'années, avec cinq enfants.	Février 2015
	Awa	Femme d'une cinquantaine d'années.	Février 2015
	Mamadou	Homme marié d'une cinquantaine d'années, avec cinq enfants.	Février 2015
	Safiatou	Femme mariée de 44 ans, avec sept personnes à charge : cinq enfants et deux neveux.	Février 2015
	Balguissa	Femme mariée de 45 ans, à l'état de santé précaire, et mère de cinq enfants.	Février 2015
	Haoua	Marchande et veuve.	Février 2015
	Focus group : <ul style="list-style-type: none"> • Aminata ; • Nafi ; • Bintou ; • Rasmata. 	Quatre marchandes ayant intégré le projet.	Février 2015
Agriculteurs de la forme « autochtone » d'agriculture urbaine, non institutionnelle	Mahamadi	Homme marié d'une trentaine d'années, avec trois enfants.	Février 2015
	Hamidou	Homme marié avec trois enfants.	Février 2015
	Sawadogo	Homme de 36 ans, ayant ses parents à charge.	Février 2015
	Inoussa	Jeune homme pratiquant l'agriculture depuis seulement 4 ans au moment de l'entretien.	Mars 2015
	Seydou	Veuf de 57 ans avec sept enfants.	Mars 2015

ANNEXE 6 : CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE DÉLIVRÉ PAR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE EN ARTS ET EN SCIENCE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



N° de certificat
CERAS-2014-15-206-D

Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences (CÉRAS), selon les procédures en vigueur, en vertu des documents qui lui ont été fournis, a examiné le projet de recherche suivant et conclu qu'il respecte les règles d'éthique énoncées dans la Politique sur la recherche avec des êtres humains de l'Université de Montréal.

Projet	
Titre du projet	Formalisation et institutionnalisation de l'agriculture urbaine dans le cadre africain: étude du cas de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso
Étudiant requérant	Olivier Tancrede [REDACTED], Étudiant à la maîtrise, FAS-Département de science politique
Sous la direction de	Françoise Montambeault, Professeure adjointe, FAS-Département de science politique, Université de Montréal

Financement	
Organisme	Non financé
Programme	
Titre de l'octroi si différent	
Numéro d'octroi	
Chercheur principal	
No de compte	

MODALITÉS D'APPLICATION

Tout changement anticipé au protocole de recherche doit être communiqué au CÉRAS qui en évaluera l'impact au chapitre de l'éthique.

Toute interruption prématurée du projet ou tout incident grave doit être immédiatement signalé au CÉRAS.

Selon les règles universitaires en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique, et ce, jusqu'à la fin du projet. Le questionnaire de suivi est disponible sur la page web du CÉRAS.

[REDACTED]
Martin Arguin, Président
Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences
Université de Montréal

6 février 2015
Date de délivrance

31 décembre 2018
Date de fin de Validité

adresse postale
C.P. 6128, succ. Centre-ville
Montréal QC H3C 3J7

adresse civique
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Local C-9104
Montréal QC H3T 1N8

Téléphone : 514-343-7338
ceras@umontreal.ca
www.ceras.umontreal.ca

ANNEXE 7 : PLATEFORME MULTI-ACTEURS

Marie de Bobo-Dioulasso	Direction provinciale de l'environnement et du cadre de vie	Direction provinciale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
Chambre régionale de l'agriculture des Hauts-bassins	École nationale des eaux et forêts	Union régionale des jeunes professionnels agricoles des Hauts-Bassins
IAGU	Direction provinciale des ressources animales	Groupe de recherche d'action sur le foncier
Bureau d'appui aux micro-entreprises	Institut de développement rural de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso	Direction régionale de l'habitat et de l'urbanisme
Coopérative maraîchère urbaine et périurbaine de Bobo-Dioulasso	Direction provinciale des ressources animales	Centre agricole polyvalent de Matroukou
Direction des aménagements et du développement de l'irrigation	Direction provinciale de l'environnement du cadre de vie	Association des professionnels de l'irrigation privée et des activités connexes
Afrique verte (ONG internationale œuvrant dans la professionnalisation des paysans)	Fruiteq (entreprise privée axée sur l'exportation de mangues)	

Source : Commune de Bobo-Dioulasso 2010.